

BOUGE TES CAMPUS

POUR UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DURABLE, ACCESSIBLE ET
ÉMANCIPATEUR

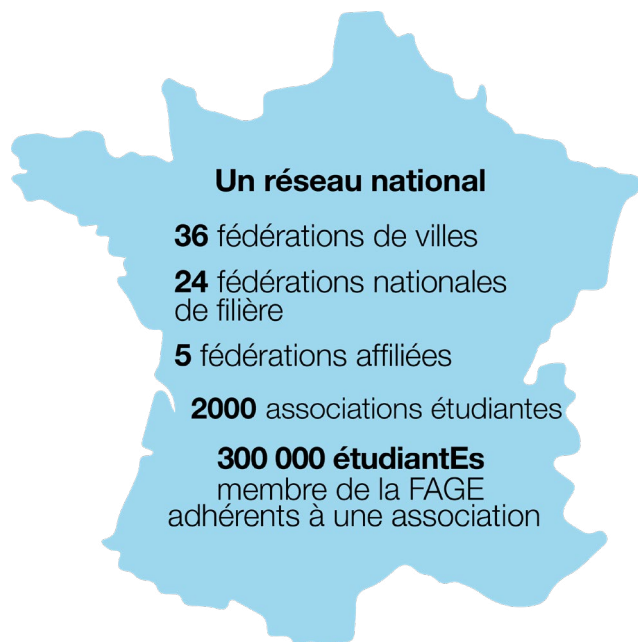
LA LISTE ASSOCIATIVE ET INDÉPENDANTE



23
25

« Agissez, Agissez ! Et votre exemple rayonnera. »

XXIVème congrès de la FAGE, Paul Bouchet,
rédacteur de la charte de Grenoble.



« La FAGE est une organisation nationale représentative, humaniste et militante, fondant son fonctionnement sur la démocratie participative. Elle est dirigée par des étudiants. Attachée à l'objectif de construction d'une démocratie sociale, la FAGE réunit les jeunes dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses. Elle défend le pluralisme dans le respect des valeurs humanistes, républicaines et européennes. »

Extrait des statuts de la FAGE

La FAGE est représentée au :

- CESE** – Conseil Economique Social et Environnemental
- Cnajep** – Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire
- Cneser** – Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Cnous** – Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires
- Pacte du Pouvoir de Vivre**
- CSE** – Conseil Supérieur de l'Éducation
- Hcéres** - Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
- ESU** – European Students' Union
- MedNet** – Mediterranean Network of Student Representatives
- OVE** - Observatoire de la vie Étudiante
- CNAM** - Caisse Nationale de l'Assurance Maladie
- CNTE** - Conseil National de la Transition Écologique
- CNCB** - Comité National Contre le Bizutage
- UCPA** - Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air
- JPA** - Jeunesse au Plein Air

La Fédération des associations générales étudiantes – FAGE – est la plus importante organisation de jeunes en France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiants.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes, en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère en charge de la Jeunesse.

À travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.

CHIFFRES CLÉS

1ÈRE ORGANISATION ÉTUDIANTE DE FRANCE

5 ÉLU.E.S AU CNESER



3 ÉLU.E.S AU CNOUS



36

fédérations
de territoire

2 000 associations

300 000
militantEs

24

fédérations
de filière

5 organisations affiliées ou associées

NOS MISSIONS

30 épicerie sociale
et solidaire



INNOVATION
SOCIALE

AGORAÉ



JEUNESSE ET ÉDUCATION
POPULAIRE



ANIMATION
DU RÉSEAU



REPRÉSENTATION
ÉTUDIANTE

ELLES PORTENT LE PROJET

FÉDÉRATIONS DE TERRITOIRES



FÉDÉRATIONS DE FILIÈRES



Les éluEs étudiantEs siégeant au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) sont avant tout des éluEs locales et des élus locaux ayant un siège dans les conseils de leur université. Ce sont nos représentantEs également, car nous, éluEs étudiantEs, les élisons tous les 2 ans.

La représentation des étudiants et étudiantes en France permet de porter leur voix à tous les niveaux de décision et de consultation sur les actions liées à la vie étudiante, même si le nombre de sièges étudiants n'est pas suffisant au sein du CNESER ou des conseils des établissements. Au regard de son histoire, la FAGE ne doit pourtant jamais arrêter de porter haut et fort la voix des jeunes.

Les éluEs CNESER de la FAGE n'ont eu de cesse de saisir toutes les possibilités pour se faire entendre, pour développer le rôle et l'importance de la voix étudiante et du réseau associatif, aussi bien dans le cadre formel du conseil que dans l'ensemble des commissions. L'investissement de l'équipe nationale, en lien systématique avec les éluEs étudiantEs locaux.ales, l'expertise, le pragmatisme et la force de ses propositions ont considérablement affirmé le rôle incontournable de la FAGE dans le paysage de la représentation et de la défense des droits et des intérêts des étudiants et étudiantes.

Qu'est-ce que le CNESER?

Le CNESER est le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. C'est un organe consultatif où se mêlent des représentantEs de la communauté universitaire. Le CNESER a pour fonction d'étudier les textes relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche. Décret sur l'encadrement des stages, répartition du budget des établissements, loi sur la formation professionnelle, accréditation des établissements d'enseignement supérieur, tout est passé au crible des 100 membres composant ce conseil. Le CNESER se réunit soit en séance plénière, soit en formation restreinte (commission, section permanente, section disciplinaire, etc.). Généralement, le CNESER se réunit une fois par mois en formation plénière ou en formation restreinte.

Il est notamment consulté sur :

- Les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche et les rapports biennaux au Parlement ;
- les orientations générales des contrats pluriannuels ;
- la répartition des emplois et des moyens entre les différents établissements ;
- les projets de réformes concernant l'organisation de la recherche et les réformes relatives à l'emploi scientifique ;
- le cadre national des formations, la liste des diplômes nationaux, les modalités et demandes d'accréditation ainsi que la carte des formations supérieures et de la recherche prévus à l'article ;
- la création, la suppression ou le regroupement d'établissements ou de composantes.

Composition du CNESER



LA LISTE CANDIDATE



1 Helena Gauthier - Castro
Université d'Orléans
STAPS

2 Louis Ryz
Université Jean Monnet Saint-
Etienne
Ingénierie de la prévention en santé

3 Léa Masson
Université de Bordeaux
Droit

4 Enzo Johannet
Nantes Université
Sciences Pharmaceutiques

5 Alice Piccinali
Université Lumière Lyon II
Psychologie

6 Ulysse David
Université de Rennes
IEP Rennes

7 Francisca Paiva Da Silva Vilar De Figueiredo
Ecole Nationale Supérieure de
Chimie de Paris
Chimie Moléculaire (*Doctorat*)

8 Adrien Louis - Guillot
Université Clermont Auvergne
Sciences Education

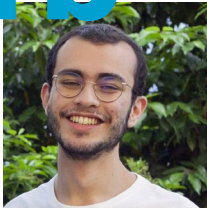
9 Lamiae Bouraqia
Université de Franche - Comté
Géographie et Aménagement

10 Chady Abdel Hamid
Université de Picardie Jules Verne
Science Politique

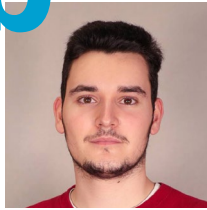
11 Salomé Lance - Richardot
Université de Bretagne Occidentale
Biologie, Chimie, Physique, Géologie

LA LISTE CANDIDATE

1b



9b



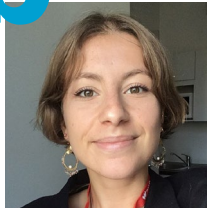
7b



6b



2b



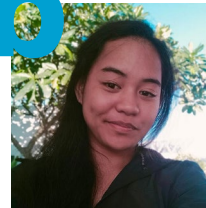
4b



10b



8b



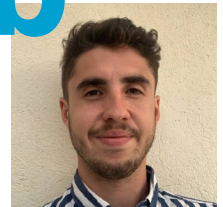
11b



3b



5b



1b M rouane Medghoul
Sorbonne Universit 
Biodiversit ,  cologie,  volution

2b Maella Dumas
Universit  Caen Normandie
Orthophonie

3b J r my Darenne
Universit  de Strasbourg
Sciences m dicales

4b Océane Aubert
Universit  de Rouen Normandie
Droit Public

5b Yanis Duplantier
Universit  de Bourgogne
STAPS

6b Malissia Ribeiro
Universit  Claude Bernard Lyon I
Infirmier

7b Justin Debeve
Universit  de Reims Champagne-Ardenne
STAPS - sport-sant 

8b Weena Maruae
Universit  de la Polyn sie
fran aise
Droit,  conomie Gestion

9b Pierre Fernandes Da Costa
Universit  Grenoble Alpes
Sciences Pharmaceutiques

10b Romane Hucheloup
Universit  Le Havre Normandie
Droit Anglo-Am ricain

11b Alex Delgado
Universit  Toulouse I Capitole
Droit

MOT DES CANDIDAT.E.S

CherEs éluEs,

Du 5 au 16 juin, vous aurez l'occasion en tant que grandEs électeurICEs d'élire vos représentantEs étudiantEs pour le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER). C'est dans cette instance que les politiques nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche sont débattues, et c'est également au sein de celle-ci que nous nous efforcerons de défendre et représenter les étudiantEs. Les représentantEs étudiantEs, renouveléEs tous les deux ans au CNESER, portent alors la voix des étudiantEs ainsi que les revendications et positions visant à améliorer leurs conditions de vie, d'étude, et de recherche.

La FAGE, en tant que première organisation représentative des étudiantEs, prône un enseignement supérieur formateur et émancipateur. Chaque étudiantE doit pouvoir se construire en tant que citoyenNE au fil de son parcours au sein des établissements de l'enseignement supérieur. Ce parcours se construira alors sur des enseignements disciplinaires, mais également par la possibilité pour l'étudiantE de s'engager au sein de son établissement : membre d'une association, participantE à une commission, éluE ou engagéE au sein de l'établissement, ... La FAGE encourage l'ensemble de la communauté étudiante à s'engager, et à porter la voix des étudiantEs.

Cependant, force est de constater que le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) ne répond pas à tous ces besoins et n'investit plus assez dans le développement de l'ESR et de ses établissements. La FAGE ne peut pas tolérer ce manquement, induisant des conditions de vie, d'étude et de recherche délétères pour le monde étudiant. Bâtiments universitaires dégradés, offre de formation désuète ou encore absence de conscience sur des enjeux de société comme la transition écologique ou la lutte contre les discriminations : Les problématiques de l'ESR sont nombreuses, et une prise de conscience et un investissement sur celles-ci sont nécessaires.

Durant les deux dernières années, les membres de l'équipe nationale de la FAGE ont pu porter des positions fortes permettant l'amélioration du système de l'ESR : dépôt d'une motion, approuvée à l'unanimité, sur l'urgence climatique de l'ESR, une motion approuvée sur la précarisation du doctorat, une motion sur l'inclusion des étudiantEs en situation de handicap dans l'ESR, ou encore le lancement de la Charte LGBT+ de l'Enseignement Supérieur. La FAGE est force de propositions sur l'ensemble des thématiques, et nous, candidatEs, poursuivrons cette volonté d'améliorer perpétuellement l'enseignement supérieur et la recherche.

Forte de son réseau d'une soixantaine de fédérations, la FAGE peut compter sur ces représentantEs étudiantEs pour apporter leur expertise sur des thématiques territoriales, disciplinaires, et nationales, qui ont pu permettre de rédiger cette profession de foi. Cette profession de foi, construite avec le réseau de la FAGE, son bureau national et son équipe nationale reprend ainsi l'ensemble des positions de la FAGE et ses combats pour améliorer l'enseignement supérieur et la recherche.

Face à ces enjeux, il est primordial de porter la voix étudiante au sein de ces instances et de porter la représentativité des étudiantEs. La FAGE et son équipe nationale auront à cœur de défendre nos valeurs et positions, portées au travers de cette profession de foi.

Nous espérons qu'ainsi, nous pourrons vous montrer la volonté, qui est la nôtre, de porter les expertises d'un réseau engagé dans le but d'améliorer la vie étudiante et défendre notre modèle de l'ESR : un ESR accessible, durable et vecteur d'émancipation pour chacunE.

INTRODUCTION

Si l'enseignement supérieur permet aux étudiantes et étudiants d'acquérir des connaissances riches et diversifiées, l'engagement en tant qu'élue est l'occasion de développer des valeurs humanistes et des compétences transversales. Les étudiantEs deviennent des citoyenNEs acteurICEs de la société et de leur établissement, en développant un esprit d'ouverture et des savoir-faire spécifiques, valorisables tout au long de leur parcours et jusqu'à l'insertion professionnelle. Au sein du paysage de l'enseignement supérieur, nous pouvons retrouver des représentantEs étudiantEs à différentes strates. TouTEs n'ont qu'un seul objectif : améliorer la vie et les conditions d'études des étudiantEs.

Il est en effet primordial que les étudiantEs puissent être présentEs dans les discussions les concernant. Afin d'apporter une vision plus objective de ceux-ci, leur participation dans les différents conseils doit donc être encouragée. En conséquence, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche doivent prendre des mesures visant à concilier le bon déroulement du cursus de l'étudiantE et de son engagement dans la vie de l'établissement (Conseils centraux et Conseils de composantes).

Allant de la rédaction à l'application de cette profession de foi, les liens et échanges entre les éluEs locauxALES et nationauxALES sont primordiaux. La liste candidate de la FAGE a à cœur d'inclure les éluEs des différents établissements dans leurs travaux quotidiens pour ainsi permettre une représentation de la population étudiante

des plus optimale. Il est en effet important que les éluEs puissent effectuer, de manière continue des remontées propres à leur établissement, pour alors permettre de compléter, étayer et adapter les réalisations et positions des éluEs.

Pour permettre ces échanges et ce travail du quotidien, il est cependant nécessaire que le rôle de l'élue étudiantE soit connu, reconnu et valorisé.

C'est pourquoi la FAGE demande que chaque élue étudiantE puisse bénéficier de l'ensemble des dispositions pédagogiques, que ce soit les dispenses d'assiduité, le régime spécial d'étude, ou encore la césure, et que ces dispositifs soient bien appliqués et respectés.

Il est important que cette mission de représentantE étudiantE soit valorisée dans son ensemble, pour permettre la bonne réalisation des prérogatives de cet engagement. Il en va de même concernant le statut de vice-présidence étudiante. Élément central de notre représentation, ce statut se doit d'être considéré à son juste titre, pour permettre aux différentes vice-présidences étudiantes de pleinement exercer leurs missions, cela au sein même des équipes de gouvernances de nos établissements.

Il est donc plus qu'essentiel d'assurer la représentativité des étudiantEs au sein des différentes instances, que ceLLeux-ci soient toujours sollicitéEs sur les sujets et thématiques les concernant.





Thomas Chapotat, élu CNESER, formation sur l'écosystème de l'ESR

SOMMAIRE

1	Renforcer la représentation étudiante et la défense des droits étudiantEs dans un ESR en constante évolution et dans une course à la compétitivité internationale	P.12
2	Garantir un service public fort de l'enseignement supérieur	P.23
3	Assurer un ESR accessible à tous, répondant à sa mission de service public	P.31
4	Vie étudiante, vectrice d'émancipation, d'égalité des chances et de réussite	P.43
5	Un ESR émancipateur par sa formation, qui permet l'ouverture au monde et l'insertion professionnelle	P.63
LIVRETS	. 3e cycle	P.81
	. Formation santé	P.87
	. ALLSHS	P.95
	. IUT, hors universitaire et secondaire	P.99
	. Ingénieurs	P.105



PARTIE 1

**RENFORCER LA REPRÉSENTATION
ÉTUDIANTE ET LA DÉFENSE DES
DROITS ÉTUDIANT^{ES} DANS UN ESR
EN CONSTANTE ÉVOLUTION ET DANS
UNE COURSE À LA COMPÉTITIVITÉ
INTERNATIONALE.**

RENFORCER LA REPRÉSENTATION ÉTUDIANTE ET LA DÉFENSE DES DROITS ÉTUDIANT·ES DANS UN ESR EN CONSTANTE ÉVOLUTION ET DANS UNE COURSE À LA COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE.

I/ Nouvelles formes d'établissements, vers une évolution du paysage de l'enseignement supérieur français

D'un Enseignement Supérieur émancipateur vers un Enseignement supérieur du besoin économique.

L'enseignement supérieur en France jouit depuis de nombreuses décennies d'une particularité, celle de permettre à chacun et chacune d'étudier **peu importe ses moyens ou sa classe socio-professionnelle, de découvrir, s'émanciper, et de se construire tout en ayant la possibilité de se réorienter.** Ce sont ces valeurs qui ont construit des générations de citoyen·NES et qui ont fait de notre enseignement une exception dans le monde. Pendant de nombreuses années, les établissements étaient regroupés sous un même statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Ce statut est sanctuarisé par deux grandes lois de l'enseignement supérieur, la loi Faure de 1968 et la loi Savary de 1984 qui ont initié une véritable émancipation des étudiantes et étudiants. À partir de la fin des années 80, face à l'accroissement du nombre d'étudiant·Es souhaitant intégrer l'enseignement supérieur, il a été décidé de déployer des antennes délocalisées d'université, **pour donner la possibilité à n'importe quelle jeune, indépendamment sa situation, d'avoir accès à la poursuite d'études, droit absolu pour notre jeunesse.**

Mais depuis les années 2000, les universités ont été progressivement poussées à se différencier dans le cadre de dispositifs de politiques publiques prévus à cet effet. Cette évolution a été impulsée en 2007 par la **loi LRU (loi Liberté et Responsabilité des Universités) dite loi Pécresse, destinée à développer l'autonomie des établissements** et très critiquée à ce moment-là. C'est cette loi qui a initié le début d'un changement en profondeur des approches et valeurs de l'ESR.

Celui-ci ne devait plus coûter mais rapporter de l'argent à l'Etat. En 2013, la loi Fioraso est venue renforcer cette mutation avec la mise en place de communautés d'universités et établissements (COMUE). Cette deuxième forme de regroupement devait permettre de coordonner les offres de

formation et les stratégies de recherche, permettant de les rendre plus attractives, compétitives et plus autonomes dans leur organisation. Mais après 10 ans d'application, le constat est sans appel, ces structures sont très souvent des coquilles vides, sans réelle plus-value pour les étudiant·Es.

En 2019, la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal dévoile la loi pour la programmation de la recherche (LPR). **L'essentiel de ce texte accentue le principe de compétition entre les chercheurs et chercheuses ainsi qu'entre les universités dans une logique de financement par appels à projets.** Vivement critiqué par le monde universitaire, ce texte a renforcé l'accroissement des inégalités de qualité de recherche et de formation entre les établissements, le développement des "campus connectés", qui apparaît comme une initiative coûteuse et peu efficace. Ce texte est également venu renforcer la présence du secteur privé dans les universités, **accentuant la notion de privatisation de l'enseignement supérieur, avec des établissements privés n'hésitant pas à utiliser le terme d'université alors qu'ils n'ont pas le droit de le faire.** La FAGE s'est d'ailleurs opposée en CNESER lors de la proposition de ce texte.

Toutes ces transformations auraient pu en rester là, mais en 2018, peu avant la LPR (Loi de Programmation de la Recherche), le Président de la République Emmanuel Macron signe par ordonnance la création d'un **nouveau statut d'établissement : l'établissement public expérimental (EPE).**

Ces EPE ont pour but de "corriger" les problématiques pour améliorer et perfectionner l'enseignement supérieur en France. Ces changements permettent aux établissements de se regrouper sous le statut d'EPE pour, à terme, devenir des **Grands Établissements (GE), possédant de nombreuses dérogations: sélection des étudiantes et étudiants ou encore frais d'inscription dérogatoires aux droits d'inscription nationaux.**

RENFORCER LA REPRÉSENTATION ÉTUDIANTE ET LA DÉFENSE DES DROITS ÉTUDIANT·ES DANS UN ESR EN CONSTANTE ÉVOLUTION ET DANS UNE COURSE À LA COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE.

Ces différentes transformations avaient pour but de rendre plus efficace et surtout compétitif internationalement l'enseignement supérieur en France. Malheureusement, ces changements ont eu surtout pour conséquences de creuser les écarts entre les établissements et d'affaiblir le concept même d'université française, et rendent la lecture de l'enseignement supérieur encore plus complexe.

Il apparaît ainsi primordial de veiller à l'usage du terme "université" conformément au code de l'éducation et de définir précisément les contours de l'appellation dans l'intérêt des étudiant·Es.

En parallèle, au niveau européen, nous vivons le développement **des alliances d'universités européennes. Ces nouvelles structures transfrontalières posent la question cruciale de la place de la représentation étudiante dans ces établissements.** Quel nouveau rôle pour les étudiant·Es, quel conseil mettre en place, comment procéder... ? De plus, face à des modèles d'enseignement supérieur très disparates entre pays européens, la privatisation étant davantage présente chez nos voisin·Es, quelles perspectives pour le modèle qui est le nôtre ? Devrons-nous nous aligner et entamer une privatisation plus forte de notre enseignement supérieur ? Cela n'est pas souhaitable et des positions doivent être prises face à ces risques qui aujourd'hui ne relèvent plus seulement de l'hypothèse, et qui doivent être prévenus pour protéger l'intérêt de touTEs les étudiantes et étudiants.

II/ Les Établissements Publics Expérimentaux, des nouveaux établissements à surveiller

Les EPE (Établissements Publics à caractère Expérimental) ont vu le jour en 2018 par ordonnance du Président de la République. A partir de cette date, 14 sites se sont développés depuis.

Face à cette mise en place, de nombreux constats ont pu être effectués sur les EPE. **De manière générale, des baisses de représentation étudiante ont été observées, avec à contrario un renforcement des prises de décisions par l'équipe de direction de ces établissements.** Ces nouvelles structures ont permis la mutualisation des moyens pour la recherche, avec un renforcement de la place des

EPE sur les questions de recherches mais de façon inégale en fonction des domaines.

Le positionnement des EPE sur les classements internationaux s'est renforcé **mais est en trompe l'œil**, ne donnant pas une indication fidèle de la qualité des formations et de la vie à l'université.

La mutualisation des moyens avait aussi pour but de renforcer la vie étudiante sur les campus et d'avoir plus de dynamisme sur cette thématique. **Mais ce dernier point est à relativiser, cela dépend fortement des EPE et de la bonne volonté de la direction.**

Dans le fonctionnement des EPE, des similitudes sont retrouvées : les stratégies d'actions et de projets ne sont pas uniques à l'EPE, chaque composante construit sa feuille de route mais avec un contrôle par la direction générale de l'EPE. **C'est une stratégie avec de grands projets communs et généraux tout en appliquant un principe de subsidiarité.** Les compétences de l'EPE sont définies par le transfert des missions des établissements-composantes **sans homogénéité particulière : elles peuvent se partager des missions, en avoir directement...**

Malheureusement, même si ces mutualisations et mises en commun permettent de gagner en efficacité, **ces nouvelles structures participent à la privatisation de l'enseignement supérieur, avec des acteurICEs extérieurEs et privéEs nombreuxEs dans les instances.**

De nouvelles strates hiérarchiques sont mises en place, complexifiant la structure interne et la gouvernance. Entre CA, CFVU, CAc, CR et maintenant Directoire, s'ajoutent des dispositifs de gouvernance propres à chaque EPE comme le Sénat académique ou les parlements étudiants. Cette complexification rend chaque EPE unique sur sa gouvernance et **l'impact sur la représentation étudiante est ainsi propre à chaque établissement, sans réelle visibilité.**

Ces EPE sont, comme leur nom l'indique, des établissements expérimentaux, donc provisoires. À terme, l'objectif est de passer au statut de **Grand Etablissement.** Ce statut particulier donne encore plus de dérogations possibles à ces structures, notamment sur la **possibilité de fixer librement les frais d'inscription en licence et master pour les**

RENFORCER LA REPRÉSENTATION ÉTUDIANTE ET LA DÉFENSE DES DROITS ÉTUDIANTES DANS UN ESR EN CONSTANTE ÉVOLUTION ET DANS UNE COURSE À LA COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE.

diplômes en formation initiale. Ces possibilités sont inadmissibles et doivent être empêchées à tout prix.

Face à ces différents constats, nous pouvons donc avancer certains points.

- La mise en place d'EPE peut être un avantage : mutualiser les moyens de recherches, être plus compétitif et monter dans les classements internationaux, construire des établissements d'excellence à forte réputation, construire des établissements avec une identité reconnaissable, répondre à des appels à projets.
- **Mais ces établissements participent à un éclatement du paysage de l'enseignement supérieur, sans réel contrôle et participent grandement à la privatisation de l'enseignement supérieur, ce qui est un danger réel pour le modèle français de l'ESR.**

EN BREF

Pour pallier cela, la FAGE demande :

- Une clarification des modalités de suivi et indicateurs concernant la mise en place des EPE
- Un bilan global sur la mise en place des différents EPE en France, permettant d'avoir une vision plus claire et d'établir une projection de l'évolution de ces établissements avec leur impact sur l'enseignement supérieur
- Une répartition équitable des moyens financiers, humains et techniques en fonction des besoins de chaque formation lors de la mutualisation des moyens entre établissements et composantes
- Une mise à disposition de moyens humains et techniques lors du développement de nouvelles offres de formation ainsi que pour le développement de la vie étudiante
- La suppression des possibilités de dérogations sur les frais d'inscription à l'issue des expérimentations
- L'interdiction de réduire en nombre et en proportion la présence d'élus étudiantEs, en

gardant à minima la représentation inscrite au code de l'éducation : 4 à 6 représentantEs des usagerEs (Article L712-3), 40% de représentantEs des usagerEs au sein de la CFVU ou organe en tenant lieu (Article L712-6)

- Lors de la mise en place de nouveaux conseils, la représentation étudiante doit être en proportion égale à celle de la CFVU suivant l'article L712-6 du code de l'éducation
- Un cadrage précis de la place du monde socio-économique dans l'université et l'opposition à toute ingérence du monde socio-économique dans la gouvernance générale et stratégique de l'université
- Un encadrement de la place du monde socio-économique dans la construction des maquettes de formation : ils doivent avoir un rôle d'expertise mais ne doivent pas être décisionnaires dans la construction d'une formation.



RENFORCER LA REPRÉSENTATION ÉTUDIANTE ET LA DÉFENSE DES DROITS ÉTUDIANTES DANS UN ESR EN CONSTANTE ÉVOLUTION ET DANS UNE COURSE À LA COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE.

III/ Les Universités Européennes, une transformation supplémentaire pour l'enseignement européen

Initiative impulsée par Emmanuel Macron en 2017, les universités européennes sont une étape de plus vers une modification de notre paysage universitaire. Traduite par deux appels à projet Erasmus+ financés à hauteur de 5 millions d'euros sur 3 ans amenant à la création de 44 universités européennes, ces alliances ont pour objectif principal d'offrir de nouvelles opportunités d'apprentissage, de recherche et d'innovation ainsi que de renforcer la coopération entre les universités européennes.

Ces alliances visent à créer des réseaux d'universités européennes plus intégrés et à renforcer la qualité de l'enseignement supérieur et la recherche en Europe. Également, elles ont pour objectifs d'encourager la mobilité des étudiantEs et des enseignantEs, en facilitant les échanges académiques et les collaborations internationales.

Cependant, plusieurs vigilances sont à prendre en compte :

1. Nous demandons une réelle atteinte d'objectifs de mobilité, sans fausses alternatives

Bien que ces universités aient pour objectif de créer des campus inter-universitaires permettant d'instaurer **50% de mobilité au sein des alliances**, les contours pour répondre à cet objectif restent flous. Mis à part le constat qu'après 4 ans d'existence, l'objectif soit encore loin d'être atteint avec un nombre de mobilités entrantes et sortantes n'ayant pas augmenté significativement depuis 2019, aucune amélioration n'a été encore constatée. En effet, cette mobilité au sein des alliances n'a jusqu'ici jamais dépassé les 20%.

À noter que dans l'idée d'atteindre ces 50%, certaines universités ont mis en place des mobilités numériques ou échanges virtuels dans le cadre de ces alliances.

Pour la FAGE, il est évident que ces dispositifs ne constituent pas une réelle mobilité. En effet,

l'apprentissage virtuel, et par extension les échanges virtuels, ne pourront jamais remplacer l'interaction humaine et la mobilité physique qu'impliquent une immersion culturelle à l'étranger. Les activités d'apprentissage virtuel peuvent être un excellent outil de soutien pour accroître l'internationalisation à distance, mais il est impératif de ne pas les confondre avec une véritable mobilité !

C'est pour cela que la FAGE demande que **les participantEs à des "Mobilités numériques" ou "Échanges virtuels" ne soient plus décomptés dans les statistiques de mobilités** ni des universités ni des alliances d'universités européennes.

2. Ces nouvelles alliances ne doivent pas porter atteinte à la représentation étudiante dans ces alliances

Un second point de vigilance subsiste au sujet de ces structures et cela concerne **la gouvernance de ces établissements ainsi que l'intégration des représentantEs étudiantEs à celle-ci.**

Actuellement, il existe de nombreuses formes de représentation des étudiantES au sein des alliances. Même si la Commission européenne a mis davantage l'accent sur la participation des étudiantES lors du deuxième appel, **la FAGE n'est toujours pas convaincue de la manière dont les alliances existantes la remplissent.** Toutes les alliances universitaires **n'ont pas de représentantEs étudiantEs** dans leur gouvernance ou, lorsqu'elle existe, cette représentation étudiante n'est pas équivalente d'une alliance à l'autre. Or, la garantie d'une représentation étudiante, à même de porter la voix des étudiantEs et de les représenter, est un principe auquel nous sommes attachéE et que nous considérons comme non négociable !

La FAGE demande donc que soit assurée, sans conteste, une représentation étudiante élue démocratiquement au sein des nouvelles universités européennes et représentant l'ensemble des établissements composantes.

RENFORCER LA REPRÉSENTATION ÉTUDIANTE ET LA DÉFENSE DES DROITS ÉTUDIANTES DANS UN ESR EN CONSTANTE ÉVOLUTION ET DANS UNE COURSE À LA COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE.

3. Des universités européennes créées avec une approche à court terme et un financement de surface

Aujourd'hui, il apparaît clairement que la création de ces universités n'a pas été pensée de manière pérenne mais selon une approche de création par projet courttermiste. Le montant investi, insuffisant, a conduit la plupart des États membres de l'UE à apporter un soutien financier à leurs établissements d'enseignement supérieur (EES). Celui-ci toujours insuffisant, a poussé plusieurs de ces alliances à rechercher des fonds externes dans le privé. **Ce financement, non-pérenne, présente donc un risque pour les étudiantEs en favorisant la privatisation de l'ESR dans ces alliances et en n'assurant pas un fonctionnement pérenne de ces structures.**

Dans ce contexte, Il est impératif d'évaluer l'effet que ce type de financement aura sur l'équilibre et l'équité des systèmes nationaux d'enseignement supérieur en Europe. **La FAGE refuse un système à deux vitesses**, dans lequel évolueraient des établissements intégrés à des alliances et disposant d'assez de ressources et d'autres avec des ressources insuffisantes provoquant, in fine, une situation d'inégalités pour les étudiantEs.

Un engagement fort doit être pris par les gouvernements en ce sens ! Ceux-ci doivent investir dans leurs systèmes d'enseignement supérieur, y compris pour les établissements non-membres d'une alliance.

La FAGE demande donc une clarification de ce financement de l'enseignement supérieur avec un financement des universités européennes qui devra principalement provenir du niveau européen et des autorités publiques. Cela devra être fait sans que la situation en fasse pâtir les étudiantEs. Ces financements devront aussi être pensés dans l'idée de faciliter les échanges et de réduire les barrières administratives et les freins qui en découlent.

Afin d'éviter que la mobilité ne reste le privilège de quelques étudiantES, celle-ci **devra être soutenue financièrement**. Pour cela, les bourses de mobilités devront être complétées par un financement structurel et institutionnel afin de garantir une mobilité sans obstacle.

Lancer un projet de grande ampleur comme celui des alliances européennes ne doit pas se faire au détriment des établissements français déjà délaissés par l'Etat ni en agrandissant d'autant plus l'ouverture vers une marchandisation de l'enseignement supérieur.

Le financement de ces alliances ne devra pas non plus être de la responsabilité des étudiantEs. Et dans un contexte où ces alliances se font avec des pays européens dont les frais d'inscriptions diffèrent des droits d'inscriptions français, la FAGE sera vigilante à l'éventuelle apparition de frais différenciés au sein des établissements s'intégrant dans les alliances européennes et restera fermement opposée à ceux-ci.

Afin d'assurer un financement pérenne de ces alliances, **La FAGE et l'European Student Union (ESU) envisagent deux possibilités : un nouveau fond spécialement dédié, ou bien une combinaison de plusieurs ressources européennes couvrant les différents aspects politiques de l'alliance, afin de ne pas surcharger un seul fond spécifique.**



La FAGE est membre de l'European Students' Union. Seule organisation représentative des étudiantES en France à y siéger, nous sommes activement présentEs à l'ensemble des débats et séminaires au niveau européen concernant l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche, ainsi que la construction de l'Espace Européen d'Enseignement Supérieur et plus globalement l'Espace Européen de l'Education.

La FAGE entretient également des relations de travail et d'échanges avec des organisations étudiantes de différents pays à travers le monde. C'est ainsi, en participant à la constitution d'espaces de concertation et d'échanges, que nous construisons un monde de tolérance et de dialogue, un monde d'ouverture et de rapprochement, de démocratie et de paix.

Tanguy Guibert, ancien vice-président de la FAGE, a été élu membre du comité exécutif de l'ESU en mai 2022 et Vice-président de l'ESU en mai 2023.

RENFORCER LA REPRÉSENTATION ÉTUDIANTE ET LA DÉFENSE DES DROITS ÉTUDIANTES DANS UN ESR EN CONSTANTE ÉVOLUTION ET DANS UNE COURSE À LA COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE.

Bien que la création de ces alliances d'universités européennes ait été lancée, nous veillerons à ce qu'elles n'évoluent pas à contre-sens de l'intérêt des étudiantEs. En effet, à l'heure où cette dynamique d'évolution des établissements de l'ESR français fait indéniablement écho à la construction structurelle et politique de l'espace européen de l'ESR, ces nouveaux établissements sont un exemple de la politique d'enseignement supérieur actuelle. Et tout comme pour l'ESR français, **nous demandons à ce que l'ESR européen soit un levier de transformation sociale et non la course aux podiums des classements nationaux et internationaux aux critères biaisés et non-représentatifs de la réalité étudiante.** Nous demandons également à ce que les universités européennes s'inscrivent non pas dans un modèle élitiste et sélectif mais dans une dynamique sociale de démocratisation de l'ESR au sein des pays membres, afin de réellement permettre la facilitation des échanges et assurer une qualité de l'apprentissage en mettant les étudiantEs au cœur de leur parcours.

EN BREF

Face à ces universités européennes, La FAGE demande donc :

- Que les participantES à des "Mobilités numériques" ou "Echanges virtuels" ne soient plus décomptés dans les statistiques de mobilités des alliances ;
- Que le financement des programmes d'échange soit réfléchi afin d'intégrer toutes personnes souhaitant effectuer une mobilité, indépendamment de critères sociaux ;
- L'assurance d'une représentation étudiante sans conteste, élue démocratiquement et représentant l'ensemble des établissements composantes ;
- Que les fonds dédiés à la mobilité dans le cadre de la représentation étudiante soient pérennisés dans les statuts d'universités européennes, afin d'assurer la participation étudiante dans la gouvernance des alliances ainsi que la formation des représentantES étudiantES ;
- Qu'au sein des dialogues sur le financement de l'ESR soit évoquée la question de l'accessibilité des alliances pour les établissements ;
- Que ne soit pas envisagée la mise en place de droits différenciés et donc la hausse des frais d'inscriptions pour les étudiantEs dans les alliances.



Depuis 2018 et la mise en place des EPE, des pas sont pris pour que **l'Etat se désengage petit à petit de l'Enseignement Supérieur Français**. La transformation du paysage universitaire, avec l'émergence de grands mastodontes, s'est accompagnée d'un essor de l'enseignement supérieur privé.

Bien que la création de ces EPE ait favorisé la reconnaissance des établissements privés, il y a bien une chose qui l'a assurément permis : **l'Etat lui-même**. Et ceci par un manque de place dans l'ESR non solutionné et des étudiantEs qui restent sur le carreau sans d'autres choix que de se tourner vers le privé. Ce délaissement total par l'Etat a **laissé une fenêtre grande ouverte à l'ESR privé pour s'y engouffrer et développer aisément son marché, sans freins de la part de l'Etat**.

L'objectif de l'enseignement supérieur doit être l'émancipation globale des jeunes et de la société. Son utilité à l'acquisition de compétences pour permettre l'exercice de certains métiers est indéniable, mais cela ne doit cependant pas être sa marque : les citoyens et citoyennes de demain doivent pouvoir, si ils et elles le souhaitent, en bénéficier en toute liberté et de manière équitable. Et pour cela, les moyens, notamment financiers, doivent être mis en place et c'est à l'Etat de s'en assurer. Cela n'est actuellement pas fait, **par une politique gouvernementale et non-sécurisante des acquis et biens publics**.

“

***L'objectif de l'enseignement
supérieur doit-être l'émancipation
globale des jeunes et de la société.***

”



PARTIE 2

**GARANTIR UN SERVICE PUBLIC FORT DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

GARANTIR UN SERVICE PUBLIC FORT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Depuis de trop nombreuses années, l'Etat se désengage d'une de ses missions essentielles : l'éducation. Nous assistons à la dégradation de nos conditions d'études avec des établissements à l'agonie.

Comment les établissements peuvent-ils accueillir décemment les étudiantEs avec des moyens aussi restreints ?

Amphis bondés, cours annulés par manque d'enseignantEs, diminution des capacités d'accueil dans certaines filières, on observe même la fermeture de certaines universités durant l'hiver à cause de la hausse des prix de l'énergie. Dans ces conditions, comment le service public de l'enseignement supérieur peut-il remplir décemment ses missions ?

Pourtant, le droit à l'éducation est un principe constitutionnel, ancré dans un de nos textes fondateurs.

Préambule de la Constitution, article 13,

"La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat."

I/ Désinvestissement de l'État : vers une destruction de notre système d'ESR

Le sous-financement des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche est, depuis de nombreuses années, un problème profond et ressenti à toutes les strates de l'écosystème de l'ESR.

Le nombre d'étudiantEs augmente, les financements de l'Etat diminuent.

Plus de 3 millions d'étudiantEs sont attenduEs dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2023, c'est 650 000 étudiantEs de plus qu'en 2010, 1.3 million de plus que dans les années 1990. Depuis quelques années, nous sommes dans une nouvelle phase de massification de l'enseignement supérieur. Mais le gouvernement a choisi de ne pas faire de cette question une priorité. Pourtant, ce phénomène

aurait pu être anticipé : baby-boom des années 2000 suivi logiquement d'une augmentation du nombre de bachelierEs. Pour autant, le budget, lui, n'a pas suivi. Notre enseignement supérieur tombe en ruines, et le gouvernement regarde ailleurs.

Entre 2017 et 2023, le budget de l'université par étudiantE a baissé de 15%, une chute libre depuis 2009. La France fait partie des mauvais élèves, en Europe, elle investit moins dans l'enseignement supérieur que ses voisins, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède, la Belgique ou le Royaume-Uni. Les dépenses de l'Etat à destination de l'enseignement supérieur restent faibles en proportion : 30,8 milliards d'euros en 2023, pour un budget de l'Etat de 577 milliards d'euros, à peine 5,3% du budget de l'Etat.

Faire plus avec moins, la nouvelle équation du financement de l'enseignement supérieur public en France.

Le système actuel ne répond pas à cette vision de l'enseignement supérieur. **Le rôle de l'université publique a été relégué à la massification de l'enseignement supérieur** et l'accueil des nombreux bachelierEs. Mais les moyens n'ont pas suivi, la dépense moyenne pour unE étudiantE à l'université était seulement de 10440€ en 2020. Nous avons assisté à un renforcement du dualisme de l'enseignement supérieur en France : l'excellence incarnée par les grandes écoles et la massification par l'université. **Ce système élitiste ne permet plus de répondre à la mission de promotion sociale de l'enseignement supérieur.** Les inégalités de financement pénalisent l'égalité des chances : selon son territoire, son origine sociale ou son genre, l'enseignement supérieur ne garantit ni la même inclusion ni la même réussite.

Face à la baisse des financements, le modèle du Gouvernement prône la concurrence entre établissements publics. Un système où les perdantEs sont encore et toujours les plus défavoriséEs. Un système qui ne permet pas de prendre le virage de la transition écologique, alors que la plupart du bâti universitaire est au stade de passoire énergétique.

TouTEs contre unE contre touTEs, ou comment la mise en place de la concurrence détruit le service public de l'ESR

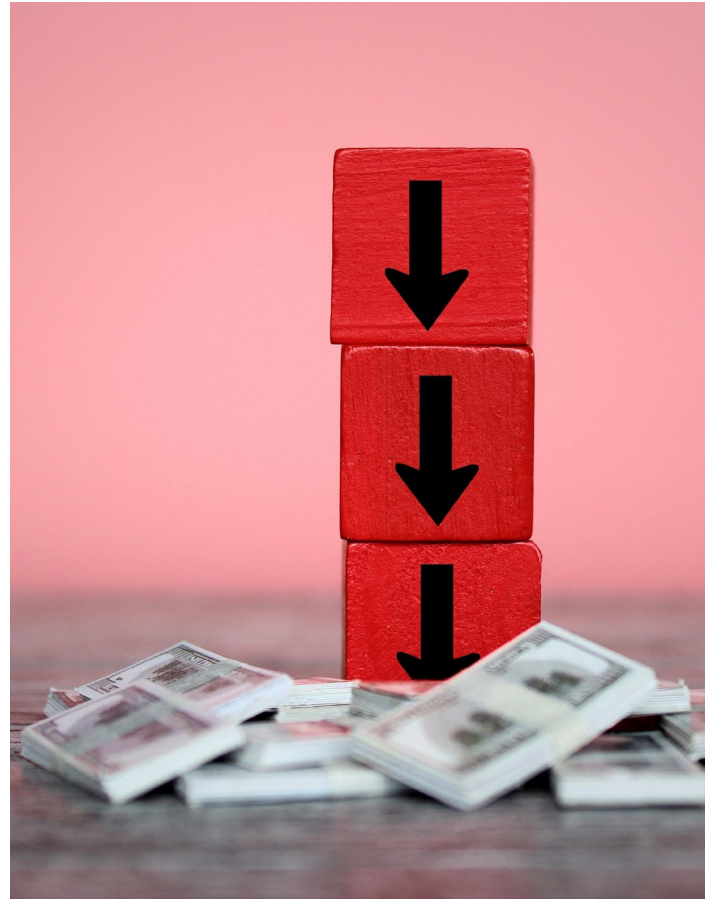
La Cour des Comptes met en lumière les inégalités de financement dans son rapport *Universités et territoires*, publié en février 2023. **Ces écarts sont d'autant plus frappants qu'ils perpétuent les inégalités sociales** : les universités qui touchent le moins de subventions pour des projets et PIA (Plan Investissement Avenir), sont les plus rurales, celles qui accueillent le plus d'étudiantEs boursierEs (30,1%) et dont le taux d'encadrement est le plus faible (7,1 ETPT sur 100 étudiantEs). **Ces conditions favorisent l'échec des étudiantEs en licence** puisque le taux de réussite est le plus bas pour le passage en L2 (63,9%). **En plus de mettre en concurrence les universités en France sur le plan de la recherche, le financement par PIA pénalise les étudiantEs les plus précaires et les inégalités territoriales.**

Ce modèle est encore plus injuste puisqu'il ne permet pas aux universités de disposer de moyens supplémentaires pour corriger les inégalités de financement par les PIA. Alors même que le contrat d'établissement pourrait être un moyen supplémentaire pour que l'université fixe ses besoins de financement en lien avec sa politique de site. Ce manque vient **restreindre la capacité à accueillir les étudiants et étudiantes au sein de nos établissements, tout en altérant les conditions d'études** de celles et ceux ayant déjà intégré une formation.

L'offre de formation de chaque établissement doit être soutenable. Pour cela, il est nécessaire que l'État entame un travail pluriannuel sur les enjeux de la soutenabilité de celle-ci. Ce travail doit permettre d'identifier toutes les ressources utilisées pour chaque formation. Ces informations existent déjà pour les formations continues car il s'agit d'une obligation de France Compétences, elle reste à généraliser sur l'ensemble des formations initiales.

C'est en identifiant les besoins nécessaires à chaque formation que nous pourrions mieux cartographier et évaluer la soutenabilité de celles-ci.

Pour cela, les dialogues de gestion doivent permettre aux universités d'obtenir les moyens nécessaires dans la mise en place de leurs objectifs. Pour répondre au mieux aux besoins, ces orientations stratégiques construites par les universités elles-mêmes, avec le soutien des composantes, doivent inclure les éluEs étudiantEs dans les discussions.



L'État doit s'engager à augmenter le budget des universités afin de servir des objectifs précis et quantifiés, fixés dans un but d'amélioration des conditions de formation. Le taux d'encadrement, le ratio d'ETPT par étudiantE et le financement par étudiantE sont les indicateurs à placer en priorité afin d'évaluer l'état de santé de la formation au sein de nos établissements. Ces indicateurs doivent être surveillés au sein de chaque composante universitaire et établissement d'enseignement supérieur.

EN BREF

Pour lutter contre un modèle de compétition dans l'enseignement supérieur, la FAGE demande :

- Une identification des ressources nécessaires pour chaque formation afin de créer une cartographie des besoins matériels et humains dans chaque filière ;
- Un développement du budget alloué afin de servir les objectifs fixés par chaque université ;
- L'investissement dans un plan de rénovation du bâti universitaire ;
- La diversification des PIA pour permettre aux universités de proposer des projets favorisant la formation, les modèles pédagogiques innovants et l'accès à l'enseignement supérieur ;
- L'accompagnement amplifié des universités de proximité n'ayant pas la volonté ou la capacité de candidater aux PIA.

Dans ces conditions, le service public de l'ESR ne peut jouer pleinement son rôle et ses missions fixées par la loi. Loin de s'arrêter à la mise en concurrence des établissements publics entre eux, le Gouvernement a facilité et encouragé la marchandisation de l'ESR avec la promotion de formations et d'intérêts privés.

II/ La privatisation croissante : un danger pour notre ESR

La privatisation de l'ESR est la conséquence directe du sous-investissement de l'Etat dans l'enseignement supérieur public. La hausse sans précédent des formations et du nombre d'étudiantEs dans le privé a été soutenue par les dernières politiques du Gouvernement : **promotion des enseignements privés, soutien financier aux établissements privés, intrusion des intérêts privés dans la gouvernance**

de nos établissements publics.

Comme vu précédemment, l'évolution de l'enseignement supérieur en France ne va pas dans le sens d'un engagement fort de l'État, qui doit cependant être garant et fournir toutes les chances d'émancipation aux étudiants et étudiantes.

Le monde socio-économique doit avoir une place dans nos formations, pour permettre un apport bénéfique dans la formation des étudiantEs et une professionnalisation efficace. Mais en aucun cas il ne doit remplacer l'État dans ses missions d'éducation, de formation et de financement.

Pour le chef de l'État, l'université de demain doit opérer un changement systémique qui passerait par un **développement des filières professionnalisantes et de la formation continue en privilégiant des parcours à rendement sûr et rapide avec l'émergence d'établissements en compétition internationale.**

Le 12 janvier 2022, lors de son discours de clôture du 50e anniversaire du congrès de France Universités, Emmanuel Macron a indiqué **vouloir revoir la gouvernance des universités.** « *Oui, nous devons aller vers plus d'autonomie en termes d'organisation, de financement, de ressources humaines* », afin de viser « *plus d'excellence pour les universités* ». Celles-ci doivent, selon lui, avoir plus d'autonomie, mais l'État devra passer avec elles « *de véritables contrats d'objectifs et de moyens* ». Notamment, « *les universités ne doivent plus seulement garantir l'accueil des étudiants dans une formation mais garantir l'orientation des jeunes vers l'emploi* ».

Selon lui, le monde socio-économique doit prendre une plus grande part à la construction des formations pour remplir leurs besoins et non les nôtres. **L'enseignement supérieur gratuit, émancipateur, vivant et riche de diversité ne serait plus une priorité face aux besoins du monde socio-économique. L'État se désengage petit à petit pour laisser la place aux acteurICE privés.**

En parallèle de l'entrisme du privé dans les gouvernances des établissements publics, l'offre de l'enseignement privé ne cesse de croître pour pallier le manque de place dans nos établissements publics.

EN CHIFFRES

La place des établissements privés a augmenté de 50% entre 2010 et 2020. Dans le secteur public, l'augmentation était de 16% seulement sur la même période. Concernant le financement, la part des acteurs privés dans les dépenses d'éducation sont passées de 16,3% en 2010 à 20,2% en 2019. En 2021-2022, la progression des effectifs dans l'enseignement privé (+ 10,0%) est de nouveau supérieure à celle dans l'enseignement public (+ 0,3 %). Il accueille 737 000 étudiants, soit 24,8 % des effectifs du supérieur, part en hausse de 1,7 point par rapport à 2020.

La privatisation de ce service public ne doit pas être la solution à la massification de l'enseignement supérieur. Il devient nécessaire de combler l'hémorragie avant que l'enseignement privé ne s'installe comme une véritable alternative à l'enseignement supérieur public.

Le sous-financement de l'enseignement supérieur public n'a pas permis d'accueillir les nouveaux bacheliers, et le montant moyen de dépense publique par étudiant est passé de 12 760€ en 2010 à 11 580€ en 2020 (au prix 2020). **À l'inverse, le développement de l'enseignement supérieur privé s'est accompagné de la création des Etablissements d'enseignement supérieur privés d'intérêt général (EESPIG) en 2013 qui ont permis d'apporter un soutien financier supplémentaire. De surcroît, la confusion entretenue par le MESR sur la reconnaissance des diplômes de ces écoles assoit une légitimité injustifiée.** À cela s'ajoutent les nouvelles coopérations entre établissements publics et privés, souvent promues par les politiques locales, qui permettent à certains établissements privés de délivrer des diplômes nationaux par conventionnement ou partenariat.

Ces constats sont déjà visibles et conduisent à une marchandisation de l'enseignement supérieur et à l'explosion des frais de scolarité dans le secteur privé. Ces mouvements creusent les inégalités socio-économiques et précarisent les étudiants : les services universitaires et les CROUS n'ont pas eu les moyens de répondre aux besoins des étudiants, les aides sociales ne suffisent plus et le coût de la scolarité est devenu trop élevé.

EN BREF

La FAGE dénonce ce mouvement de privatisation de l'enseignement supérieur et demande :

- Une limitation des possibilités de coopération entre établissements privés et universités visant la diplomation ;
- Une augmentation des financements et effectifs des universités pour pallier l'augmentation des bacheliers accédant à l'enseignement supérieur ;
- Une réelle protection des diplômes nationaux en luttant contre la propagation des bachelors, mastères et autres noms dérivés des diplômes nationaux ;
- De limiter et cadrer plus fermement la possibilité d'accréditation des établissements privés ;
- De limiter les financements des établissements d'enseignement supérieur privés par l'Etat et de contrôler davantage les financements des collectivités à destination du privé ;
- De réguler la professionnalisation au sein des formations pour avoir un équilibre entre la formation théorique et pratique ;
- De sensibiliser et former les étudiants à entamer de vrais dialogues avec le monde socio-économique de leur territoire pour co-construire des propositions d'améliorations des parcours universitaires et avoir un vrai contrôle du rôle du monde socio-économique dans la sphère de l'enseignement ;
- De s'opposer à toutes libertés données sur les questions de frais d'inscriptions et annexes à destination des étudiants ;
- De s'opposer à toute augmentation injustifiée des frais de formations initiales, continue ou non fixés nationalement.

Le sous-investissement dans l'enseignement supérieur, les étudiantEs le constatent au quotidien et avant même leur entrée dans l'enseignement supérieur.

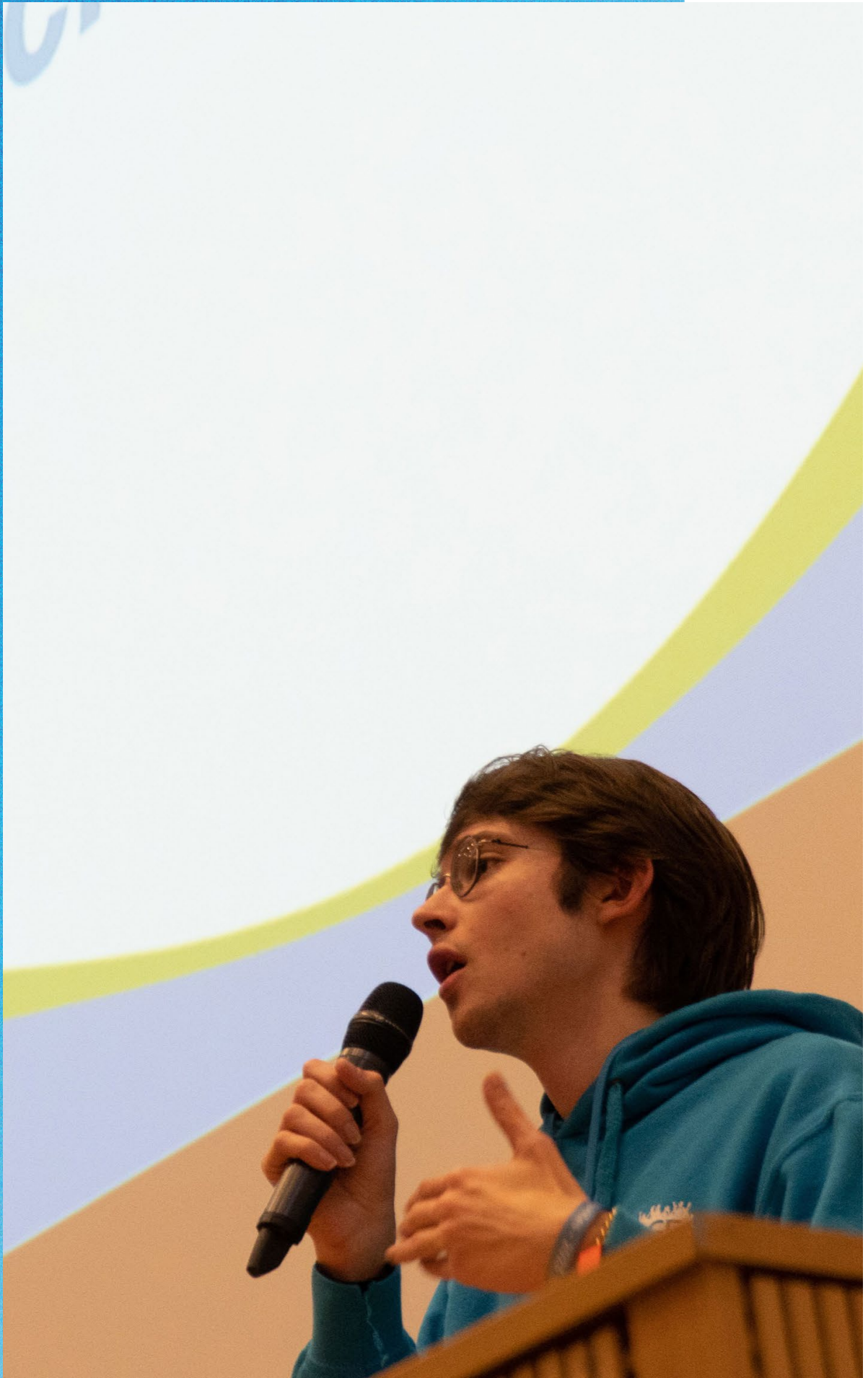
En effet, aujourd'hui, trop de filières sont encore en tension ou sélectives. Par manque de place, par manque d'enseignantEs ou par un ESR qui se veut calqué sur les besoins du monde socio-professionnel en dépit des aspirations de chacunE, l'ensemble des jeunes ne peuvent accéder à la formation de leur choix.

En 2017, le gouvernement promettait 950 millions d'euros lors du Plan Étudiant pour le premier quinquennat, avec une prévision de plus de 200 000 étudiantES supplémentaires sur les 5 années qui devaient suivre. Bien qu'insuffisant, cet investissement destiné à ouvrir des postes, augmenter le nombre de places dans les filières en tensions devait se concrétiser dans les budgets d'établissements et les notifications de subventions de charges pour service public. Malgré cette promesse d'investissement, près de 6 ans plus tard, les places manquent encore.

Il y a un an, le Président Emmanuel Macron déclarait que même si la demande était forte pour certaines filières, il n'y aurait pas d'ouvertures de places si ces dernières ne menaient pas à l'emploi.

Alors même que notre ESR se doit d'être accessible à touTEs, le manque de financement en est et reste donc à ce jour le premier et principal frein !





PARTIE 3

ASSURER UN ESR ACCESSIBLE À
TOU^TES, RÉPONDANT À SA MISSION DE
SERVICE PUBLIC

ASSURER UN ESR ACCESSIBLE À TOU·TES, RÉPONDANT À SA MISSION DE SERVICE PUBLIC

Toute personne, titulaire d'un baccalauréat ou équivalent, souhaitant poursuivre dans l'enseignement supérieur doit pouvoir y accéder et continuer à se former tout au long de sa vie. C'est un principe inscrit dans la loi et auquel la FAGE est fondamentalement attaché.

Il est nécessaire que cette accessibilité à l'ESR soit réellement et pleinement permise. En effet, aujourd'hui, de trop nombreux freins existent encore, qu'ils soient relatifs aux conditions financières, physiques ou sociales. D'autres obstacles subsistent, comme l'autocensure, contre lesquelles il est nécessaire de lutter afin de permettre cette pleine accessibilité à l'enseignement supérieur.

I/ Une accessibilité qui commence dès l'Orientation dans le secondaire

L'un des principaux freins à la démocratisation de l'enseignement supérieur, et de ce fait à l'accès à ce dernier, est le taux trop élevé de non-validation et de réorientation au cours du premier cycle. Ce dernier est en grande partie dû à une déconnexion entre l'enseignement secondaire et le supérieur. Pour améliorer l'orientation et la réussite des étudiant·ES, la FAGE souhaite apporter des propositions ambitieuses liant le lycée, les politiques d'orientation mais également l'organisation du premier cycle d'études de l'enseignement supérieur.

Face à une massification de l'enseignement supérieur, plusieurs réponses ont été proposées par nombres d'acteur·ICEs telles que la sélection, les capacités d'accueil définies sur critères parfois obscurs, une sélection par l'argent via la hausse de frais d'inscriptions etc. **La FAGE n'accepte pas ces solutions qui font des étudiant·ES les perdant·ES d'un système qui devrait pourtant être conçu pour elles et eux.** Il est nécessaire de repenser en profondeur l'organisation du système éducatif et son lien avec l'ESR afin de résoudre de manière systémique les écueils de l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Un bouleversement a été apporté par la réforme du baccalauréat de 2021, et dans la continuité de cette réforme la FAGE demande que **l'enseignement secondaire soit pensé de manière à permettre une véritable continuité entre le lycée et la licence**

avec une réelle cohérence entre les cycles, trop souvent malmenés par des réformes morcelées. Cela est essentiel pour que tout·E étudiant·E qui le souhaite puisse accéder à l'ESR, en pleine conscience des poursuites d'études et possibilités, et sans freins dus à un manque de lisibilité.

L'orientation doit également permettre l'ouverture et la démocratisation de filières professionnelles générales et technologiques pour celles et ceux qui le souhaitent, sans aucune stigmatisations. Dans cette logique, un réel travail doit être mené sur l'orientation des jeunes vers ces formations plus professionnalisantes en leur permettant aussi une ouverture vers les filières générales.

Par ailleurs, il est important de repenser la formation des enseignant·ES du secondaire. Acteur·ICEs de l'orientation des jeunes, ils doivent permettre d'apporter des réponses à leurs questionnements en lien avec leur avenir. La FAGE demande **l'intégration d'un module sur la thématique de l'orientation au sein de la formation des enseignant·ES**, dans l'objectif de donner aux professeur·ES les informations essentielles pour renseigner au mieux les lycéen·ES.

Concernant le lien étroit entre les établissements du secondaire et de l'ESR, la FAGE appuie sur la **nécessité de devoir renforcer la relation entre les établissements scolaires, les lycées et établissements d'enseignement supérieur.** La FAGE demande la mise en place par les universités, de dispositifs d'orientation et d'accompagnement vers le supérieur tel que le dispositif des étudiant·ES ambassadeur·ICEs, mais aussi, et surtout, le soutien aux initiatives étudiantes en faveur de l'orientation des lycéen·ES à l'instar du projet What's the fac, lancé par la FAGE en 2015. Il est important que les étudiant·ES du supérieur soient acteur·ICEs de l'orientation des plus jeunes.

ZOOM



Plus qu'une simple présentation des filières de l'enseignement supérieur, le projet *What's The Fac ?!* vise à déconstruire les représentations des collégien·NEs et des lycéen·NEs afin de lutter contre l'autocensure et ainsi démocratiser l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur. Cela passe bien entendu par une amélioration qualitative et quantitative de l'information et de la connaissance des études secondaires et supérieures, mais également par une démarche d'éducation populaire permettant la prise de conscience des collégien·NEs et lycéen·NEs des facteurs pouvant engendrer des inégalités d'orientation.

Différents types d'actions concrètes sont mises en place afin de lutter contre les inégalités :

- Des interventions d'étudiant·Es dans les classes de la 4^{ème} à la terminale, afin de lutter contre l'autocensure en veillant à déconstruire les barrières érigées par les élèves ;
- Des «stands d'échanges» dans les établissements scolaires afin d'améliorer quantitativement et qualitativement l'information et la connaissance des études ;
- Des journées d'immersion dans les établissements d'enseignement (cours, restaurant universitaire, BU, etc.) ;
- Des actions de tutorat d'orientation et de réussite à destination des élèves de terminale et un tutorat méthodologique et pratique pour les primo-entrant·Es à l'Université.

La fin de la terminale et le choix de son orientation sont des moments clés dans l'orientation des jeunes. **C'est pourquoi, la FAGE demande que soit systématiquement réalisé au lycée une présentation de Parcoursup et de son fonctionnement.** Également, la FAGE demande qu'une pré-inscription soit possible dès la seconde

pour permettre aux lycéen·NEs de se familiariser avec la plateforme et découvrir l'ensemble des formations proposées. De plus, la FAGE demande que les matières conseillées privilégiées par les formations durant le lycée soient affichées sur la plateforme. En effet, le manque d'information actuel est source de stress pour les lycéen·NEs de seconde qui ne savent pas vers quelles spécialités se diriger en fonction de l'orientation souhaitée.

L'accompagnement est également de la responsabilité du corps enseignant. L'objectif est que l'accompagnement puisse être optimal et qu'aucun·E lycéen·NE ne soit délaissé·E ou n'ait pas les mêmes chances d'un lycée à l'autre.

EN BREF

La FAGE demande

- Permettre une pré-inscription sur Parcoursup dès la seconde pour permettre de découvrir les formations proposées et ainsi avoir un parcours au lycée correspondant à ses aspirations
- Mise en place effective des dispositifs d'aide à la réussite
- Le soutien des initiatives étudiantes en faveur de l'orientation des lycéennes et lycéens
- Avoir des étudiant·Es ambassadeur·ICEs pour chaque formation de l'enseignement supérieur et permettre à ces dernier·Es d'exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions
- Demander la formation des professeur·Es principaux·ALES d'orientation et renforcer les services d'orientations lycéens
- Effectuer les 54h d'orientation en accompagnant les établissements à leur mise en place
- Mieux intégrer les professionnel·LES de l'orientation dans le processus d'accompagnement des lycéen·NEs pour aider à combattre les préjugés liés aux formations et faire s'épanouir les jeunes de l'avis de leurs parents

ASSURER UN ESR ACCESSIBLE À TOU·TES, RÉPONDANT À SA MISSION DE SERVICE PUBLIC

III/ L'entrée dans l'enseignement supérieur, l'épreuve de Parcoursup

La fracture constatée entre le secondaire et l'enseignement supérieur est également liée aux multiples démarches à réaliser lorsqu'un·e étudiant·e se projette et arrive dans l'enseignement supérieur. Cette période est fortement anxiogène et la simplification des démarches doit être de mise.

Après le fiasco d'Admission Post-Bac (APB), provoqué par le tollé du tirage au sort, la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiant·es instaure une nouvelle plateforme : Parcoursup. Abolissant la hiérarchisation des vœux et se voulant permettre un véritable accompagnement des jeunes avant, pendant et après la procédure d'admission. Malheureusement, cette volonté politique ne s'est pas réalisée comme telle. Aujourd'hui, la réalité de Parcoursup est toute autre : manque d'information sur la procédure, jeunes livré·es à elleux-mêmes et anxieu·ses, se retrouvant sans orientation, manque de places dans l'enseignement supérieur pour répondre aux attentes des jeunes, etc...

A l'heure où la plateforme Parcoursup, première interface entre les futur·es étudiant·es et le monde de l'enseignement supérieur, a encore vocation à évoluer, **il est essentiel qu'elle réponde aux attentes et besoins de ses usager·es.**

EN BREF

La FAGE demande :

- La mise en avant des débouchés possibles après la formation : compétences acquises, masters et cursus de recherche accessibles ;
- L'indication de l'ensemble des informations relatives à chaque formation accessible sur Parcoursup sous un format homogène et accessible ;
- La mise à disposition de l'information relative au déroulé de la formation et de la vie étudiante ;
- L'investissement dans de la communication mise en place sur la plateforme directement, à destination des usagers et usagères pour les aider dans leur choix d'orientation.



ASSURER UN ESR ACCESSIBLE À TOU·TES, RÉPONDANT À SA MISSION DE SERVICE PUBLIC

Annoncé comme un outil majeur de l'orientation au sein de Parcoursup, les attendus peinent à être compris par les usagEREs. En 2020, la Cour des Comptes pointe une "insatisfaction générale" des utilisateurICEs à propos des attendus (la moitié des élèves et le tiers des enseignantEs). Il apparaît que la notion "d'attendu" soit trop souvent utilisée par les composantes à des fins "de sélection", et plus précisément "d'auto-sélection" que d'orientation ou d'information.

Pour pallier ces problématiques, la FAGE demande de **redéfinir de manière claire "l'attendu" auprès des composantes de l'enseignement supérieur. Ceci devrait même passer par le changement du terme "attendu" vers une terminologie moins contraignante, valorisant les "intérêts", "aspirations", "appétences" des jeunes.** Cela permettrait de pousser là où le lycéenNE à faire ses choix d'orientation en rapport avec ce qui lui plaît vraiment et non ce qu'il se pense être capable ou non de faire. Les attendus ne doivent pas être utilisés ou vécus comme des critères de sélection mais bien comme un outil d'orientation.

Autre point majeur du traitement des candidatures : l'origine sociale du/de la demandeurEUSE. En effet, les rapports mettent en avant les mauvais résultats de la France en termes d'impact social de la réussite à l'école, notamment les derniers résultats de l'enquête PISA de l'OCDE de 2018. Cet impact social peut également suivre les jeunes jusque dans l'enseignement supérieur. En effet, un rapport du Sénat du 23 septembre 2021 rappelle que *"67 % des enfants de cadres obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur au-delà de la licence, contre seulement 16 % des enfants d'ouvrierEs"*. De plus, le Défenseur des Droits rappelle dans une décision prise en 2021 que "le recours au critère du lycée d'origine pour départager les candidatEs en favorisant certainEs candidatEs ou en défavorisant d'autres en fonction du lieu géographique dans lequel l'établissement est situé peut-être assimiler à une pratique discriminatoire, s'il aboutit à exclure des candidatEs sur ce fondement." Pour l'ensemble de ces raisons, la FAGE demande **l'anonymisation du lycée d'origine de chaque lycéenNE.**

EN BREF

La FAGE demande :

- L'explication de ce qu'est un attendu pour clarifier les attentes des formations envers leurs futurEs étudiantEs ;
- L'anonymisation du lycée d'origine des candidatEs pour lutter contre les préjugés.

ZOOM



SOS
PARCOURSUP

Afin d'accompagner les jeunes durant la période d'inscription sur la plateforme Parcoursup, la FAGE a mis en place plusieurs dispositifs dont une plateforme d'aide et d'appui : SOS-Parcoursup.

Sur ce site, plusieurs rubriques existent afin d'orienter au mieux les étudiantEs et futurEs étudiantEs en complémentarité des informations déjà présentes sur Parcoursup : le calendrier Parcoursup, un onglet "j'ai besoin d'aide", une Foire Aux Questions, ainsi qu'un numéro de téléphone d'urgence et une mailing de contact spécifique : sos-parcoursup@fage.org

III/ Une accessibilité par une orientation tout au long de la vie

La FAGE souhaite que l'accompagnement des jeunes dans leur démarche d'orientation ne se limite pas à l'entrée dans l'enseignement supérieur mais tout au long des années d'études des étudiantEs. Il est important d'agir, et ce, dès la première année d'étude. La FAGE demande que des temps dédiés à l'orientation soient obligatoirement intégrés au sein de l'ensemble des cycles d'études. Il s'agira de présenter les formations et les spécialisations possibles pour le ou la jeune dont l'accès au troisième cycle. Par ailleurs, **nous souhaitons que les services d'orientation et d'insertion professionnelle des établissements de l'ESR permettent une réelle mise à disposition et une vulgarisation de l'ensemble des éléments d'information. Parallèlement à cela, nous demandons que soit aussi mis en place un réel accompagnement des jeunes dans la construction de leur projet d'orientation. Des moyens financiers et humains devront être alloués à ces dispositifs d'accompagnement à l'orientation et à la réorientation qui devront être une priorité au sein de l'ESR. À ces dispositifs pourront s'ajouter des ateliers, des conférences, des actions de communications.**

Une fois ces informations mises à disposition des étudiantEs, celles et ceux évoluant déjà dans l'ESR et voulant se réorienter pourront également disposer de l'aide à l'accompagnement nécessaire.

Concernant les personnes déscolarisées ou en emploi souhaitant intégrer l'enseignement supérieur, nous pouvons imaginer que des structures déjà existantes telles que Pôle Emploi ou encore les structures de l'Information-Jeunesse puissent être des points d'entrée vers un accompagnement à Parcoursup. Cet accompagnement pourrait être aidé par des supports types MOOC, qui viendraient en complément des vidéos déjà existantes sur la plateforme, dédiées à ces usagers et usagères.

Afin de répondre à un besoin d'orientation de façon plus efficiente au sein de l'enseignement supérieur, **la FAGE demande la redéfinition des missions de l'ONISEP** (Office national d'information sur les enseignements et les professions) Cette structure pourrait en effet fédérer l'ensemble de ces services et centraliser les informations au sujet des informations au sujet des différentes formations et d'accompagner les services à répondre aux besoins des étudiantEs en proposant des ressources variées. **Ce service se**

doit d'être proactif dans la mise en place d'audit auprès des étudiantEs sur leur orientation afin d'avoir une analyse des différents parcours.

Les tarifs des diplômes universitaires, inter-universitaires, ou certificats n'est aujourd'hui aucunement cadré au niveau national, et les unités de formation et de recherche porteuses de ces diplômes sont libres de fixer les prix. Ainsi, des UFR profitent de cette absence de cadrage pour compléter leur budget, au détriment de la situation souvent précaire des jeunes travailleurEUSEs. L'inscription à ces diplômes en formation continue peut dépasser aujourd'hui plusieurs milliers d'euros, créant ainsi une restriction de l'accès à ces diplômes.

Dans ce contexte, la FAGE demande **la mise en place d'un cadrage concernant les tarifications des diplômes de formation continue, afin de veiller à un équilibre au niveau national des coûts de ces diplômes.**

EN BREF

La FAGE demande :

- La mise en capacité de services d'orientation des établissements à faire de l'accompagnement à l'utilisation de Parcoursup ;
- L'augmentation des moyens humains et financiers des services d'orientations des établissements ;
- La redéfinition des missions de l'ONISEP afin que l'orientation redevienne une mission de service public ;
- Le développement des passerelles entre les formations connexes ;
- L'implication de Pôle Emploi et du réseau Info Jeune dans la formation et l'accompagnement à Parcoursup des jeunes éloignéEs de l'éducation et de la formation ;
- La mise en place d'un cadrage concernant les tarifications des diplômes de formation continue, afin de veiller à un équilibre au niveau national sur les coûts de ces diplômes

IV/ Accès au second cycle, les prémices de la plateforme Mon Master

La loi Master de 2016 a structurellement modifié l'accès au Master. Une sélection, auparavant réalisée entre le M1 et le M2 est déplacée au niveau de l'entrée en première année de Master, rétablissant la cohérence du deuxième cycle des études supérieures et l'articulation Licence-Master-Doctorat impulsée par le Processus de Bologne. Le droit à la poursuite d'études est également introduit. Il engage l'État à garantir l'accès en Master aux titulaires de diplômes nationaux de Licence, sous certaines conditions.

Les candidatures en master ont désormais été regroupées via la création d'une plateforme unique qui permet un allègement des charges mentale et administrative des étudiantEs, associées à leurs candidatures en Master. En 2021, la FAGE avait largement soutenu l'idée de cette plateforme unique, couplé à un appel au report formulé à cause d'un calendrier trop serré et une absence de concertations avec les représentantEs étudiantEs.

Pour rappel, **la FAGE a appelé à l'unification des différentes plateformes des établissements sous l'égide d'une plateforme unique mais n'a cependant pas apporté son soutien à Mon Master, faute de garanties suffisantes pour les étudiantEs.**

Ces craintes se sont confirmées, puisque d'un point de vue technique de nombreux bugs et clôtures ont eu lieu, allant même jusqu'à une révision par les établissements de l'offre de formation pendant la phase de saisie des vœux. Alors même que la plateforme devait sécuriser certains aspects, nous nous retrouvons avec des établissements qui ne jouent pas le jeu et contournent le système en demandant des informations visant à trier les candidatures via des algorithmes...

ZOOM



SOS
MON MASTER

Face aux difficultés rencontrées par les étudiantEs, la FAGE a créé la plateforme SOS-Mon Master. Celle-ci permet aux étudiantEs d'avoir accès à toutes les informations relatives à leur choix d'affectation.

SOS MonMaster permet également d'informer et d'accompagner les étudiantEs grâce à l'onglet "j'ai besoin d'aide", à une Foire Aux Questions, ainsi qu'à un numéro de téléphone d'urgence et une mailing de contact spécifique : sos-monmaster@fage.org

Cet outil doit permettre de mieux répartir les places disponibles afin qu'un plus grand nombre d'étudiantEs puisse accéder au second cycle de l'enseignement supérieur. En effet, la plateforme permettrait de réaliser une cartographie nationale des demandes de masters, outil nécessaire à la mise en lumière du manque cruel de place en master pour les diplômés du premier cycle. Ces données devront se poursuivre par la mise en place d'un plan d'ouverture de places en master sur l'ensemble du territoire.

La FAGE milite pour une augmentation du nombre de places en master permettant de garantir un accès à la poursuite d'étude à tous les étudiants et toutes les étudiantes le souhaitant.

Par ailleurs, l'absence de phase complémentaire dans le calendrier est particulièrement délétère. Les étudiantEs **n'auront pas de voie de recours intermédiaire** leur permettant un accès au master simplifié et sans charge administrative supplémentaire.

En effet, la saisine rectorale devra, à terme, être une instance d'ultime recours et ne concerner qu'une mineure partie des étudiantEs, la majorité trouvant une place grâce à la plateforme.

Quelle que soit l'efficacité de cette plateforme, **le problème d'accès au master n'est pas un sujet de répartition mais de nombre de places.** Chaque jeune doit pouvoir s'émanciper grâce à l'éducation, et

ASSURER UN ESR ACCESSIBLE À TOU·TES, RÉPONDANT À SA MISSION DE SERVICE PUBLIC

donc pouvoir accéder, **sans sélection**, à la formation de son choix dans laquelle iel doit-être accompagné·e à la réussite.

EN BREF

La FAGE plaide pour :

- Que des moyens suffisants soient donnés aux établissements pour l'examen de l'ensemble des candidatures ;
- La mise en place d'une phase complémentaire sur la plateforme MonMaster ;
- Une articulation simple de la plateforme avec le module de télésaisine rectorale, permettant un accès au droit à la poursuite d'étude simplifié pour les étudiantEs ;
- La mise en place d'un plan d'ouverture de places en Master permettant à l'ensemble des étudiantEs le souhaitant d'accéder à une formation de leur choix.

V/ Les freins financiers : une entrave à l'accessibilité de l'ESR

En France, l'accès à l'enseignement supérieur peut être entravé par plusieurs freins financiers. Pour cause, en 2023, 26% des étudiantEs vivent sous le seuil de pauvreté monétaire. Ce chiffre monte à 40% concernant les étudiantEs décohabitants.

Pour la rentrée 2022, la FAGE évaluait le coût moyen de la rentrée pour un·e étudiant·e à 2 527 €. Cela représente une augmentation de 7,38% par rapport à la rentrée 2021. Un coût exorbitant que bon nombre d'étudiantEs ne peuvent assumer. L'enseignement supérieur et la recherche se doivent de rester accessible à tout·e jeune, de tout horizon. La FAGE se bat d'ailleurs depuis plus de 10 ans pour qu'une réforme structurelle du système de bourses étudiantes ait lieu et permette, par la solidarité nationale, à toutes et tous d'étudier dans

de bonnes conditions de vie.

Les frais d'inscriptions sont les premiers frais pour les étudiantEs. Afin de garantir un ESR accessible à tou·tes, il est essentiel que ces frais soient figés. Ainsi, **la FAGE demande chaque année le gel des frais d'inscription dans l'ESR.** À la rentrée universitaire, les étudiantEs doivent également s'acquitter de **la CVEC, dont le montant atteindra les 100€ cette année.** Frein à l'accès à l'ESR, il n'est pas concevable que la CVEC atteigne ce montant, accentuant les difficultés financières rencontrées par les étudiantEs lors de leur rentrée universitaire. Cette contribution, bien que nécessaire au développement de la vie étudiante, ne doit pas devenir un frein supplémentaire pour l'accessibilité à l'enseignement supérieur et la recherche. C'est pourquoi la FAGE demande **la suppression de l'indexation sur l'inflation de la CVEC afin d'endiguer l'augmentation constante de son coût.**

Au-delà des frais d'inscription et de la CVEC, nous dénombrons d'autres frais annexes ayant un coût certain pour l'étudiant·e.

Dans un premier temps, les frais d'inscription à des concours d'entrée représentent, pour nombre d'étudiantEs des frais supplémentaires. En effet, certaines filières d'études supérieures en France exigent des candidatEs de passer des concours d'entrée, qui sont souvent coûteux. Ces frais sont un obstacle financier pour les étudiantEs qui souhaitent accéder à ces filières. Face à ce constat, la FAGE demande la suppression des concours d'entrée payants, engendrant des inégalités d'accès à certaines formations de l'ESR.

Dans un second temps, d'autres coûts indirects sont engendrés par l'enseignement supérieur. Les étudiantEs doivent souvent acheter du matériel éducatif, des fournitures scolaires, des livres et des manuels pour leur cursus, sorties de terrain, tenues de stage etc. De plus, certainEs étudiantEs doivent également déboursier des frais pour des stages obligatoires ou des voyages d'études. Ces coûts représentent une part conséquente sur le budget d'un·e étudiant·e, au détriment d'autres frais de premières nécessités tels que le logement, l'alimentation ou l'accès aux soins. Ces dépenses sont pourtant obligatoires pour l'obtention du diplôme.

Dans ce contexte, il est nécessaire de revenir sur

ASSURER UN ESR ACCESSIBLE À TOUTES, RÉPONDANT À SA MISSION DE SERVICE PUBLIC

la question des frais d'inscriptions à l'université. L'arrêté du 19 avril 2022 relatif aux droits d'inscription dans l'enseignement supérieur, mis à jour par l'arrêté du 22 mai 2022, cadre le montant des droits d'inscriptions. Celui-ci mentionne **un montant de 170 € pour une inscription en licence à l'université**. De plus, la décision du Conseil d'Etat du 7 juillet 1993 précisant que l'article 41 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984, codifié en l'article L 719-4, mentionne que les universités peuvent percevoir des droits supplémentaires en respectant certaines conditions. Les «rémunérations pour services rendus» ne sont possibles que si «les prestations correspondantes **sont facultatives** et clairement identifiées» et leur «**non-paiement ne peut écarter l'étudiant du cursus qu'il souhaite poursuivre**». Ainsi, lorsque ces frais complémentaires sont indispensables à la validation d'une année d'étude, à ajouter aux 170 € légalement cadrés, ils représentent des **frais illégaux**.

Les étudiantEs ne doivent pas avoir à déboursier des montants supplémentaires pour des achats essentiels ou des frais obligatoires à la réussite de leurs études. **Ces coûts doivent être soutenus par les établissements eux-mêmes**. Ainsi, la FAGE demande la **suppression des frais supplémentaires illégaux**. Pour ce faire, la FAGE demande un **investissement dans l'ESR afin de permettre aux établissements de prendre en charge l'ensemble**

EN BREF

La FAGE demande :

- Le gel des frais d'inscription dans l'ESR à chaque rentrée ;
- La suppression de l'indexation sur l'inflation de la CVEC afin d'endiguer l'augmentation constante de son coût ;
- La suppression des concours d'entrée payants, engendrant des inégalités d'accès à certaines formations de l'ESR. Cela doit passer par un investissement dans l'ESR afin de permettre aux établissements de prendre en charge l'ensemble de ces frais.



ASSURER UN ESR ACCESSIBLE À TOU·TES, RÉPONDANT À SA MISSION DE SERVICE PUBLIC

VI/ Un ESR censé être plus accessible grâce aux villes universitaires d'équilibres

Afin de garantir un accès à l'université même pour celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer ou trouver un logement dans une autre ville que leur ville d'habitation, les antennes universitaires, désormais dénommées villes ou sites universitaires d'équilibres (VUE) se sont développées et les collectivités, depuis la loi sur la décentralisation, ont pu investir sur ces sites d'enseignement afin de rendre l'ESR accessible géographiquement à l'ensemble des jeunes. Cependant, ces antennes sont délaissées et font place à l'émergence d'autres alternatives comme les Campus connectés.

Elles manquent de suivi, de service, de financement et souffrent aussi d'une image péjorative.

En parallèle, les Campus connectés ont émergé en 2019 afin de suivre des formations à distance. Les universités s'y intéressent peu et elles sont portées par les collectivités territoriales. Certains sites n'ont qu'un·e seul·e étudiant·e ce qui rend ce dispositif peu pertinent, autant financièrement qu'humainement. En effet, on observe seulement 58% de réussite en 2022, sans possibilité de suivre un cursus classique à l'université. De plus, ce dispositif ne regroupe que 60 formations, à prix libres, fixés par les établissements. Cela représente donc environ 1000 euros pour les BTS et BTSA, et un minimum de 120 euros en plus du coût d'inscription administratif pour les licences et masters. **La FAGE demande la suppression de ces frais pédagogiques supplémentaires pour les étudiant·es des Campus connectés et plus généralement des formations à distance.**

Les étudiant·es des villes universitaires d'équilibres doivent payer la CVEC, au même titre que les autres. Cette contribution est censée garantir l'accès aux services universitaires : actions de préventions, forums, services administratifs, SUAPS, SUMPPS...

Or, ces services sont parfois proposés uniquement sur les sites universitaires principaux. Les étudiant·es doivent donc se déplacer pour y accéder mais ces services sont ouverts aux mêmes horaires que les cours magistraux et TD/TP. En effet, la plupart des filières et cursus contenus dans les villes

d'équilibres présentent un volume horaire important. **La FAGE demande donc à ce que les services universitaires aient des équipes mobiles pour permettre l'accès direct aux services sur les sites d'équilibres ou le cas échéant, la mise en place de conventionnements avec les collectivités territoriales en matière d'activités physiques, d'accès à la santé ou d'accès à la culture.**

La CVEC est aussi source de financement pour l'amélioration des campus et de projets étudiants. Tout comme le schéma directeur de la vie étudiante, **les villes d'équilibres doivent être incluses dans ces réflexions.** Cette inclusion est parfois inexistante et soulève un problème de représentation global dans la direction des universités. En effet, les conseils et commissions universitaires se déroulent tous dans les campus universitaires principaux. S'ils veulent être représenté·es, les représentant·es étudiant·es et des personnel·les doivent redoubler d'efforts pour s'investir dans la vie universitaire et dans les décisions qui vont les toucher directement.

EN BREF

La FAGE demande :

- La **suppression des frais pédagogiques supplémentaires pour les étudiant·es des Campus connectés** et plus généralement des formations à distance ;
- Le développement de conventionnement avec des structures publiques ou privées pour permettre aux étudiant·es d'accéder à des services de qualité à des tarifs réduits au sein des VUE.
- La **mise en place par les services universitaires d'équipes mobiles permettant l'accès direct aux services sur les sites d'équilibres**
- L'**instauration de bilans des expérimentations des campus connectés**
- Une **réelle incorporation des formations délocalisées dans la gestion des universités**, passant par une consultation systématique des différents sites pour chaque thématique de vie étudiante et de formation.



FOCUS

ÉtudiantEs InternationauxALES

Depuis 2019, avec les droits différenciés imposés par le plan Bienvenue en France, les étudiantEs extra-communautaires doivent dorénavant s'acquitter de 2 770 euros de frais d'inscription en Licence, 3 770 euros en Master et 380 euros en Doctorat.

Les mesures visant à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français ont vécu un véritable tôle auprès des établissements. Cette stratégie attire en grande partie les étudiantEs ayant les moyens de payer ces premiers frais pour des études en France, dépendamment de leurs origines sociales et géographiques. Cette situation entraîne une première sélection avant même l'arrivée en France et entraîne des discriminations chez ces étudiantEs. Elle exclue celles et ceux venant de contextes sociaux ou familiaux avec des moyens plus modestes et favorise la précarité de celles et ceux venant suivre des études en France.

Parallèlement à cela, les établissements sont autorisés à exonérer 10% de leurs étudiantEs, sans compter les étudiantEs boursierEs, depuis le décret n°84-13 du 5 janvier 1984 relatif à l'exonération des droits de scolarité dans les universités. Ces dispositions n'ont, depuis lors, jamais été modifiés. Ainsi, les établissements ont pour la plupart fait le choix de s'opposer aux nouveaux droits d'inscription en exonérant l'entièreté des étudiantEs concernéEs. Cela fait directement écho à des motions portées directement dans les instances des établissements par la FAGE et ses éluEs. La situation atteint désormais une nouvelle dimension : le seuil des 10% d'étudiantEs exonéréEs commence à être atteint dans de nombreux établissements, ne leur permettant plus de poursuivre leur action.

De plus en plus d'établissements réfléchissent alors

aux modalités d'application des exonérations pour une partie seulement de leurs étudiantEs : critères géographiques, de niveaux, de filières, du niveau de vie des pays d'origine ou encore critères basés sur la francophonie sont tout autant de pistes discriminantes et vectrices d'inégalités pour les étudiantEs.

EN BREF

La FAGE demande :

- La mise en place d'un accompagnement social systématique des étudiantEs devant payer ces droits différenciés par les services des établissements afin de lutter au plus fort contre leur précarisation ;
- L'abandon définitif de toute tentative d'exonération discriminante par les établissements, notamment en se basant sur la géographie, le niveau, la filière, le niveau de vie du pays d'origine ou la francophonie ;
- L'abolition du taux maximum de 10% d'exonération imposé aux établissements afin que ces derniers puissent réellement appliquer leur stratégie d'établissement ;
- La fin des droits différenciés pour les étudiantEs extra-communautaires en les alignant sur le tarif actuel des étudiantEs communautaires, les étudiantEs internationauxALES étant un public sujet à la précarité financière et à l'isolement social et donc dans l'incapacité d'encaisser de telles dépenses.

BONNES PRATIQUES



UNIVERSITÉ DE LYON

C'est le cas de la ComUE Université de Lyon et ses partenaires qui se sont associés à travers le projet Students Welcome Desk pour accompagner les étudiantEs internationaux·ALES à leur arrivée à Lyon et à Saint-Étienne, afin de faciliter leur intégration sur le territoire. Depuis 2020, les équipes du Students Welcome Desk informent et orientent les étudiantEs dans toutes les démarches administratives de rentrée et notamment auprès de la préfecture sur le titre de séjour.

Cependant, le dispositif n'étant pas financé tout au long de l'année, la plateforme n'est ouverte que sur la première période de l'année universitaire et ne permet pas d'accompagner les néo-arrivantEs lors du second semestre. La FAGE souhaite que ce type de dispositif soit plus largement développé sur le territoire national avec bien plus de moyens humains et financiers.

[En savoir plus](#)

Décrypt' FAGE

Student at risk

Les différentes crises humanitaires et les mouvements de populations étudiantes des dernières années nous ont montré les difficultés que nos universités ont rencontré pour accueillir des étudiantEs en danger.

Bien que l'accueil d'étudiantEs provenant d'Ukraine ait pu avoir lieu dans des proportions réduites et des conditions insuffisantes, force est de constater que le même effort n'a pas été fait pour les étudiantEs venant d'autres zones en guerre, ni pour les étudiantEs réfugiés politiques. Les étudiantEs provenant d'Irak, de Lybie, d'Afghanistan, de Syrie, d'Azerbaïdjan, d'Arménie, de Géorgie, d'Iran, ou de tant d'autres zones du monde en guerre n'ont pas reçu l'aide escomptée des universités du pays initiateur de la déclaration des droits de l'Homme.

Si l'argument humaniste n'est pas suffisant pour certaines personnes ou pour l'opinion publique pour

ouvrir nos universités à des étudiantEs réfugiés, il est important de noter qu'un des derniers rapports de Campus France souligne l'apport économique considérable qu'a le fait d'accueillir des étudiantEs d'autres pays.

L'apport humain, culturel, (économique) ainsi que la défense de la liberté d'expression et de l'activisme sous toutes ses formes doit être une priorité du pays des droits de l'Homme. Nos partenaires Norvégiens, Finlandais, Allemand et Suisse ont déjà mis en place le plan «Student At Risk » permettant d'accueillir les étudiantEs en danger.

La FAGE demande au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et au ministère des affaires étrangères et européennes de mettre en place, juridiquement et financièrement, un plan «Student At Risk» en France.

L'ESR accueille des étudiantEs aux profils et besoins variés. Il est essentiel que l'ESR soit accessible à chacunE, quelle que soit sa condition matérielle, sociale, physique. Cette égalité d'accès à l'ESR est la base d'une réelle égalité des chances et du droit à l'instruction à toutEs, mais pas le seul facteur.

En effet, l'étudiantE rencontre nombre de freins à la réussite dans l'ESR, freins qu'il est nécessaire de lever. Il est essentiel que les établissements accompagnent toutE étudiantE vers une réussite de ses études.



PARTIE 4

UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR VECTEUR
D'ÉMANCIPATION, D'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DE RÉUSSITE

UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR VECTEUR D'ÉMANCIPATION, D'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE RÉUSSITE

Dans ses objectifs et missions, le service public de l'enseignement supérieur doit contribuer à la réussite de toutes les étudiantes et de tous les étudiants. À cet effet, il a pour mission d'accueillir les étudiantes et étudiants et de concourir à leur réussite et leur orientation.

I/ Un service public de l'enseignement qui contribue réellement à la "réussite" étudiante

Le public étudiant est composé de nombreux profils qui nécessitent souvent des aménagements particuliers pour leur permettre un accès plein à l'ESR et garantir leur réussite. Qu'il s'agisse des étudiantEs en situation de handicap, des étudiantEs salariéEs, engagéEs ou encore des étudiantEs parents, l'enseignement supérieur doit donner à toutEs les étudiantEs, les moyens nécessaires pour suivre leurs études dans les meilleures conditions possibles.

Régimes Spéciaux d'Études et publics à besoins spécifiques

L'engagement personnel, les contraintes économiques, sociales, citoyennes ou physiques ou encore des imprévus de la vie peuvent perturber le bon déroulé du cursus académique de certainEs étudiantEs. Afin d'accompagner leur réussite et de reconnaître leurs besoins spécifiques, il existe les Régimes Spéciaux d'Études (RSE). Par définition, le RSE offre des avantages d'aménagements de parcours aux étudiantEs salariéEs, réalisant un service civique, ayant un statut spécifique ou des contraintes particulières afin de leur permettre de poursuivre leurs études avec plus flexibilité.

Une attention toute particulière doit être accordée aux étudiantEs engagéEs ou exerçant une activité professionnelle **au moins 6h par semaine : il convient d'établir des critères clairs et les plus larges possible pour que le maximum d'étudiantEs bénéficie de ces régimes spéciaux d'études.**

Ainsi, l'imposition de critères restrictifs, tel qu'un minimum d'heures travaillées établi à plus de 12h par semaine ou l'obligation d'être engagéE dans une association labellisée par l'université est de nature à nuire aux conditions d'études et à l'engagement des étudiantEs.

Dispositifs d'accompagnement à la réussite

Depuis 5 ans maintenant, l'accompagnement à la réussite étudiante est censé être au cœur de nos formations. En effet, la loi relative à l'Orientation et la Réussite des Etudiants (ORE) de 2018 a instauré un cadre pour permettre aux étudiantEs d'obtenir un parcours personnalisé, répondant à leurs besoins et s'adaptant à chacunE afin d'améliorer la réussite et de garantir l'égalité des chances. Cependant, à ce jour, aucun bilan national après celui n+2 n'a eu lieu. La FAGE déplore ce manquement, l'absence de bilan ne nous permettant pas d'interroger l'effectivité des dispositions législatives de 2018 ni de la réponse à ces objectifs. Malgré tout, **la FAGE réitère son accord avec les objectifs et possibilités pédagogiques introduitES par cette loi et continuera de lutter pour que ceux-ci soient atteints.**

Une nouveauté dans le paysage français de l'enseignement supérieur a été introduite en même temps que la plateforme Parcoursup : la loi ORE a créé les parcours d'accompagnement personnalisés (PAP), aussi appelés « parcours oui-si ». Ces parcours sont destinés à des candidatEs identifiéEs par les équipes pédagogiques comme nécessitant d'un accompagnement particulier afin de permettre l'épanouissement dans les études. Cependant, beaucoup de ces PAP sont malheureusement déployés comme de simples licences en 4 ans ou des cours supplémentaires. Une application qui se veut donc superficielle. Ces dispositifs vont souvent être perçus comme une pénalité par les étudiantEs qui ne voit pas l'intérêt de ces PAP. **Il est donc primordial de développer des PAP cohérents avec les besoins des étudiantEs mais répondant aussi aux idées reçues : moins de cours magistraux et plus de travaux dirigés, classes inversées, bilans réguliers, contrôle continu renforcé, etc.**

De plus, **la FAGE demande que le "Oui, si" soit transformé en "Oui, avec" afin que la condition qu'implique le PAP puisse accompagner au lieu d'être vécu comme une contrainte.** Ces parcours peuvent ainsi être une réelle opportunité de réussite pour les étudiantEs avec l'élaboration d'un suivi beaucoup plus individualisé, correspondant aux besoins de l'étudiantE. Néanmoins, il nous paraît essentiel de souligner que ces parcours peuvent également être de réels objets de stigmatisation pour les étudiantEs concernéEs. En effet, en fonction de

UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR VECTEUR D'ÉMANCIPATION, D'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE RÉUSSITE

leur forme, la mise à l'écart de certainEs étudiantEs peut être ainsi un facteur de décrochage et d'abandon par manque d'intégration dans la communauté. **Les PAP ne doivent donc pas être infantilissants et doivent ainsi allier développement des connaissances académiques et transversalité de mise en application de ces dernières pour tendre vers un meilleur développement des compétences de l'étudiantE.**

La loi ORE insiste sur la personnalisation de la formation de l'étudiantE. Chaque étudiantE doit pouvoir adapter sa formation en fonction de son projet professionnel. Cette personnalisation passe dès lors par plusieurs mécanismes.

Tout d'abord, il peut s'agir de permettre à l'étudiantE de recevoir un apprentissage correspondant à ses besoins : les méthodes pédagogiques doivent se diversifier et ne pas se faire uniquement de manière unilatérale (exemple : cours magistral). Ces méthodes pédagogiques n'ont pas réellement évolué depuis la loi ORE, alors même que de nombreux procédés existent pour permettre cette diversification comme l'innovation pédagogique, le tutorat, le mentorat ou encore le parrainage et devraient être mis en place de manière systématique. La FAGE a de ce fait comme volonté leur développement. Il faut alors aller plus loin que les simples parcours "oui si" et permettre des dispositifs d'accompagnement personnalisés adéquats et l'éducation par les pairEs en est une solution. La FAGE et son réseau sont experts sur ces thématiques et seront force de propositions pour leur mise en place.

ZOOM

Accompagnement par les pairEs, le rôle des tutorats associatifs

Historiquement, les premiers tutorats sont apparus dans les filières de santé. En effet, les étudiantEs de PACES (Première Année Commune d'Études en Santé) et ses ancêtres (première année de médecine et de pharmacie) sont confrontés à des cours magistraux en amphithéâtres, avec dans la plupart des facultés une impossibilité d'échanger avec les professeurs du fait du nombre d'étudiantEs. Parallèlement, des préparations privées aux concours ont favorisé la rupture d'égalité des chances.

Les étudiantEs ont alors décidé de répondre aux besoins identifiés et de rétablir une égalité entre les étudiantEs face au concours. C'est ainsi que sont nés les premiers tutorats associatifs par et pour les étudiantEs. Le tutorat est un dispositif de réussite, de démocratisation de l'enseignement supérieur mais aussi de formation par les pairs qui a fait ses preuves et qui ne cesse de se développer à tel point qu'il est devenu une valeur sûre de la formation du monde de l'enseignement supérieur.

Aujourd'hui, les tutorats associatifs ont dépassé les murs des filières de santé. **La FAGE souhaite développer le tutorat pour l'ensemble des étudiantEs quelle que soit leur filière.**

Coût : Tutorat VS Organismes Privés

Pour un·e étudiant·e en LAS /an :

7,37€ VS 3118,20€

(Tutorat)

(Organismes Privés)

Une majorité des Tutorats sont même gratuits.

Selon les données récoltées par l'ensemble des Tutorats de France

LES TUTORATS DU RÉSEAU DE L'AFNEUS AU S2

- + de 30 étudiant.e.s ont assuré des séances
- + 500 étudiant.e.s ont suivi les séances
- + de 550H00 de soutien
- 34 U.E couvertes

Un grand merci à vous!

AFNEUS
Les étudiant.e.s en sciences



UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR VECTEUR D'ÉMANCIPATION, D'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE RÉUSSITE

Ensuite, cette personnalisation du parcours passe par l'instauration de passerelles entre les différentes formations, à l'image des systèmes portails mis en place dans les filières scientifiques qui permettent aux étudiantEs initialement inscritEs dans une filière de se réorienter sans perdre une année. Ces passerelles bien qu'elles se déploient ne sont pas assez nombreuses et ouvertes et sont, de ce fait, difficilement accordées. Une collaboration entre les différents établissements est dès lors nécessaire à leur mise en place afin de mieux correspondre tant aux besoins des étudiantEs que des établissements. **Une harmonisation des systèmes de passerelles et du processus de demande doit par ailleurs être réalisée.** En effet, ces systèmes sont disparates sur le territoire, ce qui a pour conséquence soit de décourager l'étudiant de s'orienter vers la filière qui lui correspondrait le mieux soit d'aboutir à des dossiers non traités pour cause d'irrecevabilité. La FAGE souhaite que l'ensemble des étudiantEs puissent accéder au parcours qui leur correspond, même après des années d'études dans d'autres filières. De plus, cela permettrait de réduire le taux de non-validation et de décrochage. Une information sur ces passerelles aux étudiantEs est nécessaire.

L'ensemble de ces dispositifs ne seraient toutefois pas effectif sans une bonne orientation. En effet, le gouvernement prône une meilleure orientation pour éviter le décrochage, l'échec en L1 et la réorientation. Cette orientation doit de ce fait être de manière systématique celle de l'orientation active : l'étudiantE doit être acteurICE de son orientation. Cela passe entre autres par la possibilité de passerelles et la personnalisation de son parcours avec des cours transversaux afin de permettre la découverte de nombreux sujets.

EN BREF

- Un cadrage efficient des parcours "oui si" en renommant ces parcours en "oui avec", une réelle individualisation des parcours et une autonomie des étudiantEs ;
- Le développement de l'apprentissage par les pairEs avec les tutorats, mentorats et parrainages ;
- Une harmonisation des systèmes de passerelles entre les formations.

II/ Des services universitaires répondant aux besoins des étudiantEs

Services de vie étudiante :

Ces dernières années, et plus particulièrement la période de la crise sanitaire, ont mis en exergue l'importance du développement de la vie étudiante au sein de nos établissements. La mise en place de la CVEC a grandement participé au développement des services de vie étudiante. Pour autant il est nécessaire de continuer à mener une politique volontariste et ambitieuse afin qu'ils répondent toujours mieux aux besoins et attentes des étudiantEs.

Cette politique se traduit aujourd'hui par **deux outils majeurs** qui doivent être améliorés et mieux cadrés afin de devenir bien plus optimaux : **La Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) et les Schémas Directeurs de la Vie Etudiante (SDVE)**. Les services de vie étudiante en sont les principaux leviers d'utilisation. De ce fait, il est nécessaire qu'un regard plus prononcé soit posé sur la question des services étudiants, leurs orientations et leur gouvernance.

Depuis sa création en 2018, la gestion de la CVEC par les établissements et le CROUS n'a jamais réussi à trouver son modèle. À chaque établissement sa spécificité : entre accumulations record de fonds de la CVEC, manque de transparence sur sa gestion, bonne gouvernance territoriale ou encore inégalités d'accès aux dispositifs. Pour légitimer son existence, la CVEC doit pouvoir être reconnue pour son utilité et ses actions en faveur des étudiantEs.

Comme le dispose le code de l'éducation, la gouvernance de la CVEC est cadrée et associe les étudiantEs dans les établissements et les CROUS. Mais la totalité des établissements ne garantissent toujours pas cette gouvernance partagée, laissant la place à des dérives sur sa gestion et un manque de transparence sur les actions financées. Cette gouvernance doit aussi permettre aux différentes voix étudiantes de s'exprimer : associations, organisations représentatives et étudiantEs. **Le premier pas vers une reconnaissance de l'utilité de la CVEC par les étudiantEs passe par une amélioration de sa transparence et de la participation étudiante à sa gouvernance.**

UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR VECTEUR D'ÉMANCIPATION, D'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE RÉUSSITE

Dans le même temps, les inégalités d'accès aux bénéfices de la CVEC restent encore aujourd'hui trop présentes. La totalité des étudiantEs payent la CVEC. Pourtant, certains territoires et établissements restent délaissés. Bien que les CROUS aient cette mission de rééquilibrage, certains n'ont en effet pas toujours suffisamment de moyens humains pour entamer une réflexion et des actions pour assurer ces missions. Au sein même des universités, ces inégalités persistent. De fait, certaines écoles internes ne bénéficient pas des actions de la CVEC, de même que certains établissements de formations de santé rattachés aux universités ou les écoles d'ingénieurs internes. Une meilleure communication auprès de ces établissements est nécessaire, tout comme un rééquilibrage par les universités au sein de leurs composantes. Enfin, les initiatives étudiantes restent les plus grandes perdantes de ce modèle. De nombreuses associations n'ont pas connaissance de ces dispositifs, ou bien les procédures pour les demandes de subvention sont parfois hors sol et trop complexe. **Dans un objectif de validation du modèle de la CVEC auprès des étudiantEs, il devient essentiel de reconnecter ces financements au plus proche des établissements en favorisant la subsidiarité.**

Coordinateurs de ces fonds CVEC, les services de vie étudiante sont aujourd'hui des ressources majeures dans le développement et la dynamisation des campus. Les associations et fédérations du réseau de la FAGE savent s'en saisir, et savent apporter leur expertise auprès des référentEs afin de leur permettre de développer au mieux leurs champs de compétences. Il est important de veiller aux financements de ces services afin de favoriser le bien-être étudiant, et il est nécessaire que le travail entre associations locales et services universitaires se développe afin de co-construire les projets et les services rendus aux étudiantEs.

Les politiques de vie étudiante par établissement et par groupement d'établissements sont nécessaires, afin d'orienter les actions des associations et des directions. Les SDVE (schémas directeurs de la vie étudiante) en sont un bon exemple, mais se révèlent aujourd'hui très peu efficaces, sans réelle plus-value. Face à la multiplication de ces schémas au niveau académique et régional, il apparaît urgent

de redéfinir la place de ces outils sur la stratégie de la vie étudiante. **Il est nécessaire de retravailler les schémas académiques et d'université avec une implication plus forte des représentantEs étudiantEs, associatifEs ou éluEs, expertEs de la thématique, et faisant partie des premières personnes concernées.** La généralisation de vice-présidences autour de la qualité de vie des étudiantEs et le bien-être étudiant est favorable à cette dynamique, et permettra un investissement majeur dans les politiques de vie étudiante. Toutefois, il n'en demeure pas moins que les collaborations et échanges avec les étudiantEs seront nécessaires pour prendre en compte leurs problématiques et de trouver des solutions.

Face à ces enjeux primordiaux pour la vie étudiante, il devient important d'y consacrer des projets forts, créant des synergies entre les services et le développement de la vie étudiante. Aujourd'hui, certaines universités telles que l'Université Grenoble Alpes initient des projets de constructions de "Maison Universitaire des services aux étudiantEs" ou MUSE. Cet espace de plus de 6 000m² accueillera les différents services de l'université (DVE, SUAPS, international, handicap...), les services du CROUS, le centre de santé, le service social, une antenne de la CAF... Associés à tous ces services, un espace concert, des espaces de détente, des tiers-lieux et divers espaces de travail dédiés aux étudiantEs seront également mis à disposition. **Ce dispositif, pensé afin de dynamiser la vie étudiante sur le campus, amorce dans le même temps une nouvelle étape riche et unique pour favoriser l'accès aux droits et aux services étudiantEs.** Ces nouvelles perspectives, poussées par nos fédérations de territoire, permettront aux universités de renforcer les services de vie étudiante et de rapprocher les étudiantEs de ces initiatives, pour accélérer la dynamisation de la vie étudiante. Au vu de ces différents constats, il apparaît pertinent et urgent de mettre en avant des pistes de travail.

EN BREF

La FAGE demande :

- La garantie d'une gouvernance de la CVEC des établissements, partagée avec les étudiantEs, associations et organisations représentatives ;
- Un cadrage de l'utilisation des reliquats de la CVEC
- La publication en libre accès des projets financés par la CVEC au sein de chaque établissement ;
- Le développement de budgets participatifs au sein des établissements ;
- La communication systématique par le rectorat aux différents établissements non-affectataires et associations, en début d'année, des possibilités de financement par la CVEC ;
- La communication systématique par les universités auprès de leurs associations et composantes de la possibilité d'avoir recours aux fonds CVEC et FSDIE ;
- L'ajout d'une comparaison territoriale dans le bilan sur l'utilisation de la CVEC par les établissements et le CROUS ;
- La simplification des démarches et procédures pour les demandes de subvention ainsi qu'une amélioration de l'accompagnement par les services ;
- Une amélioration des SDVE locaux avec une véritable inclusion du monde étudiant pour amorcer la création de positions et actions concrètes ;
- La promotion du développement d'initiatives de "Maison Universitaire des services aux étudiantEs" en incluant les étudiantEs et éluEs dans la conception de ces nouvelles structures.

“

La vie étudiante, certainEs en parlent, nous la faisons

”

ZOOM Vie Associative

Les associations étudiantes elles-mêmes sont à l'origine du réseau des œuvres puisqu'elles développent, au début du XXe siècle, de nombreux services aux étudiantEs «défavorisé.e.s » afin de démocratiser au mieux l'accès aux études supérieures.

Depuis 30 ans le réseau de la FAGE continue de jouer un rôle central dans la **dynamisation et la démocratisation de l'enseignement supérieur**. Fédérant un réseau de près de **2 000 associations étudiantes**, la FAGE est convaincue de l'efficacité, de la pertinence, et de la nécessité de la vie associative.

Partout en France, nos associations font vivre les campus en proposant aux étudiantEs des activités, de la cohésion, de l'ouverture culturelle et sportive ou encore en leur proposant de la prévention et promotion de la santé ainsi que de la sensibilisation sur des thématiques sociétales. Elles permettent aux étudiantEs de rompre avec l'isolement, de faire des découvertes, de vivre des expériences nouvelles et de s'émanciper.

En y regardant de plus près, nos associations remplissent quotidiennement un rôle complet de service à l'étudiantE, à l'image même d'un service de l'université ! Elles permettent à l'ensemble des étudiants et étudiantes de se sentir inclusEs, de pouvoir prendre part à la vie de leur université, de pouvoir vivre une expérience universitaire qui n'est pas uniquement articulée de cours et de formation, mais qui est aussi alimentée par des expériences enrichissantes. De plus, **un des rôles des associations étudiantes est aussi de faire le lien entre les étudiantEs et leur environnement**. Il existe souvent un fossé entre l'administration et la communauté étudiante. L'approche par les pairs, que les associations étudiantes offrent, permet de faire découvrir les services de l'université aux étudiants et étudiantes ; et ainsi de mieux connaître leurs droits afin de pouvoir s'en saisir.

REC
11^{ème} édition par Fédélor

Le tremplin musical des étudiants de Lorraine
pour les Nocturnes Étudiantes®
19 mai 2022 • 20h00 • L'Autre Canal

rec.fedelor.org

Fédélor

Logos: UNIVERSITÉ LORRAINE, CIVEC, CANAL, Fédélor, SFR, Canal+, etc.

Les Pétarades

12^{ÈME} ÉDITION - 12 WET GWECH

LA NUIT DU CINÉ
3 FILMS POP-CORN & BOISSON | ANIMATIONS | PTTT' DEJ

FACE 106



Projet HERA

Sortie Officielle du
"Jeu Sous la Couette" !!

ANESTAPS

FRIPERIE SPORT PLANÈTE
Limoges

23 Février
2023
13h

123 Avenue
Albert Thomas
Batiment F
LIMOGES

Sport Planète
fédéré par AAR

SORS DE TA PIAULE
et Cultive toi

28 Jan / 1 Fev

UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR VECTEUR D'ÉMANCIPATION, D'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE RÉUSSITE

Développer le volet Service de Santé Étudiant

Selon l'enquête IPSOS-FAGE (2021), 40% des étudiantEs ont renoncé aux soins pour raisons financières. Pour répondre à cette problématique, les établissements d'enseignement supérieur public ont ainsi axé leurs efforts sur le développement des services de santé de santé universitaire (SSU).

Néanmoins, les étudiantEs inscritEs dans des établissements d'enseignement supérieur privé, en formation sanitaire et sociale, en BTS ou en classe préparatoire n'ont pas un accès systématique à ce service de santé universitaire sans un conventionnement spécifique entre les acteurs, moyennant une contribution au frais de fonctionnement du SSU.

Afin de pallier cette disparité, et face au taux de non-recours grandissant, le 13 mars 2023 un décret ministériel acte la transformation des Services de Santé Universitaire en Service de Santé Etudiante (SSE). Un changement sémantique qui reflète en réalité une tentative importante de reformer le parcours d'accès aux soins des étudiantEs. La transformation des SSU en SSE acte une volonté d'ouverture de ces services à l'ensemble des étudiantEs de l'enseignement supérieur, peu importe leur filière d'étude et leur établissement d'origine. Cette réforme a aussi pour objectif d'intégrer pleinement les éluEs étudiantEs à la gouvernance du service de santé. Mesure qui représente une opportunité pour que les éluEs se saisissent de la santé étudiante sur leur territoire !

Le SSE doit pouvoir être un acteur essentiel de la politique de santé des établissements. Cependant, une mission aussi complexe ne peut pas être réalisée sans la mise à disposition de moyens adéquats. La transformation des SSU en SSE est loin de résoudre les problématiques structurelles initialement présentes dans les services de santé universitaire. Le SSE aura un rôle d'acteur incontournable de la prévention dans le milieu étudiant, enjeu central. Cependant, les dernières annonces ainsi que les publications au journal officiel n'apportent actuellement pas des solutions nécessaires à la réalisation de cette réforme. Aujourd'hui, les services de santé universitaire souffrent d'un manque de financement direct des universités, et la CVEC est utilisée pour combler ce manque de financement ressenti dans le recrutement des services. La majorité

des professionnelLEs de santé exerçant dans ces structures est contractuelle, un manque de stabilité et de perspective dans l'emploi qui dissuade les candidatures. Le suivi de cette évolution et la vigilance de nos éluEs seront nécessaires pour un atterrissage efficace de la réforme. De plus, les services de santé doivent évoluer vers de réelles structures de soins coordonnés dédiées aux étudiantES et dont le projet de santé doit être corrélé aux enjeux territoriaux de santé.

EN BREF

La FAGE demande :

- Un cadrage clair du fonctionnement des conventionnements entre les acteurs de la santé étudiante ;
- Une diversification des sources de financement pour les SSE, pas uniquement par la CVEC ;
- L'accès à un service de santé pour toutEs les étudiantEs ;
- Un renforcement de l'offre sur les sites universitaires d'équilibres.

Activité physique et sportive dans l'ESR :

Malgré le développement des SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives), l'accès à la pratique sportive reste souvent complexe : SUAPS payant, horaires non adaptés aux rythmes d'études (tard le soir ou le midi, restreignant le temps de pause méridienne ou de révisions le soir...)

Selon l'« [Enquête sur la pratique d'activités physiques et sportives et la sédentarité à l'université](#) » de l'ONAPS et de l'ANESTAPS sortie en 2022, 58% des étudiantEs ne pratiquent pas d'activités physiques et sportives en raison d'un manque de temps lié aux contraintes universitaires. Le manque de communication des offres sportives universitaires influe aussi sur la non-pratique des étudiantEs.

La pratique sportive est primordiale dans le bien-être étudiant : physiquement, mentalement, et socialement,

UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR VECTEUR D'ÉMANCIPATION, D'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE RÉUSSITE

l'activité physique est un levier d'émancipation de la jeunesse, et ne peut être mis de côté dans les politiques de site. Les sites universitaires ont un rôle à jouer dans l'émergence des lieux de pratiques libres et sur la mise en commun des établissements sportifs avec les collectivités.

La pratique se doit d'être inclusive pour touTEs. Les offres de SUAPS manquent malheureusement d'offres d'activité physique adaptée, excluant ainsi les étudiantEs en situation de handicap, en déconditionnement physique, etc. Les effets positifs de l'activité physique sont incontestables, et les SSE sont des endroits clés pour la pratique du sport santé.

Thématique prise en compte par le gouvernement via la signature d'une feuille de route partenariale pour la pratique sportive étudiante, le sport à l'université vise à se développer durablement afin de répondre aux besoins de nos étudiantEs remontés par nos fédérations.

EN BREF

La FAGE demande :

- La gratuité de l'inscription au SUAPS généralisée à tous les établissements
- Le développement des Réseaux Sport-Santé Etudiants (RSSE) avec la mise en lien des SUAPS et des SSE pour proposer une activité physique adaptée à toutes et tous ;
- La mise en place de tests et de bilans de condition physique pour une adaptation bio-psycho-sociale de l'activité physique et sportive ;
- Dans les SSE, la mise en place d'EtudiantEs Relais Santé (ERS) forméEs sur les enjeux de la pratique de l'activité physique sur la santé pour touTEs et qui favorise la prévention du sport santé par les pairEs ;
- Le développement de l'offre pour les sites universitaires d'équilibres et pour les étudiantEs non universitaires ;
- L'adaption des formations et du rythme universitaire via l'intégration de l'activité physique et la mise en place de pauses actives sur des cours de plus d'1h30 ;
- Le financement et la mutualisation des infrastructures notamment grâce à l'augmentation des espaces de pratiques libres et la sanctuarisation de la CVEC avec l'inscription dans le code de l'éducation de 15% de ses montants dédiés au sport ;
- Une continuité dans le travail sur la pratique sportive étudiante et une réelle mise en place de cette feuille de route ainsi que de son contenu.



10ème édition de la Journée Nationale du Sport et du Handicap - mai 2022 - ANESTAPS

UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR VECTEUR D'ÉMANCIPATION, D'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE RÉUSSITE

Culture

Alors que la culture joue un rôle majeur d'ouverture sur le monde et prépare à l'acquisition des savoirs, son accès est très inégalitaire et traduit des disparités des publics étudiants, tant du fait de leurs parcours antérieurs, de leur situation socio-économique, ou de la disponibilité de l'offre. Les établissements d'enseignement supérieur étant par essence des lieux de savoirs, ils se doivent d'assurer le développement de l'action culturelle et artistique, mais aussi scientifique, technique et industrielle à destination des étudiantEs.

Dans ce contexte, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que le ministère de la culture ont signé en juillet 2013 une convention cadre "Université, lieu de culture" reconnaissant l'université comme lieu de production, de création et de diffusion artistique et culturelle, et renforçant cette singularité. Afin de mettre en œuvre cette stratégie et de favoriser une dynamique culturelle nationale des campus, **la FAGE demande l'obligation pour chaque établissement de créer un service universitaire chargé de l'action culturelle et artistique et de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.**

Les politiques culturelles implémentées par ces services, assistés de conseils culturels, doivent intégrer différents axes :

Tout d'abord, l'enjeu territorial est indissociable dans la perspective d'une construction d'objectifs culturels. Les établissements d'enseignement supérieur se doivent de participer au projet de l'ensemble du territoire afin de tisser des liens partenariaux essentiels et de mutualiser certains axes et moyens des collectivités, des institutions culturelles locales mais aussi des services déconcentrés. Cette démarche permet de renforcer le sentiment d'appartenance des étudiantEs au territoire et leur implication citoyenne.

Face aux inégalités, notamment financières des étudiantEs, la mise en place d'une politique tarifaire pour l'accès à la culture est indispensable. Cependant la politique culturelle ne peut s'y limiter et il est primordial de faire venir les pratiques culturelles au cœur des campus, par :

- La création de tiers lieux et salles permettant la programmation de spectacles et d'évènements

culturels et artistiques, et la valorisation des pratiques des étudiantEs ;

- L'utilisation des espaces de bibliothèques universitaires comme lieux d'exposition ;
- Les résidences artistiques permettant l'immersion d'artistes au sein d'une composante ou d'un laboratoire ;
- Les Masterclass animées par des artistes reconnuEs et chercheurEUSEs spécialiséEs, permettant la médiation et visant à enrichir le parcours des spectateurICEs.

En effet, le passage dans l'enseignement supérieur est un moment charnière de la découverte et de développement de l'esprit critique. En ce sens, la présence d'expositions au sein des établissements paraît indispensable pour encourager la rencontre entre la communauté universitaire et les œuvres. Plus particulièrement, elle permet la diffusion de la culture scientifique et constitue un enjeu pour l'accès de toutes et tous aux connaissances scientifiques, le développement de l'attrait pour la science et la valorisation du patrimoine scientifique et technique. Pour ce faire de nombreuses actions peuvent être développées, telles que :

- Le dispositif d'artiste associéE, permettant de développer la réflexion et les débats en lien avec les thématiques scientifiques.
- La mise en place d'expositions permanentes de la collection scientifique de l'établissement et des expositions temporaires en lien avec les projets étudiants.
- Le déploiement de partenariats avec les expositions temporaires, les Fonds Régionaux d'Art Contemporain, les artothèques, le Centre National d'Arts Plastiques, etc.

Ces actions doivent s'accompagner d'échanges et de médiations permettant la vulgarisation, et le décloisonnement des champs disciplinaires pour construire des ponts entre arts, sciences et société.

Finalement, au-delà de la promotion et de l'accès à la culture, il est nécessaire de développer et de valoriser les pratiques culturelles individuelles et collectives des étudiantEs. Notamment par le développement d'unités d'enseignement d'ouverture facilitant la

UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR VECTEUR D'ÉMANCIPATION, D'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE RÉUSSITE

découverte des domaines culturels et scientifiques, le financement et l'accompagnement des initiatives et des associations.

EN BREF

La FAGE demande :

- L'obligation pour chaque université de créer un service universitaire chargé de l'action culturelle et artistique et/ou de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle ;
- Le développement des résidences artistiques et dispositifs de création, production et de médiation au cœur des campus ;
- Le développement d'unités d'enseignements d'ouverture facilitant la découverte de domaines culturels et scientifiques ;
- L'inclusion de la politique culturelle de l'établissement au sein du projet territorial global.

Avec les effets cumulés du Brexit et de la crise sanitaire, le CFP avait été voté et approuvé relativement tard, soit en février 2021.

En parallèle, la Commission Européenne et le Conseil Européen avaient choisi de privilégier les aspects jeunesse de l'action-clé 2 plutôt que l'aspect étudiantEs/enseignement supérieur de l'action-clé 1.

Ce choix s'est traduit, à l'échelle européenne, par une baisse totale du financement du programme Erasmus+ de 27%.

Ces dernières années, le Bureau des Vice-présidents en charges des relations internationales a à de nombreuses reprises alerté sur la baisse des subventions allouées aux universités. Ceci, doublé d'une augmentation des demandes de mobilités, fait qu'aujourd'hui de nombreux établissements ont du mal à répondre à la demande des étudiantEs par manque d'investissement de la part d'Erasmus+.

Cette situation intenable fait que des étudiantEs se sont retrouvés, ou se trouvent encore, avec un risque de ne pas recevoir de bourse de mobilité, pourtant indispensable à celle-ci.

Pour pallier ce manque de fonds, certains établissements ont complété avec des fonds propres, des fonds FSDIE, des fonds CVEC ou encore des fonds sociaux en dehors de leur champ d'attribution habituel. Ces solutions non-pérennes, bien que providentielle sur le moment, nous interrogent alors sur le long terme.

EN BREF

La FAGE demande que :

- Les étudiantEs puissent avoir accès à une bourse Erasmus complète avec la somme qui leur est due en fonction de leur pays de destination ;
- Les frais engagés par les universités avec des fonds annexes soient renfloués pour ne pas empêcher leur fonction primaire notamment pour les fonds d'aides d'urgence.

III/ Expérience étudiante : mobilité académique Erasmus

Programme de mobilité le plus connu des jeunes en France, Erasmus+ est un programme d'échanges et de partenariats entre pays du monde entier. Au cours de la dernière programmation 2014-2020, ce sont 740 000 départs depuis la France qui ont eu lieu, dont 350 000 dans l'enseignement supérieur.

Le dispositif a initialement été mis en place en place pour permettre les mobilités et apprendre des autres d'une nouvelle manière, par la rencontre, l'interculturalité et la coopération internationale. Erasmus+ permet aujourd'hui une plus grande adaptabilité, une plus grande autonomie et une augmentation du niveau de langues des étudiantEs.

En 2020, le cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020 de l'Union Européenne prenait fin. Ainsi, des discussions avaient été engagées pour construire le CFP 2021-2027 et avec lui, la nouvelle programmation pluriannuelle 2021-2027 d'Erasmus+ actant le budget sur 7 ans répartissant les fonds alloués à telles actions et à tels pays.

IV/ Vers un ESR acteur de la lutte contre les discriminations

41% des jeunes de 18 à 30 ans ont subi au moins deux discriminations au cours des 5 dernières années selon la Direction de la Jeunesse, l'Éducation Populaire et la Vie Associative (DJEPVA, 2021). Ce chiffre est le reflet d'un constat alarmant : les discriminations sont et restent omniprésentes au sein de notre société. L'Enseignement Supérieur et la Recherche ne sont pas exempts de ces constats. Pour cause, en avril 2023, l'Observatoire Étudiant des Violences Sexistes et Sexuelles dans l'Enseignement Supérieur publiait son baromètre 2023 des Violences Sexistes et Sexuelles dans l'Enseignement Supérieur annonçant des chiffres plus qu'inquiétants : 60% des étudiantEs ont été victimes ou témoins d'une des 12 violences citées dans le baromètre. D'après cette même étude, c'est 1 étudiantE sur 10 qui déclare avoir été victime de violence sexuelle depuis son arrivée dans l'enseignement supérieur. Il est aujourd'hui nécessaire que des mesures ambitieuses soient mises en place de façon uniforme, afin d'œuvrer **vers un enseignement supérieur acteur de la lutte contre toutes les formes de discriminations et violences associées.**

Depuis la mise en place de **la loi n°2013-660 article L712-2, les missions "égalité"** sont devenues obligatoires dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieurs publics rattachés au MESR. Cependant, la fonction des chargéEs de mission égalité n'est pas clairement définie par la loi. De plus, il n'y a également aucun cadrage existant concernant le nombre de référentEs présentEs au sein des établissements, ni sur le nombre d'heures allouées à leur fonction. Cela donne lieu à une hétérogénéité d'accompagnement entre les établissements. Ainsi, la FAGE demande **une amélioration des missions égalité et de leur impact via un cadrage précis des missions de celles-ci et un cadrage des ressources humaines sur ces missions (au moins unE référentE par composante + un ETPT par établissement).**

Les établissements doivent également être des acteurs de la bonne prise en charge des cas de discriminations et violences associées. Pour ce fait, selon le décret du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination,

de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, chaque administration publique doit avoir mis en place un dispositif au plus tard au 1er septembre 2020. Néanmoins, ces dispositifs ne sont pas toujours mis en place et méritent d'être connus et cadrés. C'est pourquoi la FAGE demande **l'amélioration et l'uniformisation des dispositifs de signalement des discriminations et violences via la création d'un cadrage national et la mise en place de communication sur le sujet.**

La formation est un enjeu majeur pour œuvrer à une réelle évolution de la société sur la lutte contre les discriminations. Cette formation doit concerner l'ensemble des acteurICEs de l'ESR. En premier lieu, le personnel des établissements, pédagogique (enseignantEs) et administratif ainsi que la gouvernance doivent être forméEs à la lutte contre les discriminations et informéEs quant aux dispositifs de lutte mis en place au sein de l'établissement. Les étudiantEs, professionnellEs de demain, doivent également accéder à une sensibilisation systématique sur la question des rentrées universitaires. Par ailleurs, face un problème sociétal, il est essentiel d'infuser la thématique pour aller vers un changement de fond des mentalités au sein de la société. Ainsi, la FAGE demande **l'intégration de la lutte contre les discriminations au sein des maquettes de formations, en adaptant l'approche à chaque filière. Cela doit passer par une intégration de la thématique au sein des fiches RNCP.**

Enfin, les dispositifs de lutte contre les discriminations au sein de l'ESR doivent être uniformisés et pérennisés. En effet, malgré nombre de bonnes initiatives, les financements alloués à la LCD dans l'ESR ne sont pas pérennes et ne permettent pas aux établissements de développer des dispositifs cohérents sur le long terme. **Un financement pérenne des dispositifs de lutte contre les discriminations des établissements pourra être assuré par l'intégration d'un indicateur au sein des contrats d'objectifs et de moyens pluriannuels (COMP)**

De plus, un manque de contrôle de la bonne mise en place des dispositifs ne facilite pas l'uniformisation de ceux-ci. Il devra être pensé **une uniformisation du déploiement des dispositifs de lutte contre les discriminations** via la mise en place un comité de suivi délivrant un rapport annuel sur la mise en place des dispositifs de lutte contre les discriminations au

UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR VECTEUR D'ÉMANCIPATION, D'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE RÉUSSITE

sein des établissements d'ESR et la mise en place d'un critère assurant le bon déploiement des dispositifs de lutte contre les discriminations (référéntEs, dispositif de signalement...) dans les établissements via l'évaluation HCERES ;

Enfin, nombre d'établissements d'ESR sont actuellement exclus du cadrage législatif et réglementaire existant, mettant en danger des étudiantEs qui n'ont pas d'agir face aux discriminations. La FAGE demande donc une généralisation des dispositifs de lutte contre les discriminations et une prise en considération des étudiantEs hors université.

EN BREF

La FAGE demande :

- Une amélioration des missions égalité et de leur impact via un cadrage précis des missions de celles-ci et un cadrage des ressources humaines sur ces missions (au moins unE référéntE par composante + un ETPT par établissement) ;
- L'amélioration et l'uniformisation des dispositifs de signalement des discriminations et violences via la création d'un cadrage national et la mise en place de communication sur le sujet ;
- La formation de l'ensemble des personnelEs (pédagogiques et administratifs) ainsi que de la gouvernance sur la lutte contre les discriminations et les dispositifs existants ;
- La sensibilisation de chaque étudiantE sur la thématique et l'adaptation des enseignements en intégrant des modules sur la lutte contre les discriminations au sein des maquettes de formations afin de permettre aux étudiantEs d'acquérir des compétences adaptées à chaque formation ;
- Un financement pérenne des dispositifs de lutte contre les discriminations des établissements via l'intégration d'un indicateur au sein des contrats d'objectifs et de moyens pluriannuels (COMP) ;
- Une uniformisation du déploiement des dispositifs de lutte contre les discriminations via la mise en place un comité de suivi délivrant un rapport annuel sur la mise en place des dispositifs de lutte contre les discriminations au sein des établissements d'ESR et la

mise en place d'un critère assurant le bon déploiement des dispositifs de lutte contre les discriminations (référéntEs, dispositif de signalement...) dans les établissements via l'évaluation HCERES ;

- Une généralisation des dispositifs de lutte contre les discriminations et une prise en considération des étudiantEs hors université.



ZOOM

Dispositif PERSONNE DE CONFIANCE de la FAGE

Vers des événements exempts de discriminations !

Le dispositif Personne de confiance est un dispositif phare de la FAGE. Créé en 2017, et sa première expérimentation a pu avoir lieu lors des universités d'été de la FAGE de la même année. Ce dispositif vise à rendre les événements "safes" et à accompagner et rediriger les victimes de discriminations lors des différents événements du réseau de la FAGE. Les Personnes de Confiance sont ainsi présentes en cas de besoin pour les participantEs victimes ou témoins de discriminations ou violences associées ; ou encore les personnes mal à l'aise pendant l'événement.

En perpétuelle réflexion, le dispositif prend un tournant en 2022 lorsque la formation est réadaptée et devient plus complète, mêlant ainsi une partie théorique et une partie pratique.

Le dispositif Personne de Confiance est central afin de permettre à chacunE de participer et profiter pleinement des événements ! Au-delà de la prise en charge des victimes, la mise en place du dispositif permet également de faire de la prévention auprès

des participantEs.

Concrètement, qu'est-ce que le dispositif Personne de Confiance ?

Des équipes de personnes de confiance, bénévoles et formées à la prise en charge des victimes de discriminations, sont déployées tout au long des événements. Elles sont repérables via un signe distinctif et joignables soit via un numéro unique ou leur propre numéro de téléphone. En parallèle, des Personnes de Confiance anonymes (sans signe distinctif) peuvent également être mises en place pour faciliter la prise de contact et déceler des situations discriminantes.

Depuis septembre 2022, ce sont plus de 300 associatifs et associatives du réseau de la FAGE qui ont pu être formés via la formation Personne de Confiance de la FAGE. 300 bénévoles formés à la première prise en charge des victimes ou témoin de violences et à la réorientation vers les professionnelLES !



IV/ Vers une accessibilité totale de l'ESR pour les étudiant et étudiantes en situation de handicap

A la rentrée 2021, ce sont plus de 51 000 étudiantEs qui se déclaraient en situation de handicap, soit près de 2% de la population étudiante. Ainsi, il est essentiel de rendre l'ESR accessible et inclusif à toutes et tous afin d'améliorer les conditions de vie et d'études des EtudiantEs en situation de Handicap (ESH).

Le système actuel comporte bon nombre de failles quant à l'inclusion des étudiants et étudiantes en situation de handicap. Il est en ce sens nécessaire de mettre des moyens ambitieux pour répondre aux besoins des ESH et permettre une accessibilité réelle de l'ESR. Que ce soit l'accès à proprement parlé à l'ESR, le modèle même des formations ou encore la vie étudiante, nous devons sans cesse travailler et réinventer afin de rendre notre ESR inclusif et accessible. Face à une réelle nécessité d'agir sur cette thématique, des solutions concrètes doivent être envisagées afin de tendre vers un ESR ouvert et entièrement accessible.

Les dispositifs d'accompagnements de ces étudiantEs restent insuffisants et ne permettent pas leur réussite, tant sur la question de l'accessibilité aux infrastructures, que l'accessibilité aux supports pédagogiques. Face à ces constats, la FAGE demande **un accompagnement adapté dans l'enseignement supérieur via des services handicap répondant aux besoins des étudiants et étudiantes**. Il est nécessaire que chaque service handicap soit en mesure d'offrir un accompagnement pédagogique aux ESH, cela doit passer par un financement et des moyens humains suffisants. Il est également essentiel qu'un lieu identifié pour accueillir les étudiants et étudiantes avec des permanences horaires soit mis en place.

Par ailleurs, l'un des principaux freins vers un accompagnement efficient est l'hétérogénéité et le manque global de ressources humaines sur la question du handicap dans les établissements d'ESR. C'est pourquoi la FAGE demande **un cadrage des ressources humaines dédiées à la thématique au sein des établissements**, passant par le respect du cadrage des missions allouées aux référents et référentes handicap.

EN BREF

La FAGE demande :

- Un ETPT pour 100 ESH au sein de chaque établissement d'ESR ;
- La mise en place d'au moins un ou une référente handicap par composante ;
- Une personne chargée de la question handicap au sein de la gouvernance afin de coordonner la politique handicap, via la mise en place d'un ou d'une chargée de mission et/ou une vice-présidence dédiée

Troubles et situation de handicap entraînent des conséquences importantes en termes de souffrance, de décrochage scolaire ou encore de limitation de l'épanouissement. Ce constat, n'est pas irrévocable et appelle au contraire à des réponses structurelles fortes pour relever le défi d'une meilleure inclusion universelle. L'ensemble des professionnelLES concernéEs se doivent de répondre à cet objectif qui loin d'être une contrainte, est un levier d'innovation pédagogique au bénéfice de toutes et de tous. Emerge de ces constats la **nécessité de former le personnel et les équipes pédagogiques sur les thématiques liées aux handicaps, notamment en intégrant dans les formations initiales des modules de sensibilisation aux difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap**, afin de garantir un accueil de qualité et faire disparaître les comportements à caractère discriminatoire qui subsistent dans nos établissements. **L'adaptation des ressources pédagogiques** nécessite également une **formation des équipes pédagogiques sur la question**. Enfin, les **modalités d'évaluation doivent s'adapter aux singularités** de chaque étudiant ou étudiante.

Cette adaptation pédagogique doit passer par une **communication physique et numérique** accessible à tous et toutes. En effet, l'accès à l'information est central et souvent l'un des principaux freins.

EN BREF

Face à ce constat, la FAGE demande :

- L'information des ESH dès leur arrivée dans l'ESR au sujet des services et droits auxquels ils et elles peuvent avoir accès, notamment via l'automatisation d'une partie "handicap" dans les guides d'accueil ;
- La conformité des sites internet des universités à tous les types de handicap selon les critères d'accessibilité du référentiel RGAA ;
- La mise en place de supports numériques dans les outils pédagogiques et l'accessibilité des bibliothèques numériques aux PSH.

L'accessibilité passe également par un accès physique aux infrastructures. Tout établissement recevant du public se doit d'appliquer le cadre légal d'adaptation de leurs infrastructures aux personnes en situation de handicap. L'obligation d'accessibilité définie par la loi concerne tous les lieux et enceintes publiques ou privées ouvertes au public : incluant donc les établissements d'ESR. Malgré cela, aujourd'hui encore, nombre d'infrastructures ne sont pas totalement accessibles. Ainsi, afin de garantir un accès total à toutes et tous, **la FAGE demande que l'ensemble des lieux de vie et d'études de l'enseignement supérieur soient réhabilités et accessibles selon les normes en vigueur.** Cela doit passer par la révision de l'ensemble des bâtis de l'enseignement supérieur afin de correspondre au cadre légal et idéalement au-delà concernant l'accueil des personnes en situation de handicap dans les ERP.

Le schéma directeur pluriannuel handicap (SDPH), inscrit dans le Code de l'éducation par la **Loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 - art. 47** - relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, est un réel outil pour aller vers une accessibilité totale de l'ESR. Le SDPH doit obligatoirement être adopté et mis en place par les établissements d'enseignement supérieur publics sous tutelle du MESR. Huit ans après la loi, seules 85% des universités ont adopté un SDPH. De plus, les modalités de mise en œuvre du SDPH sont encore aujourd'hui floues : le contenu,

la temporalité ainsi que les objectifs ne sont pas explicitées. C'est pourquoi, il est aujourd'hui essentiel que les SDPH soient déployés de façon uniforme. La FAGE demande donc **la mise en place de Schémas Directeurs Pluriannuels du Handicap cohérents dans chaque établissement d'ESR. Cette mise en place doit être suivie et les établissements doivent rendre compte d'un bilan annuel.**

L'objectif principal du SDPH est non seulement de permettre à l'ESH de suivre le même parcours d'étude qu'un étudiant ou qu'une étudiante n'étant pas en situation de handicap, mais également d'assurer un environnement inclusif pour les personnes qui sont employées par l'établissement. Pour cela ce schéma doit être transversal sur plusieurs aspects :

- Il doit recouvrir l'ensemble du parcours de l'ESH depuis son orientation à l'insertion professionnelle en passant par le parcours d'étude et la vie étudiante ;
- Il doit concerner l'ensemble des acteurs et des actrices de l'enseignement supérieur ;
- Il doit inclure les autres services de l'établissement (SSE, SUAPS, BU, etc.) et du territoire (MDPH, associations spécialisées et étudiantes, etc.).

Enfin, en 2010, la France a ratifié la convention internationale des droits des personnes handicapées dont l'objectif est d'instaurer une société inclusive. Cela induit un changement systémique de notre société, les discriminations étant encore omniprésentes au sein de celle-ci. Un changement systémique nécessite une sensibilisation et une formation de la population, tout particulièrement des jeunes. Ainsi, il est essentiel d'inculquer une culture inclusive à toutes et tous. C'est pourquoi la FAGE demande **l'intégration de modules de formation inhérents au handicap et à la notion d'inclusion des PSH, en corrélation avec chaque filière et cursus de l'ESR et au futur champ professionnel.**

EN BREF

La FAGE demande :

- Un accompagnement adapté dans l'enseignement supérieur via des services handicap répondant aux besoins des étudiants et étudiantes ;
- Un cadrage des ressources humaines dédiées à la question du handicap au sein des établissements d'ESR ;
- La formation obligatoire des équipes pédagogiques et du personnel ;
- L'adaptation des formations et moyens pédagogique à chacun et chacune ;
- L'accès à l'information et au numérique pour chacun et chacune ;
- L'accès aux infrastructures. Cela doit passer par la révision de l'ensemble des bâtis de l'ESR afin de correspondre aux normes et idéalement au-delà concernant l'accueil des personnes en situation de handicap dans les ERP ;
- La mise en place de Schémas Directeur Pluriannuel du Handicap cohérents dans chaque établissement d'ESR et d'un réel suivi de ceux-ci ;
- L'intégration de modules de formation inhérents au handicap et à la notion d'inclusion des PSH, en corrélation avec chaque filière et cursus de l'ESR et au futur champ professionnel.



Emilie Deville
@Emilie_FAGE

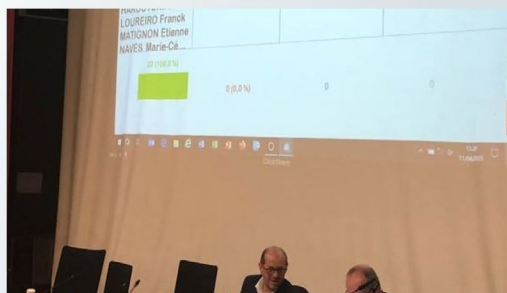


#CNESER | @La_FAGE , forte de son travail avec @100Handinamique 🍷 :

Pour 1^{ère} fois, le CNESER abordait l'inclusion des ESH au sein de l'ESR

✅ Pour la 1^{ère} fois, le #CNESER acte des positions sur l'accessibilité à l'ESR des #ESH en votant la motion portée par la #FAGE 🍷

1



3:42 PM · 11 Apr, 2023



PARTIE 5

UN ESR ÉMANCIPATEUR PAR SA
FORMATION, QUI PERMET L'OUVERTURE AU
MONDE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

UN ESR ÉMANCIPEUR PAR SA FORMATION, QUI PERMET L'OUVERTURE AU MONDE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'ESR peut et doit jouer un rôle clé dans l'émancipation et l'ouverture au monde des étudiantEs, ainsi que dans leur insertion professionnelle. Pour cela, il est important de proposer une formation qui ne se limite pas à l'acquisition de connaissances techniques, mais qui encourage également le développement de compétences transversales telles que la créativité, la collaboration, la pensée critique et la communication.

En outre, l'ESR doit encourager l'ouverture au monde en proposant des programmes d'échanges internationaux, des stages à l'étranger, et en favorisant la diversité culturelle et linguistique au sein de ses programmes d'études. Cela permet aux étudiantEs de s'ouvrir à de nouvelles perspectives, de découvrir de nouvelles cultures, de développer des compétences interculturelles et de s'adapter aux environnements multiculturels.

En complémentarité du volet émancipateur que doit permettre l'ESR, il doit également fournir une formation permettant aux étudiantEs de développer et mettre en valeur des compétences qui pourront leur être utiles à la fois personnellement et dans le cadre de leur insertion professionnelle. En encourageant les stages professionnels, en favorisant les collaborations avec les entreprises et les organisations, et en fournissant des services d'orientation professionnelle qualitatifs.

I/ L'engagement et la valorisation de l'engagement

Période charnière dans une vie, le passage par la vie étudiante ne saurait se résumer à une éducation formelle et à l'obtention de certifications dans l'objectif d'accéder à un emploi. En effet, de 18 à 25 ans, âges moyens des étudiantEs, les jeunes se dirigent progressivement vers l'autonomie et vers leur construction en tant que citoyenNEs. Pour cela ils cherchent à s'émanciper au travers d'une vie sociale, culturelle et politique. De ce fait, l'engagement étudiant sous toutes ses formes constitue un véritable levier de l'autonomie et de l'émancipation collective de la jeunesse. Engagement associatif, engagement militant, engagement sportif ou culturel, prennent de nombreuses formes et se **doivent d'être valorisés au sein de l'Enseignement Supérieur et la Recherche**.

En effet, l'engagement parallèle au cursus académique

complète les savoirs théoriques via le développement de compétences et de savoir-être inédits.

A travers des projets d'innovation sociale ou des mandats d'éluEs par exemple, les étudiantEs luttent contre la précarité, animent la vie des campus et assurent la représentation de leurs pairEs. Ces expériences sont propices au développement de compétences professionnelles, souvent nouvelles et non abordées dans les cursus académiques traditionnels. L'engagement hors-cursus - ou extracurriculaire - apporte en effet de nombreuses compétences pratiques telles que la gestion de projet, la communication ou encore la gestion financière, elle permet également l'acquisition de compétences transversales telles que le travail en équipe ou la prise de parole en public qui sont souvent recherchées par les maîtres de stage ou les employeurEUSEs.

L'engagement, au-delà de l'acquisition de compétences, est un formidable outil d'orientation, il permet de créer des liens avec le monde socio-économique, associatif et politique et de sortir des murs de nos établissements pour se confronter aux réalités extérieures.

Les étudiantEs engagéEs développent également des aptitudes entrepreneuriales, donnant aux jeunes des clés pour s'insérer plus rapidement dans le monde professionnel, et pourquoi pas développer une activité économique en contribuant à l'innovation technologique, sociale ou encore environnementale.

Les Open Badges, nouvelles certifications de connaissances et de compétences, sont en plein essor dans le monde professionnel et se démocratisent dans les établissements d'enseignement supérieur. Ces derniers offrent la possibilité de rendre visibles des aptitudes et expériences acquises de manière informelle ou hors du système d'enseignement traditionnel. Pour faciliter l'attribution de ces Open Badges, ces derniers peuvent être attribués lors de l'évaluation de l'UE Engagement Etudiant qui, dans l'idéal, est dirigée par le ou la responsable de la vie étudiante. Ces derniers doivent s'avérer complémentaires du supplément au diplôme, document incontournable de la reconnaissance des compétences. En effet, la diplomation ne doit pas être la seule voie de reconnaissance des compétences, mais il est nécessaire de mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs dans un objectif d'exhaustivité du supplément au diplôme.

EN BREF

Ainsi, dans une volonté de valorisation de l'engagement étudiant, la FAGE demande :

- Le développement et l'unification des UE libres "Engagement Etudiant" permettant l'obtention de crédits ECTS supplémentaires ;
- Le cadrage des modalités d'évaluation de l'UE libre "**Engagement Etudiant**" en fonction des profils énumérés par la circulaire sur l'engagement étudiant du 23 mars 2022 ;
- La mise en place d'un bilan de compétences à la suite de la période de césure afin de permettre l'acquisition de crédits ECTS ;
- L'inscription des compétences acquises dans l'annexe descriptive au diplôme ;
- La possibilité de valider son UE "Engagement Etudiant" lors de son année de césure ;
- **La mise en place des Open Badges** pour la valorisation de l'engagement étudiant ;
- La Formation des responsables de la vie étudiante aux enjeux et à la mise en place des Open Badges dans les établissements ;
- La cohérence des différents dispositifs de reconnaissance des compétences pour permettre l'exhaustivité du supplément au diplôme.

Au-delà de la valorisation, il est nécessaire de proposer un cadre académique propice à l'engagement et de l'encourager.

Pour cela, la FAGE demande :

- La mise en place des statuts spécifiques aux étudiantEs engagéEs, pour faciliter l'accès à leurs droits ;
- **L'exonération des frais d'inscription pour les étudiantEs engagéEs en césure ainsi que le maintien du droit aux bourses sur critères sociaux dans le cas d'une activité non-rémunérée ou non-indemnisée ;**
- L'encouragement et la valorisation de l'accès à la césure pour les étudiantEs engagéEs ;
- La mise en place de critères clairs et uniformes, afin que le maximum d'étudiantEs bénéficie de ces régimes spéciaux d'études (RSE) ;
- La mise en place **de stages associatifs et facultatifs dans l'ensemble des filières** afin de découvrir les dynamiques et les initiatives dans les associations ;
- L'accompagnement des étudiantEs engagéEs pour effectuer un bilan de compétences, et accompagner une validation des acquis ;
- La reconnaissance de l'engagement étudiant pour la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou la validation des acquis professionnels (VAPP).

“

L'engagement étudiant sous toutes ses formes constitue un véritable levier de l'autonomie et de l'émancipation collective de la jeunesse.

”

UN ESR ÉMANCIPEUR PAR SA FORMATION, QUI PERMET L'OUVERTURE AU MONDE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

II/ Insertion professionnelle : La place des stages et de l'alternance au sein des cursus

Il est aussi **essentiel que les établissements d'enseignement supérieur proposent une offre de formation qui réponde aux besoins de la société**, sans pour autant tomber dans une logique d'adéquation.

L'insertion professionnelle est pour un étudiantE l'aboutissement de plusieurs années d'études dans l'enseignement supérieur. Cette insertion peut être diverse : en entreprise, dans le secteur public, dans le secteur associatif, ou encore à l'international. Cette insertion doit donc être au cœur de nos préoccupations.

Des dispositifs de professionnalisation à l'instar des stages et alternances qui favorisent cette insertion tendent à se développer.

Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle le ou la jeune acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification. Ils sont d'une importance sans précédent. Pourtant, à ce jour, leur développement et leur valorisation diminue.

Le stage, comme moyen de découverte et d'insertion au sein du monde professionnel

Chaque université est dans l'obligation de mettre en place une forme d'observatoire veillant au bon déroulement des stages, à la diffusion des offres, à l'accompagnement des étudiantEs sur la recherche et à l'information sur les métiers existants. Ces obligations sont parfois respectées que de manière superficielle.

Outre cette aide à la recherche de stage, il faut que la possibilité d'effectuer des stages soit offerte à l'ensemble des étudiantEs et dans l'ensemble des formations le nécessitant. De ce fait, il s'agit d'insérer la possibilité de faire un stage au sein des maquettes pédagogiques dès les premières années d'études. Pour aller plus loin, des programmes de sensibilisation et de communication sur les stages et les alternances sont nécessaires via l'orientation, l'accompagnement

personnalisé et la mobilité. Ces stages peuvent rester facultatifs car ils ne sont pas indispensables à la formation, mais la mise en place d'une obligation, pour un stage découverte par exemple, peut être bénéfique dès la licence afin d'avoir un premier contact avec le monde professionnel.

A la fin de ces stages, un bilan peut être réalisé pour rendre compte de l'accompagnement des tuteurICEs mais également la valorisation systématique des compétences acquises au cours d'un stage et notamment des softs skills.

EN BREF

Concernant la possibilité de réaliser des stages, la FAGE demande :

- La mise en place de services d'accompagnement à la recherche de stage et d'alternance ;
- La systématisation des banques de données de stage et des alternances dans les établissements ;
- La réalisation de temps dédiés à la présentation des stages et de l'alternance par les services et des retours d'expériences ;
- La revalorisation des indemnités et avantages dont peuvent bénéficier les stagiaires ;
- L'information systématique des droits du ou de la stagiaire en amont de la signature du contrat de stage.

L'alternance, un dispositif demandé et encouragé par l'État, et une régulation nécessaire

Le développement de l'alternance ces dernières années a été particulièrement marqué. Initialement mis en place majoritairement pour les formations courtes et professionnalisantes comme les CAP. Depuis 2005 le nombre d'alternantEs a quintuplé et il a même augmenté de 58,6% entre la rentrée 2019 et 2020 selon les chiffres du MESR. Bien plus qu'un simple phénomène de mode, le recours à l'alternance a été encouragé par l'Etat par des injections d'argent public conséquentes. Quand l'Etat dépensait 6,2

UN ESR ÉMANCIPEUR PAR SA FORMATION, QUI PERMET L'OUVERTURE AU MONDE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Milliards d'euros pour l'action sociale en faveur des étudiantEs en 2020 (chiffres issus des données du MESR), il pouvait déboursier 5,2 Milliards en 2021 pour aider les employeurEUSEs recrutant des apprentiEs.

L'alternance est un dispositif permettant aux étudiantEs qui en ressentent le besoin de se professionnaliser et s'émanciper financièrement. Mais aujourd'hui, c'est une politique du chèque qui est employée par le Gouvernement qui donne aux employeurEUSEs des aides sans contrôle sur la formation suivie, finançant parfois des formations qui ne sont pas accréditées.

Cette politique de financement vise avant tout à convaincre le monde professionnel de l'utilité de l'alternance sans donner la place centrale à l'étudiantE. **La FAGE défend une alternance centrée sur l'apprentissage de l'étudiantE à l'opposé d'une promotion d'un dispositif pour convaincre les professionnelLEs, au détriment de la qualité de la formation.**

La FAGE souhaite redonner à l'alternance sa place et renforcer son encadrement pour empêcher les dérives soutenues par les politiques budgétaires.

EN BREF

Ainsi, la FAGE demande :

- La définition d'une stratégie nationale de l'alternance mettant en avant des objectifs de développement et de financement en collaboration avec les organisations représentatives étudiantes ;
- La mise en place de comités de pilotage régionaux intégrant les établissements d'enseignement supérieur et les étudiantEs sur la question du financement de l'alternance ;
- La revalorisation de la rémunération de l'alternance ;
- L'homogénéisation des calendriers des établissements pour une meilleure intégration des alternantEs avec les autres étudiantEs, leur participation aux actions de vie étudiante et l'accès aux services étudiants.

- La valorisation de l'engagement des alternantEs dans les conseils et la gouvernance de leur établissement ;
- La mise en place de formation des alternantEs à leurs droits liés à leur statut de travailleurEUSE ;
- Une meilleure répartition du suivi et de la formation entre entreprise et établissement pour éviter une trop forte charge de travail ;
- Une régulation des aides financières aux employeurEUSEs pour les étudiantEs dans des formations reconnues et accréditées par l'Etat ;
- Une augmentation du nombre d'heures de suivi par l'entreprise et le ou la tuteurICE pédagogique pour les étudiantEs en situation de handicap.

La valorisation de l'engagement étudiant, des compétences acquises dans le cadre d'expériences en dehors de la formation ou lors de stage et alternance, sont divers moyens d'apporter une professionnalisation de l'étudiantE et qui permettent leur insertion dans la vie active.

Les établissements doivent être en mesure de répondre à l'acquisition de ces soft skills et compétences mais l'enseignement supérieur est avant tout un lieu d'acquisition de savoirs et de transmission des connaissances. C'est donc cet objectif qui nécessite une adaptation des formations et méthodes d'apprentissage du corps enseignants.



UN ESR ÉMANCIPEUR PAR SA FORMATION, QUI PERMET L'OUVERTURE AU MONDE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

III/ Qualité de la formation et innovation pédagogique

La qualité de la formation suivie est un critère majeur qui entre en compte dans les possibilités d'insertion professionnelle d'unE étudiantE. Que ce soit par les connaissances et compétences acquises mais également la lisibilité des formations pour les acteurs du monde socio-économiques.

Approche par compétences

Afin de garantir cette qualité de formation, **la FAGE demande déjà depuis plusieurs années de généraliser l'approche par compétences.** Cela s'est concrétisé avec l'arrêté licence de 2018 qui permet désormais la mise en place effective de l'approche par compétence, le contrôle continu intégral, la modularisation des enseignements par le biais de stages, de mise en situation professionnalisante et la valorisation de compétences acquises en dehors du cursus universitaire.

Cette évolution a vu l'application d'un changement de paradigme de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. De nombreuses initiatives existent mais des freins sont toujours présents. Aussi, il est nécessaire de **donner les moyens aux équipes pédagogiques de mettre en place l'approche par compétences et le contrôle continu intégral de manière efficiente.**

Cela commence par la formation des équipes pédagogiques mais également par la révision des maquettes. En effet, la crise sanitaire est venue exacerber le manque d'adaptabilité et de diversités des méthodes pédagogiques et andragogiques dans nos formations. Les équipes pédagogiques, en plus de leurs missions n'ont encore que peu mis en œuvre ce changement de pratique.

Les blocs de compétences et de connaissance (BCC) prévu par l'arrêté licence de 2018 permettent d'autant plus une meilleure orientation de l'étudiantE avec une meilleure connaissance du contenu de la formation, des compétences à la sortie de celle-ci et de l'insertion professionnelle qui peut être envisagée derrière. Ils permettent ainsi une meilleure valorisation de la formation. C'est par le biais des fiches RNCP décrivant ces compétences pour chaque mention de licence et de master que ces blocs sont créés.

En plus de cela, **il est impératif que les établissements**

d'enseignement supérieur se saisissent de ces BCC et les valorisent auprès des étudiantEs afin de mettre en lumière l'apport des formations en termes de compétences professionnelles et personnelles.

La mise en œuvre de l'approche par compétences dans l'ensemble des établissements représentent une opportunité d'évolution pour les formations, notamment par la revue de ces blocs de compétences. Cela doit permettre à l'étudiantE de se saisir pleinement de sa formation. En effet, **pour la FAGE, il est essentiel que les parcours de formation proposent des choix adaptés au projet d'avenir de chacun et chacune.**

En ce sens, dans cette optique d'appropriation de sa formation par l'étudiantE, **l'approche par compétence doit permettre notamment d'offrir une place plus importante à l'étudiantE dans la personnalisation et la poursuite de sa formation,** amenant la possibilité d'une meilleure adéquation entre le projet professionnel de l'étudiantE et les enseignements abordés. Les parcours de formation dans leur globalité doivent pouvoir proposer des choix adaptés au projet d'avenir de chacunE et l'ensemble des enseignements suivis, même après une réorientation, doivent pouvoir être capitalisés par les étudiantES.

C'est pourquoi, **la FAGE veillera à ce que les parcours permettent une modularité dans les offres de formation et une réelle construction des compétences acquises.** Si la personnalisation est une opportunité, il est du devoir des établissements de permettre à chacun et chacune de s'en saisir avec un réel accompagnement. De plus, la FAGE s'oppose formellement à l'idée de blocs de compétences construits à la demande des employeurEUSES. L'approche par compétence doit être un outil à destination unique de l'étudiantE.

UN ESR ÉMANCIPEUR PAR SA FORMATION, QUI PERMET L'OUVERTURE AU MONDE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

EN BREF

Ainsi, la FAGE demande :

- **La formation des équipes pédagogiques et la révision des maquettes** afin de permettre la mise en place de l'approche par compétence et du contrôle continu intégral ;
- **L'usage des BCC à bon escient et leur valorisation auprès des étudiantEs** pour une meilleure connaissance de la formation ;
- **La mise en place de parcours permettant à l'étudiantE de se saisir pleinement de sa formation et de la personnaliser et l'adapter à ses besoins et son projet ;**
- L'implication des professionnels dans la mise en place d'événements d'insertion professionnelle afin de favoriser l'insertion professionnelle.

La FAGE défend les étudiantEs en formation initiale afin de les accompagner dans l'acquisition de compétences et connaissances indispensables pour leur insertion professionnelle, mais soutient également les jeunes travailleurEUSeS s'inscrivant dans une volonté de formation continue afin de parfaire ces compétences et connaissances.

Adaptabilité et évolution de la formation : les pédagogies innovantes

A ce jour bien trop d'étudiantEs se sentent trop peu stimuléEs par les méthodes d'enseignement dans le supérieur, les modèles de transmission verticaux sont archaïques et ne répondent plus entièrement à leurs besoins.

À l'heure où les CM et TD ne semblent plus être une solution miracle comment pouvons-nous innover dans nos formations ? Quels méthodes pédagogiques et innovations avons-nous à notre portée afin de répondre davantage aux attentes des étudiantEs ?

Selon le Conseil National de l'innovation pour la

réussite éducative, l'innovation pédagogique s'entend comme "une action pédagogique caractérisée par l'attention portée à l'apprenant et à son cadre éducationnel", plus précisément c'est un outil pédagogique qui permet d'apporter une amélioration par rapport à des pratiques plus classiques.

La crise sanitaire a grandement bouleversé le paysage de l'ESR ainsi que son fonctionnement. Les fermetures successives et contraintes des établissements pendant les périodes de confinements ont poussé les établissements à développer de nouvelles formes d'enseignement ainsi que de nouveaux outils.

Avec un écosystème qui tend de plus en plus vers l'utilisation du numérique, les établissements de l'ESR doivent être en capacité de répondre à ce nouvel enjeu sans que cela n'entraîne une précarisation plus forte de la population étudiante.

Dans cette démarche, **la FAGE souhaite une révision du modèle de transmission des savoirs au sein de l'enseignement supérieur. Pour cela plusieurs pistes d'innovation pédagogique sont envisageables.**

D'abord, nous avons **les technos-pédagogies, outil pour développer l'enseignement innovant à distance. Dans les technos-pédagogies nous pouvons évoquer les MOOC** qui permettent à tout un chacun de pouvoir se former sur différentes thématiques. Les MOOC sont accessibles gratuitement à tout le monde et les catalogues actuels permettent de découvrir de multiples thématiques, allant de l'intégrité scientifique, à la découverte de la botanique.

Dans un second temps nous pouvons imaginer la mise en place de formes d'innovations pédagogiques s'écartant du numérique, déjà omniprésent dans nos sociétés.

C'est le cas des unités d'enseignements d'ouvertures, autrement appelés UEO qui sont des unités supplémentaires que les étudiantEs peuvent choisir, celles-ci permettent de se spécialiser ou d'ouvrir son horizon de connaissances.

Les différentes UEOs permettent le développement de l'esprit critique des étudiantEs et plus encore leur permet une ouverture plus large à des sujets

UN ESR ÉMANCIPEUR PAR SA FORMATION, QUI PERMET L'OUVERTURE AU MONDE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

venant soit renforcer leur maquette initiale soit des connaissances parallèles. L'université d'Avignon met par exemple les UEOs en place avec des formations allant de la danse en passant par la psychologie ou encore la gestion associative.

Enfin, il est essentiel de placer l'apprenantE au cœur même de son éducation. On parle volontiers d'andragogie, principe selon lequel la formation est adaptée à la personne adulte. Pour qu'une formation soit adaptée à ce principe, elle doit répondre à certaines conditions telles que : l'accroissement du savoir (des compétences, des connaissances), la capacité à apprendre pour agir ou à résoudre des problèmes. Pour cela l'apprenantE doit être au centre de sa formation.

Plusieurs méthodes sont alors envisageables, il est possible de prioriser les temps de débats, d'échanges et de travaux collaboratifs. Ces temps qui peuvent prendre la forme de cas pratiques ou encore de groupe de travail favorise les interactions entre apprenantEs, et plus largement le développement de la réflexion et de la stimulation intellectuelle. Le learning by doing et l'apprentissage par résolution de problèmes (APP) permettent également de donner des outils de réflexion et de résolutions aux apprenantEs et ainsi de les intégrer réellement au cœur de leur formation.

La FAGE, forte de son modèle de formation et de son agrément d'éducation populaire, peut attester de la pertinence de ces méthodes pédagogiques, les ayant déjà expérimentées.

EN BREF

Ainsi, la FAGE demande :

- Le développement de méthodes pédagogiques numériques innovantes incluant l'étudiantE au cœur de sa formation : MOOC, COOC. Ces contenus doivent rester gratuits ;
- Le développement de méthodes pédagogiques mettant l'apprenantE au cœur de la formation : débats, APP, learning by doing ...
- L'instauration davantage d'Unité d'Enseignements d'ouverture dans les établissements d'ESR afin de développer l'esprit critique des étudiantEs et de les sensibiliser à des enjeux sociétaux via l'éducation populaire;

ZOOM

La formation à la FAGE

Si l'action de la FAGE se concrétise de différentes manières, l'un de ses buts premiers est de « contribuer à la formation des bénévoles, des militantEs (éluEs, bénévoles associatifEs, etc.) avec le concours de ses membres actifEs en valorisant les compétences informelles acquises ».

Pilier essentiel et déterminant de notre réseau aussi bien à l'échelle locale que nationale, la formation se doit d'être sans cesse entretenue et pour cela, l'innovation pédagogique doit être notre mot d'ordre.

En ce sens la FAGE, a développé au fil du temps une politique de formation répondant à 4 critères :

- La formation par les pairEs ;
- La formation pour adulte ;
- Le développement de l'innovation pédagogique;
- L'entretien de l'éducation populaire.

Via son agrément de jeunesse et d'éducation populaire la FAGE peut continuer à mettre en valeur son modèle de formation qui permet un épanouissement de son réseau associatif.

C'est grâce à ses différentes expertises que la FAGE affirme que l'innovation pédagogique est un outil essentiel au bon développement des jeunes et prône son efficacité au sein des formations du supérieur.

UN ESR ÉMANCIPATEUR PAR SA FORMATION, QUI PERMET L'OUVERTURE AU MONDE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE



Evaluation de l'enseignement et des formations

Ce changement de méthodologie dans la manière dont est dispensé la formation doit être accompagné d'une démarche de qualité de l'enseignement supérieur. Cette démarche qualité a pour objectif d'effectuer une remise en question constante sur la transmission de connaissances et de compétences afin de permettre l'épanouissement de l'étudiantE

dans sa formation.

L'implication des étudiantEs dans l'évaluation est le premier pas dans cette démarche qualité, notamment par l'évaluation des enseignements. L'évaluation des enseignements doit être pensée dans sa globalité, en englobant toutes les formations afin de permettre davantage de transversalité dans l'évaluation et ainsi inciter une réflexion plus globale autour de la politique de formation de l'établissement. En ce sens, **les conseils de perfectionnement doivent en être le premier lieu de discussion et de mise en place de cette démarche.**

La démarche qualité ne doit pas être vue comme une contrainte, mais belle et bien comme une réelle volonté de se requestionner sans cesse sur le rôle d'une formation. Aussi, elle ne doit pas être conditionnée et mise en place dans un seul objectif d'accréditation.

Concernant l'évaluation des établissements, elle est assurée par un organisme indépendant, le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES), qui est l'autorité publique indépendante chargée d'évaluer l'ensemble des structures de l'ESR ou de valider les procédures d'évaluations conduites par d'autres instances. Par ses analyses, ses évaluations et ses recommandations, il soutient la démarche d'amélioration de la qualité de l'ESR en France.

Afin de garantir la qualité de nos établissements, **la FAGE demande un élargissement des missions de l'HCERES et un renforcement de l'évaluation concernant la qualité de la formation et des nouvelles formes de pédagogies. De même, la mise en place d'un observatoire de l'enseignement supérieur effectif afin de suivre de manière plus qualitative les réformes de l'enseignement supérieur est nécessaire.**

EN BREF

Ainsi, la FAGE demande :

- Une démarche qualité de la formation qui passe par une réelle implication des étudiantEs dans la démarche d'évaluation des enseignements ;
- L'élargissement des missions du HCERES et un renforcement de l'évaluation concernant la qualité de la formation et des nouvelles pédagogie des établissements d'ESR.

UN ESR ÉMANCIPEUR PAR SA FORMATION, QUI PERMET L'OUVERTURE AU MONDE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Des enseignements et des enseignantEs forméEs aux enjeux de demain

L'approche par compétences et la démarche qualité de l'enseignement doit permettre également d'entamer une réelle transition pédagogique.

L'approche par compétences doit permettre de prendre du recul sur l'intégralité des modalités pédagogiques et andragogiques, ainsi que sur les modalités d'évaluation. Les modalités d'enseignement doivent ainsi se diversifier, laissant moins de place aux notions théoriques et cours magistraux, pour plus de pratique et de mise en situation.

Le **système actuel d'évaluation des étudiantEs doit évoluer en parallèle afin de permettre à ces derniers et dernières d'avoir conscience de la diversité de leurs acquis pratiques et théoriques.**

C'est pourquoi la **FAGE** veillera à ce que les offres de formation et les maquettes pédagogiques prennent en compte les enjeux de professionnalisation et la nécessité de diversifier les méthodes d'enseignement, dans un but d'acquisition de compétences et non seulement de connaissances.

Même si nos formations visent à nous spécialiser dans une discipline en particulier, il est tout aussi important qu'elles nous permettent de prendre conscience collectivement des défis sociaux actuels, notamment en ce qui concerne la transition

écologique et la lutte contre les discriminations.

Ces thématiques sont des enjeux essentiels pour lesquels la FAGE s'investit depuis plusieurs années dans la promotion d'un socle commun de formation qui permettra à tous les étudiants de comprendre les enjeux écologiques dans leur domaine d'études. Pour ce faire, la FAGE demande que **des compétences en transition écologique soient intégrées dans l'ensemble des formations universitaires, via notamment les fiches RNCP.**

La FAGE demande donc que **des blocs de compétences sur la transition écologique soient inclus dans l'intégralité des formations de l'enseignement supérieur**

EN BREF

La FAGE demande :

- La prise en compte des enjeux de professionnalisation et la diversification des méthodes d'enseignement au sein de l'offre de formation et des maquettes ;
- La prise en compte des enjeux sociétaux actuels, notamment la transition écologique et la lutte contre les discriminations, via l'intégration de modules dédiés au sein des maquette de formation.





FOCUS

Transition Écologique

L'écologie aux rattrapages ! C'est le constat qui a été fait par le collectif "Pour un réveil écologique" sur l'adaptation des établissements aux enjeux environnementaux dans son rapport de 2021. L'intégration des enjeux environnementaux dans les formations, l'adaptation de la stratégie d'établissement, les débouchés professionnels des formations : beaucoup d'établissements sont en retard sur la prise en compte de ces enjeux.

La FAGE se félicite des annonces faites par le ministère suite à sa motion d'urgence climatique portée en CNESER. Le travail réalisé en amont par la **FAGE, seule organisation représentative qui s'est investie sur le sujet depuis plusieurs années**, a permis la reprise de certaines de nos propositions dans ces annonces, comme l'intégration progressive des enjeux environnementaux et climatiques dans les formations et les contrats d'objectif.

Mais ce n'est pas avec le budget actuel de l'enseignement supérieur que nous parviendrons aux objectifs fixés ! L'enseignement supérieur doit pouvoir participer aux transformations de la société et former les citoyenNEs qui seront moteurICEs de la transition environnementale et cela ne peut se faire sans un investissement conséquent.

Des établissements d'enseignement supérieur acteurs de la transition écologique

Les établissements d'enseignement supérieur doivent être les premiers acteurs de la transition écologique.

Il ne faut pas attendre la contractualisation de site avec l'Etat pour que les établissements questionnent leur impact environnemental et programment, en concertation avec les représentantEs, des actions concrètes. **L'urgence est là, or depuis les premières obligations avec le Grenelle 1 peu d'objectifs ont été atteints.** Les stratégies des établissements doivent être coordonnées à l'échelle nationale par le ministère pour assurer leur efficacité.

EN BREF

Pour agir vite, la FAGE demande :

- La création systématique d'une **commission intégrant les représentantEs éluEs** et les personnes en charges de mission de transition environnementale pour coordonner les actions dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- La gratuité, et la mise en place d'un accompagnement en ingénierie et financement, afin d'accélérer la **mise en place des mesures du référentiel du label DD&RS**, ainsi que sa généralisation dans les établissements ;
- L'engagement de l'ensemble des établissements dans la transition environnementale par la **signature des accords de Grenoble et la création d'indicateurs de suivi** ;
- L'intégration d'un volet contraignant dans le contrat de site sur la transition écologique de l'établissement, ainsi que dans les différents schémas directeurs de l'établissement ;
- Une **rénovation massive et programmée du bâti et la systématisation du reporting immobilier sur la plateforme OPERAT.**

Les leviers pour diminuer l'empreinte environnementale de son établissement



FOCUS

Transition Écologique

Riche de son réseau, la FAGE et ses fédérations ont déjà proposé de nombreuses solutions pour que les établissements entrent concrètement dans une démarche de transition écologique. Des outils existent pour évaluer l'empreinte et le bilan carbone des établissements, permettant de cibler les postes d'émissions de CO₂ les plus importants pour ensuite programmer leur réduction. La FAGE est également vectrice de propositions pour repenser la gestion écologique des établissements :

- **Diminuer l'empreinte du numérique** : l'ANEIC, (l'Association Nationales des Etudiant.e.s en Sciences de l'Information et de la Communication) réalise chaque année la Semaine de Lutte contre la Pollution Numérique (SLPN) pour sensibiliser et informer la communauté étudiante à l'impact écologique du numérique. **Dans son utilisation, le numérique représente de 5.5 % à 10 % de l'électricité mondiale. Un impact non négligeable pour les universités !** Afin de diminuer cet impact, **les établissements doivent instaurer une gestion du parc informatique et numérique raisonnable, aussi bien par dans son utilisation que dans son achat**, en prenant en compte l'impact environnemental de la construction du matériel et de son maintien en veille ;
- **Améliorer la gestion des déchets par une meilleure gestion des ressources mais aussi par la mise en place d'une réelle politique de recyclage et de sensibilisation à la consommation raisonnée et à la compréhension du tri des déchets** (formation, économie circulaire, revalorisation des déchets, compost...);
- **Réduire la consommation d'énergie** : par sa vétusté, le bâti de l'enseignement supérieur est composé de nombreuses passoires énergétiques posant des problèmes autant financiers qu'écologiques. **La rénovation énergétique du bâti universitaire estimé à 15 milliards d'euros par France Université est donc une urgence**

afin de respecter les objectifs de l'Accord de Paris ;

- **Intégrer la biodiversité dans les établissements** : les campus doivent être des lieux de promotion de la biodiversité. **L'AFNEG** (Association Fédérative des Etudiant.e.s en Géographie, aménagement, urbanisme, environnement et disciplines territoriales) promeut la création de "Plans Vraiment Verts" sur les campus. L'objectif est **d'installer des espaces centraux de préservation de la biodiversité pour remplir de nombreux objectifs** : sensibilisation à la biodiversité, lutte contre les îlots de chaleur urbains, amélioration du bien-être des étudiantes et étudiants sur les campus... ;
- **Intégrer les mobilités dans son impact environnemental et agir en faveur des mobilités durables.** Pour cela, le schéma directeur des mobilités reste l'outil le plus efficace, autant sur l'aménagement du campus que sur le développement des mobilités les moins polluantes (développement des pistes cyclables, mise en place de garages à vélos et station d'entretien et de réparation, développement et accessibilité pour toutes et tous des transports en commun...) ;

Les établissements d'enseignement supérieur doivent participer à la diffusion des enjeux environnementaux

Les établissements sont en lien avec de nombreux acteurs : collectivités, monde socio-économique, associations. En tant que lieu de formation et d'approfondissement des savoirs, les établissements doivent être pro-actifs dans la diffusion et dans la sensibilisation aux enjeux de la transition écologique dans la société. Cette diffusion passe par de nombreuses actions qui peuvent être mises en place pour impulser et accompagner des changements à grande échelle :

- **Affirmer la place de l'enseignement supérieur dans la sensibilisation de l'ensemble de la société par la diffusion et l'amélioration de l'accessibilité des ressources et connaissances en lien avec la transition écologique ;**



FOCUS

Transition Écologique

- **Questionner les partenariats avec le monde professionnel au regard de critères environnementaux** (Convention des entreprises pour le climat, partenariats avec des entreprises de l'économie sociale et solidaire) ;
- **Sensibiliser la communauté universitaire et étudiante** à leur impact environnemental pour impulser des changements individuels ;
- **Renforcer les connaissances et l'accompagnement des services d'orientation pour une insertion professionnelle dans des métiers en accord avec la transition écologique** ;
- **Adapter l'offre de service de santé pour intégrer la prise en charge de l'éco-anxiété.**

Proposer une offre de formation et des enseignements dédiés et adaptés aux enjeux de la transition écologique

Il est nécessaire d'apporter plus d'ambition que de simples modules d'acculturation aux enjeux environnementaux. L'enseignement supérieur doit être le fer de lance de l'adaptation de la société au monde de demain. Que ce soit au niveau du contenu des formations ou des débouchés des diplômes, tous les établissements doivent interroger leurs cursus et débouchés pour un enseignement à la hauteur des enjeux environnementaux. Il est ainsi nécessaire de provoquer un changement profond des formations, en ce sens, la FAGE demande :

- **L'augmentation du nombre de places pour les formations permettant d'accéder à des métiers en lien avec la transition environnementale** ;
- **L'augmentation des financements et moyens aux établissements pour les accompagner dans les mutations de l'offre de formation** (ingénierie pédagogique, facilitation de congés payés pour les enseignants, etc.) ;

- **La systématisation des commissions sur les enjeux de Transition Écologique pour Développement Soutenable (TEDS) développement durable et responsabilité sociale pour gouverner les transitions et réfléchir sur les débouchés professionnels des formations**, en s'assurant de la présence d'étudiantes et étudiants dans cette gouvernance ;
- **L'intégration de la formation aux enjeux environnementaux et à la transition écologique dans les missions de l'ESR** ;
- **Le renforcement de la formation des futures enseignantes et enseignants à la transition écologique** ;
- **Le renforcement de la multidisciplinarité pour enseigner les enjeux environnementaux** ;
- **La valorisation de l'entrepreneuriat étudiant responsable et les initiatives d'entrepreneuriat dans l'économie sociale et solidaire** ;
- **L'intégration des enjeux de la transition écologique dans les critères du HCERES** ;

Encourager et soutenir une politique de recherche actrice des transitions

Le principal objectif d'une recherche active dans la transition doit être la production des savoirs et progrès qui répondront aux problèmes actuels et aux différentes crises : écologique, énergétique, climatique, etc... Nous rappelons que cette recherche ne pourra se faire sans investissement massif dans l'enseignement supérieur et une revalorisation du doctorat. La FAGE demande :

- **L'augmentation du financement de projets de thèse en lien avec les problématiques environnementales.** Selon l'ADEME, 4 grands domaines sont essentiels : la préservation et la restauration des milieux et ressources, l'économie circulaire dans une optique de résilience, les systèmes énergétiques et industriels bas carbone, la transition écologique et la société ;
- **L'intégration des formations et séminaires sur des thématiques liés aux transitions et favoriser**



FOCUS

Transition Écologique

la collaboration académique sur ces sujets entre disciplines et sur le plan international ;

- La garantie d'une recherche ouverte et accessible pour permettre une meilleure diffusion du savoir sur les sujets liés à la transition écologique.

Valoriser l'engagement étudiant dans la transition écologique

Les étudiantes et étudiants n'ont pas attendu les actions de leur établissement pour agir et se saisir de ces enjeux. De nombreuses actions ont été mises en place : semaine de sensibilisation, jardins partagés, ateliers, conférences ; parfois sans soutien de leur administration. Souvent, la communauté étudiante est la première sensibilisée à ces enjeux et participe grandement à l'acculturation de l'établissement et des enseignantes et enseignants à ces thématiques. Leurs actions et initiatives doivent pouvoir être soutenues et encouragées, pour cela la FAGE demande :

- **L'accompagnement de la mise en place de projets étudiants concrets répondant aux enjeux de la transition écologique sur les campus ;**
- **La reconnaissance systématique des projets et engagements des étudiantes et étudiants en lien avec la transition écologique dans leur diplôme ;**
- **La promotion de l'éco-responsabilité dans les chartes FSDIE ;**
- **L'accompagnement des associations étudiantes dans l'évaluation et la réduction de leur empreinte environnementale ;**
- **L'amélioration de l'autonomie financière des étudiantEs afin de leur permettre de s'engager**

EN BREF

La FAGE demande :

- La création de postes de chargé de mission transition écologique dans chaque établissement d'ESR ;
- Un renforcement du **label DD&RS** ;
- L'engagement de tous les établissements dans l'**Accord de Grenoble** ;
- Une réforme des contrats de site intégrant les objectifs du plan climat-biodiversité
- Une **rénovation massive des bâtiments universitaire** ;
- Un plan de réduction de l'empreinte environnementale pour tous les établissements, intégrant les enjeux de la transition écologique dans le numérique, les déchets, l'énergie, les mobilités, et la biodiversité ;
- La **formation de 100 % des étudiantEs aux enjeux de la transition écologique**, et l'intégration de compétences environnemental dans chaque cours dispensé aux étudiantEs ;
- La transformation de la recherche pour réduire son impact environnemental, et en faire un levier d'accélération dans la transition écologique de la société ;
- La **facilitation et la valorisation de l'engagement étudiant dans la transition écologique.**



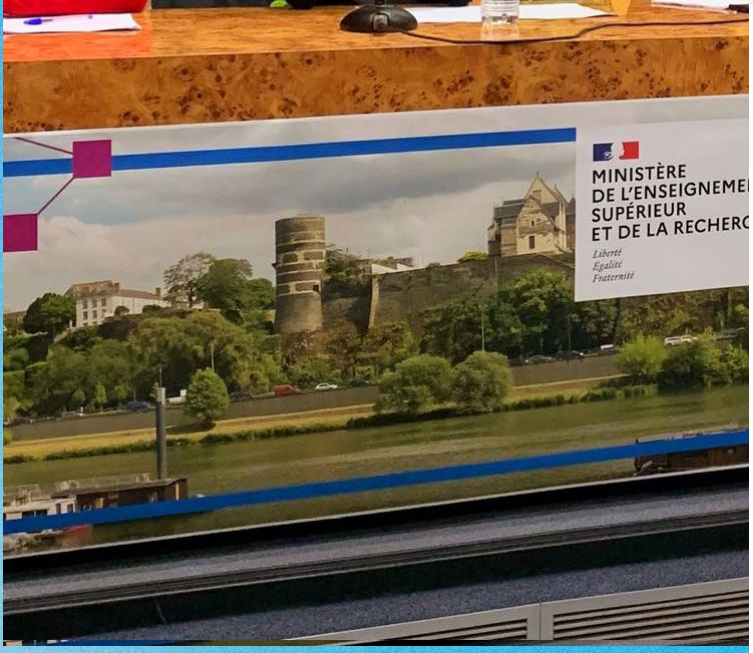
Fresque du Climat - Université d'été - FAGE Juin 2022




LES

LIVRETS









Miryam Bercher

 @Miryam_FAGE

Présente pour @La_FAGE à la Journée Nationale du Doctorat organisée par @sup_recherche 🎓

🗣️ J'intervenais sur une TR sur la qualité de vie des doctorantEs

L'occasion de présenter notre enquête 2022 et mettre à nouveau en lumière les conditions précaires des doctorantEs ! 📄

3^E

CYCLE

Le 20 septembre 2022, la FAGE publiait son **enquête nationale sur le doctorat**. Outre le manque de financement sur le doctorat, et le manque de visibilité sur celui-ci auprès des étudiantEs en second cycle. Cette enquête a permis une mise en lumière des problématiques rencontrées par les doctorantEs, notamment concernant l'encadrement et l'accompagnement tout au long de la thèse. Ces résultats, émanant de témoignages de doctorantEs de la France entière, a permis d'étayer les travaux déjà conséquents menés sur la représentation et la défense des droits de ces dernierEs. **Ce grade universitaire mérite un investissement important, autant en matière budgétaire, que stratégique ou politique.**

I/ Accès au doctorat

Le manque de visibilité et de lisibilité sur les offres de doctorat constitue une problématique majeure dans l'accès au doctorat. La diminution globale du nombre de doctorantEs depuis 2009 ne pourra être résolue sans la mise en place de politiques d'accompagnement des étudiantEs vers le doctorat.

A/Introduction à la recherche

Aujourd'hui encore, trop peu d'étudiantEs inscritEs en master ou en école d'ingénieurEs connaissent les modalités d'accès au doctorat, et le déroulement de celui-ci. Face à ce constat, la FAGE demande **la mise en place d'unités d'enseignement "initiation à la recherche", option intéressante pour palier ce manque d'informations**. Les activités et projets mettant en avant les travaux de recherche des doctorantEs sont également à développer et à encourager pour permettre à chacunE de se saisir des enjeux du doctorat. Au-delà d'une initiation à la recherche en master, la FAGE demande que **le doctorat soit présenté aux étudiantEs dès la licence**. Il est nécessaire de promouvoir les activités de recherche des composantes et des universités dès les premières années d'enseignement supérieur.

B/Une lisibilité d'accès à l'information

À ce jour, aucun dispositif regroupant l'ensemble des

informations relatives au doctorat n'existe. La pluralité des financements possibles, le fonctionnement des écoles doctorales et l'hétérogénéité de fonctionnement des laboratoires sont autant d'informations que les étudiantEs en master ont besoin de connaître avant de se lancer dans un doctorat. Plus de 50% des doctorantEs sont favorables à la création d'une plateforme nationale d'informations. **Ainsi, la FAGE demande la création d'une plateforme numérique d'information sur le doctorat**, comme il existe déjà avec MonMaster pour le second cycle, qui pourrait notamment regrouper l'ensemble des offres de doctorat afin d'harmoniser l'accès à l'information.

De même, les critères de recrutement des écoles doctorales, censés être rendus publics, ne le sont pas réellement : le flou persiste et les inégalités sont bien présentes. Chaque école doctorale décide des critères qu'elle prend en compte dans l'attribution d'un financement. Les périodes d'inscription aux écoles doctorales sont également disparates et les inégalités sont présentes au niveau de l'étude des candidatures. **Afin de faciliter les procédures, il serait également pertinent que toutes les écoles utilisent la même plateforme numérique pour gérer les procédures de candidature au doctorat**. Dans l'enquête doctorat de la FAGE de 2022, les répondantEs placent la mise en place d'une plateforme nationale d'inscription en tête des dispositifs permettant d'améliorer le processus d'inscription et / ou de candidature à une école doctorale.

C/Financement du doctorat

Alors que la loi de programmation de la recherche prévoit une revalorisation du salaire des doctorantEs, le financement du doctorat est un sujet sur lequel le travail doit être poursuivi. Ce sujet concerne à la fois le salaire des doctorantEs, mais également la revalorisation des rémunérations des missions doctorales. Le financement du doctorat doit également être en lien avec les politiques nationales de recherche. **Un investissement majeur dans les travaux de recherche autour de la transition écologique** nous paraît primordial. La FAGE demande le financement de l'ensemble des doctorantEs pour la réalisation de leurs travaux de thèse.

La FAGE demande également que **les doctorantEs soient financés au-delà d'une durée de trois**

ans. Dans certaines disciplines, notamment en lettres, langues, sciences humaines et sociales de nombreuxSES doctorantEs sont obligéEs d'avoir une autre activité salariée afin de pallier le manque de financement de leur doctorat. Ce cercle vicieux ne peut qu'être dénoncé, et il est nécessaire de **faciliter les procédures d'allongement des contrats doctoraux**. La FAGE demande également **l'harmonisation par le haut des contrats afin de garantir des droits similaires à l'ensemble des étudiantEs inscritEs en doctorat**.

D/ Étudiants spécifiques (PSH, internationaux, co-tutelles)

CertainEs étudiantEs inscritEs en doctorat possèdent un profil spécifique, et nous devons faire au mieux pour les accompagner jusqu'à leur soutenance.

Concernant les personnes en situation de handicap, **les écoles doctorales et les universités doivent collaborer avec les cellules handicap des établissements afin de permettre aux étudiantEs en situation de handicap de pouvoir mener leurs travaux de recherche à bien**.

Les étudiantEs internationauxALES doivent également être accompagnés lors de leur doctorat. Il faut pouvoir accueillir ces étudiantEs en France du mieux que nous pouvons et le développement d'unités de formation dans l'optique de favoriser la connaissance de la langue et de la culture française semble nécessaire. Enfin, certainEs doctorantEs sont en co-tutelles, avec plusieurs établissements porteurs du contrat doctoral. Il faut alors bien **veiller à ce que ces doctorantEs soient accompagnés par l'ensemble des établissements, et que l'encadrement soit renforcé pour garantir des conditions de vie, d'étude et de recherche bénéfiques à l'avancement de leurs travaux de recherche**.

II/ Déroulement du doctorat

L'enquête de la FAGE remet en exergue quelques problématiques concernant l'encadrement et la formation, et la FAGE invite les écoles doctorales à retravailler sur ceux-ci.

A/Encadrement

En termes d'encadrement, unE doctorantE est généralement suiviE par son ou sa directeurI CE de thèse ainsi qu'un comité de suivi de thèse indépendant. Ce suivi permet ainsi de travailler sur l'aspect scientifique de la thèse et la méthodologie abordée, mais également sur le suivi des doctorantEs en tant que jeune chercheur. La FAGE demande alors que le **comité de suivi de thèse, tout comme l'encadrantE de thèse soit formé à sa mission de suivi**, qui ne peut être sous-estimée du fait de l'importance de celle-ci.

Aujourd'hui encore, la limite de trois étudiantEs par directeur de thèse n'est pas respectée. Cela est dénoncé en raison du manque d'accompagnement des doctorantEs si cette limite n'est pas respectée, et **la FAGE demande ainsi aux directeurs et directrices de thèse de respecter la limite de trois doctorantEs suiviEs**.

B/Formation

Tout au long du doctorat, le ou la doctorantE doit suivre 120 heures de formation, et cela afin de parfaire sa méthodologie de recherche et d'acquérir de nouvelles compétences. Le contenu de ces formations doit être adapté aux enjeux de société, et de **nouvelles formations doivent être proposées dans le catalogue de formations des écoles doctorales**. La FAGE, pour donner suite à son enquête nationale, **propose alors des formations sur la transition écologique, sur la lutte contre les risques psychosociaux, et également sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles**. Il nous paraît également important d'ouvrir, en lien avec le paragraphe précédent, des formations sur l'encadrement et le suivi de thèse aux encadrantEs et membres du comité de suivi de thèse. Au-delà de la lutte contre les risques psychosociaux, et des formations permettant un meilleur cadre de vie, d'études, et de recherche, il paraît nécessaire de **proposer des formations linguistiques, et scientifiques afin de permettre à chaque doctorantE de s'épanouir pleinement dans son activité de recherche et de promotion de ses travaux de recherche**. Enfin, **il paraît essentiel de se focaliser sur l'acquisition de *soft skills* chez les doctorantEs, et cela, par une valorisation des activités extra-universitaires**,

ou d'ateliers afin de gagner en compétences sur le travail d'équipe, la gestion de projets, ou la communication.

C/Accompagnement

L'accompagnement des doctorantEs doit se faire dans le cadre d'une politique globale. De nos jours, certains établissements n'accordent pas aux usagerEs des droits primordiaux et l'ambivalence entre étudiantE, salariéE, et chercheurEUSE ne peut encore une fois qu'être pointée du doigt. Accès aux bourses, accès aux services universitaires, ou encore statut d'étudiantE sont des droits auxquels les doctorants doivent avoir accès, et cela n'est malheureusement pas le cas de partout. **La FAGE travaille sur cet accès au droit, essentiel pour permettre à chaque doctorantE de pouvoir réussir ses travaux de recherches dans de bonnes conditions.**

III/ Post-doctorat

Alors que le master est une formation par la recherche, le doctorat est quant à lui presque exclusivement dédié à la formation au métier de chercheurEUSE par une activité de recherche encadrée.

A/Insertion professionnelle

Chaque étudiantE doit pouvoir **accéder à une orientation et une insertion professionnelle répondant à ses besoins**. En ce sens, la valorisation du doctorat et sa reconnaissance sont nécessaires afin d'espérer une insertion professionnelle profitable aux usagerEs. **Les doctorantEs doivent être accompagnés dans ce processus, et des ateliers d'insertion professionnelle doivent être mis en place.**

B/Poursuite académique

La ou le doctorantE mènera à travers son doctorat son premier, voire ses premiers projets de recherche. Il va ainsi être accompagné par une équipe de recherche,

et tendra à s'émanciper et à s'autonomiser en tant que jeune chercheurEUSE. **L'établissement accueillant doit accompagner l'étudiantE vers une poursuite professionnelle, et dans le cas de l'université vers une poursuite académique. La FAGE demande la mise en place de mentorat afin que les néo-docteurICEs puissent être accompagnés au sein de leur établissement.** Aussi, il faut réfléchir au financement des **contrats post-doctoraux pour faciliter la transition entre le doctorat et l'activité de recherche.**

IV/ Une politique globale de recherche

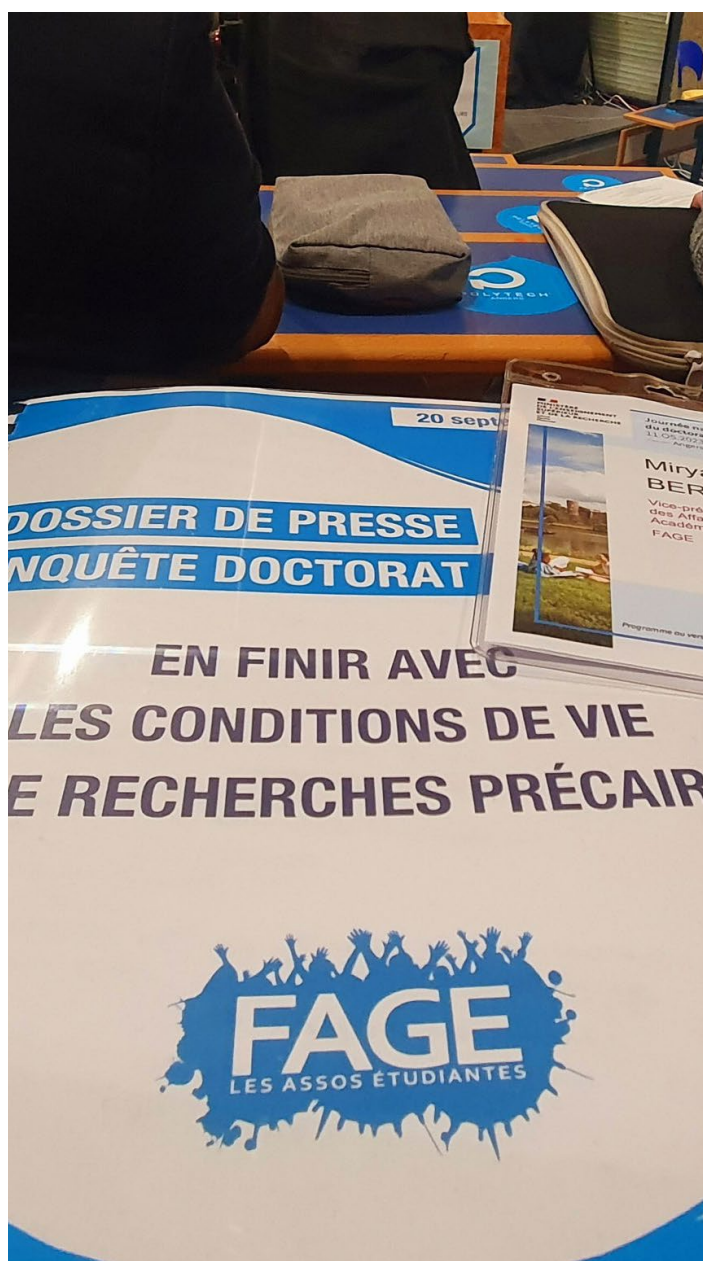
A/L'intégration des étudiants dans la politique de recherche

Commission Recherche de l'Université ou d'UFR, conseil de laboratoire, conseil de l'école doctorale, associations de doctorants... les doctorantEs ont de nombreuses possibilités d'engagement durant le doctorat. Il est alors important de pouvoir se saisir des expertises et des compétences de ces jeunes chercheurEUSEs, qui prennent de leur temps sur leurs recherches, afin de développer les politiques locales et territoriales de recherche. **L'investissement de ces doctorantEs doit être valorisé, au même titre que l'engagement des étudiantEs en licence ou master. Ainsi, la FAGE demande d'inclure des temps consacrés à la représentation étudiante dans le décompte des heures de formation. En effet, la participation aux conseils académiques permet aux jeunes chercheurEUSEs l'acquisition de compétences et de connaissances en termes de politiques de recherche.** Cette acquisition de compétences et de connaissances ne pourra alors qu'être profitable dans le développement de la carrière du jeune chercheur.

B/Science ouverte

La science ouverte est aujourd'hui un enjeu majeur dans les réflexions autour de la recherche en France. En mars 2022, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques publiait un rapport invitant à développer et cadrer l'accès aux publications et aux résultats scientifiques. Ce rapport propose notamment des formations autour des enjeux sur la science ouverte, et met l'accent sur le respect des libertés académiques, de l'indépendance, et des

choix des chercheurEUSEs. La **FAGE**, consciente des enjeux autour de la science ouverte, demande aux établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche à se saisir pleinement de cette thématique, en proposant différentes formes de vulgarisation scientifique, en formant les étudiantEs et les doctorantEs, sur la détection et la prévention autour des revues prédatrices, et à développer l'accessibilité des publications scientifiques.



MON LIVRET EN BREF

La FAGE demande :

- La mise en place d'unités d'enseignement "initiation à la recherche" ;
- La création d'une **plateforme unique** d'information et de candidature
- La présentation du doctorat aux étudiantEs dès la licence ;
- Un investissement majeur dans les travaux de recherche autour de la transition écologique ;
- **Un financement de touTEs les doctorantEs pour la réalisation de leurs travaux de thèse ;**
- Un financement des **doctorantEs au-delà d'une durée de trois ans** et une facilitation des procédures d'allongement des contrats doctoraux ;
- L'harmonisation par le haut des contrats afin de garantir des droits similaires à l'ensemble des étudiantEs inscritEs en doctorat ;
- La collaboration des écoles doctorales et des universités pour **assurer l'accès des cellules handicap des établissements** afin de permettre aux étudiants en situation de handicap de pouvoir mener leurs travaux de recherche à bien ;
- La formation du comité de suivi de thèse, tout comme l'encadrant de thèse à sa mission de suivi ;
- **Le respect de la limite de trois doctorantEs suiviEs** par directeurICEs de thèse ;
- Un **accès aux droits** (accès aux bourses, aux services universitaires, ou encore statut d'étudiantE) pour l'ensemble des doctorantEs ;
- L'accompagnement des doctorantEs vers une poursuite professionnelle, notamment via la mise en place de mentorat afin que les néo-docteurICEs puissent être accompagnés au sein de leur établissement ;
- La **valorisation de l'engagement** des doctorantEs.



SANTÉ

I/ La réforme d'accès aux études de santé

L'arrivée de Parcoursup a été accompagnée d'une réforme globale d'accès aux études de santé, qui était à l'origine prometteuse : fin de la sélection par l'échec, poursuite d'étude facilitée et diminution des risques psycho-sociaux. Pourtant, entre manque d'anticipation et de préparation, manque de moyens humains et financiers, programmes surchargés, communication hasardeuse, poursuite d'études et seconde chance encore trop floues, capacités d'accueil publiées en retard, ces ambitions ont vite été teintées de désillusion.

Si la crise sanitaire a assurément joué un rôle, rien ne peut excuser la mauvaise volonté et la vision élitiste de certaines universités et enseignantEs, empêchant le changement de paradigme pourtant si essentiel : la réussite et l'épanouissement des étudiantEs avant tout.

Depuis quatre ans maintenant, **la FAGE surveille tant au niveau national que local la mise en place de ces nouvelles voies d'entrées, afin qu'elles soient accessibles à toutes et tous sans sélection sociale et financière, et répondent aux enjeux de santé et de formation.**

Malgré cela, et au détriment des besoins en santé actuels, les capacités d'accueil et de formation des filières médicales et paramédicales restent très en deçà des attentes et semblent décorrélées du manque de personnel médical et de la réalité des déserts de professionnellEs de santé.

Ainsi la FAGE demande l'augmentation des capacités d'accueil de ces formations et un investissement massif dans des moyens tant humains que financiers pour encadrer les étudiantEs et garantir la qualité de leur formation.

Parallèlement, certaines filières telles que la pharmacie ou la maïeutique souffrent du manque d'attractivité de leurs formations et professions, et d'une problématique de places laissées vacantes. En conséquence, un module d'orientation incluant des présentations des métiers est mis en place lors de la première année. **La FAGE demande un contrôle de la mise en place de ces modules au sein de la PASS/LAS et une évaluation de leur**

contenu, actuellement inefficace comme facteur d'orientation et d'attractivité.

EN BREF

Ainsi, la FAGE demande :

- Des moyens financiers et humains pour accompagner l'augmentation des capacités d'accueil pour les filières médicales et paramédicales en tension ;
- Le contrôle de la mise en place des modules d'orientation et de présentation des métiers et l'évaluation de leur contenu.

II/ Les réformes durant les études de santé

Depuis quelques années, les deuxième et troisième cycles des formations médicales sont en chantier. Pour certaines filières telle que la maïeutique, cette refonte de la formation constitue une réelle victoire des étudiantEs et de **l'ANESF**, actant ainsi une 6ème année largement attendue et demandée.

Malheureusement, cette situation est loin d'être universelle : depuis 1 an pour le deuxième cycle de médecine, et 4 ans pour le troisième cycle de pharmacie, les échanges et le travail sur ces réformes n'avancent pas ou sont entrepris contre l'avis des étudiantEs de ces formations.

A titre d'exemple, alors que la réforme du troisième cycle de pharmacie promettait il y a plus d'un an l'évolution du statut d'étudiantE en sixième année d'officine à celui de résidentE pour fin mars 2023, les conseillers et conseillères ministérielLES ont finalement annoncé qu'il n'y aurait pas de nouveau statut. Pourtant, cela aurait notamment permis une revalorisation de la gratification de stage de sixième année qui, dans un contexte d'inflation et de précarité, était nécessaire pour les étudiantEs. Cette annonce est un vrai recul en ce qui concerne la création du DES court d'officine, et traduit d'un manque de considération pour l'avenir de cette profession en pleine évolution.

Face aux constats de ces deux réformes, **l'ANEPF**

(Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France) et l'ANEMF (Association Nationale des Etudiants en Médecine de France), appuyées par la FAGE, sont force de propositions pour construire l'évolution des réformes en cours en y intégrant les considérations des étudiantEs et la réalité de leurs études. **C'est pourquoi la FAGE demande qu'au lancement des réformes soit mis en place un calendrier prévisionnel voté par le CNESER, et que des points de suivi soient réalisés.**

Du côté des formations paramédicales, la **FNEO** (Fédération Nationale des Etudiants en Orthophonie) et l'**UNAEE** (Union Nationale des Etudiants en Ergothérapie) militent pour un état des lieux généralisé de leurs filières et ont aussi des propositions de réformes, qui sont malheureusement loin d'être enclenchées.

Pourtant, les spécificités de ces filières sont essentielles à prendre en compte. Ainsi, la FNEO propose un rééquilibrage du référentiel de formation des études d'orthophonie dont la maquette indique, au semestre 9, 68 heures de travail par semaine sans compter le travail personnel engagé par les étudiantEs.

Parallèlement à ces réformes, une partie des formations sanitaires et sociales se trouve dans un processus d'universitarisation. C'est par exemple ce que la **FNESI**, soutenue par la FAGE, demande pour les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) qui sont tenus de conventionner avec les universités pour, in fine, créer des départements universitaires en sciences infirmières (DUSI) et intégrer le système LMD (Licence, Master, Doctorat). Cette intégration universitaire est nécessaire et attendue de longue date par les étudiantEs et fédérations de filière des formations sanitaires et sociales. Pourtant, alors que le processus est entamé depuis plusieurs années, sa mise en place prend beaucoup de retard et n'est pas à la hauteur de nos exigences. **En conséquence, la FAGE demande l'intégration universitaire effective et la création de filières doctorales pour l'ensemble de ces formations.**

EN BREF

Ainsi, la FAGE demande :

- Une co-construction des réformes du deuxième cycle de médecine et du troisième cycle de pharmacie, en cohérence avec les enjeux des étudiantEs ;
- La mise en place d'un calendrier prévisionnel lors du lancement des réformes, voté par le CNESER, et la réalisation de points de suivi ;
- Le rééquilibrage des référentiels de formation ;
- L'intégration universitaire et la création de filières doctorales pour les formations sanitaires et sociales.

III/ Les frais liés à la formation et aux stages en filière de santé

Depuis de nombreuses années, **la FAGE et les fédérations de filières de santé condamnent les frais illégaux** appliqués dans certaines formations et imposés aux étudiantEs. C'est notamment le cas des frais appliqués aux études de kinésithérapie, qui grâce au travail mené par la **FNEK** sont depuis peu, en instituts publics, alignés sur les frais universitaires.

A contrario, les départements et centres de formations universitaires en orthophonie (CFUO) continuent de faire payer des frais de candidatures par vœux aux étudiantEs, alors même que les concours ont été supprimés au profit d'une sélection sur entretien. Cette procédure étant pourtant gratuite dans les autres filières ayant le même mode de recrutement. À ces frais d'inscription s'ajoutent certains frais complémentaires illégaux au cours de la formation : c'est par exemple le cas en odontologie pour le matériel de travaux pratiques. **Ainsi, la FAGE demande l'abolition de ces frais complémentaires illégaux dans les filières concernées.**

Durant les stages également, plusieurs dépenses liées aux mobilités restent à la charge des étudiantEs, et bien souvent les indemnités de stages, au-delà

d'être trop faibles, ne suffisent pas à couvrir les frais kilométriques engendrés. Il est donc urgent de mettre en place pour ces filières **des aides à la mobilité pour les stages excentrés** (avec a minima une indemnisation des frais kilométriques), ainsi qu'une **revalorisation des grilles de rémunération des stages** pour permettre aux étudiantEs d'étudier et vivre dans des conditions dignes.

EN BREF

Ainsi, la FAGE demande :

- **L'abolition des frais complémentaires illégaux;**
- La mise en place d'**aides à la mobilité pour les stages excentrés** pour l'ensemble des filières de santé, avec a minima une indemnisation des frais kilométriques liés au stage ;
- Une **revalorisation des grilles de rémunération des stages** pour l'ensemble des filières de santé.

importantes. Parmi elles, certaines sont aujourd'hui peu abordées, telle que la consommation de médicaments. Au contraire, certaines sont mises en avant alors même qu'elles ne constituent pas le domaine d'expertise des étudiantEs en santé, comme des missions relevant davantage de la protection civile ou de professionnellEs de santé. Ainsi, les thématiques abordées et actions réalisées par les étudiantEs doivent avoir une réelle visée d'information de la population.

Enfin, il paraît aberrant que l'ensemble des professions paramédicales ne soient pas parties prenantes du service sanitaire. La santé publique est affaire de touTEs les professionnellEs de santé et nécessite leur pleine intégration et le renforcement de l'interprofessionnalité.

EN BREF

La FAGE demande :

- La mutualisation de cours communs aux filières de santé ;
- La **réduction du temps de formation théorique** et la révision des thématiques abordées au sein du service sanitaire ;
- Au sein du service sanitaire : **l'intégration de l'ensemble des professions paramédicales.**

IV/ L'interprofessionnalité au service de la santé publique

Depuis de nombreuses années, les politiques publiques ont entamé l'amélioration et le renforcement de l'interprofessionnalité en santé. Cependant, le travail reste de taille face à un tel enjeu. Ainsi, **la FAGE demande la mutualisation de cours communs aux filières de santé**, telles que la santé publique, le partage de tâches, la formation aux gestes de secours, les notions de relation au patientE, etc.

La dernière grande réforme dans ce domaine date de 2018 avec la mise en place du Service Sanitaire, temps de formation initiale des étudiantEs en santé, consacré à la préparation et à la réalisation d'actions de prévention primaire. Ce dispositif est une initiative essentielle pour promouvoir la santé publique et doit se faire en réponse à un besoin identifié sur les territoires. Cependant, il se révèle, dans la pratique, peu convaincant et nécessite ainsi une révision pour gagner en efficacité. En effet, il est nécessaire de **réduire les temps de formation théorique afin de mieux cibler et développer les thématiques**



V/ La santé mentale et les violences sexistes et sexuelles dans les études de santé

La santé mentale et physique des étudiantEs en santé reste aujourd'hui un sujet d'actualité. En 2021, 52% des étudiantEs en médecine présentaient un état anxieux selon l'échelle HAD (*Hospital Anxiety and Depression scale*) et 25% ont eu un épisode dépressif caractérisé. De même en orthophonie, où 22,4% d'entre elles et eux ont entamé un suivi psychologique du fait de la pression dans leur cursus.

Parmi les causes identifiées, **les stages sont un véritable facteur de dégradation de la santé mentale des étudiantEs** et sont le lieu de nombreuses dérives, abus et atteintes : horaires excessifs, violences sexuelles et sexistes (VSS), manque de suivi, etc. Face à cela, plusieurs solutions existent :

- Des dispositifs comme la CNAES (Centre National d'Appui à la qualité de vie des Etudiants en Santé) ont été mis en place afin d'assurer une écoute et un accompagnement. Il s'agit maintenant de le développer sur **l'ensemble des territoires et de le faire évoluer en un dispositif plus ambitieux et efficace** ;
- Le développement de "GELULES", application de l'APEASEM (Association Pour l'Evaluation Autonome des Stages et des Etudes de Médecine) permettant l'évaluation des stages en médecine. **Ce dispositif mérite d'être étendu à l'ensemble des terrains de stage des filières de santé** ;
- Le développement de **conventions de stage tripartites entre l'établissement, le terrain de stage et l'étudiantE**, déterminant notamment un volume horaire maximum. Si elles existent actuellement, elles sont souvent négligées et/ou facultatives. **Les rendre obligatoires** permettra de définir un cadre et d'assurer une meilleure protection des étudiantEs.

Lorsque l'on parle de stages et de milieux universitaires et hospitalier, il est impossible de ne pas aborder la questions des violences sexistes et sexuelles. En effet, **l'ANEMF** (Association Nationale des Etudiants en Médecine de France) recense **que 76% des VSS sont effectuées durant les stages hospitaliers**. De même, l'enquête de **l'ANEPP** (Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France) en 2022, révèle que **49% des étudiantEs en pharmacie ont reçu des remarques**

sexistes, et que 39% d'entre elles provenaient du corps enseignant et universitaire. 41,7% indiquent avoir déjà subi du harcèlement sexuel, en majorité par d'autres étudiantEs, mais également par des personnelLEs universitaires. 24% des étudiantEs indiquent avoir subi une agression sexuelle.

Ces chiffres concernent en grande majorité des femmes et sont particulièrement alarmants, d'autant plus qu'ils sont similaires dans la majorité des filières de santé. Il est donc urgent d'agir :

Ainsi, la FAGE demande qu'un **plan de formation spécifiques des équipes pédagogiques et du personnel encadrant** soit mis en place autour des thématiques des violences sexistes et sexuelles et de la santé mentale chez les étudiantEs en santé, et soit appliqué à l'ensemble des territoires. Cela doit permettre aux équipes d'assurer leur rôle d'écoute et d'accompagnement des étudiantEs tout au long de leur formation, et de lutter contre la silenciation de ces violences. Il est également nécessaire de poursuivre les actions de **prévention primaire et de formation à destination des étudiantEs** afin de sensibiliser aux violences et aux troubles psychosociaux tout en luttant contre leur banalisation.

EN BREF

La FAGE demande :

- La mise en place obligatoire de **convention tripartite** entre établissement, terrain de stage et étudiantE ;
- L'évolution de la CNAES en un dispositif plus ambitieux et efficace ;
- La mise en place d'un plan de **formation spécifique des équipes pédagogiques** et du personnel encadrant ;
- Le développement de la prévention primaire et de la formation à destination des étudiantEs sur le sujet des **violences et troubles psychosociaux**.

MON LIVRET EN BREF

La FAGE demande :

- L'augmentation des capacités d'accueil pour les filières médicales et paramédicales si la capacité d'accueil des lieux de stage le permet
- Le contrôle de la mise en place des modules d'orientation et de présentation des métiers et l'évaluation de leur contenu ;
- **Une co-construction des réformes du deuxième cycle de médecine et du troisième cycle de pharmacie**, en cohérence avec les enjeux des étudiantEs ;
- La mise en place d'un **calendrier prévisionnel lors du lancement des réformes**, voté par le CNESER, et la réalisation de points de suivi ;
- Le rééquilibrage des **référentiels de formation** ;
- L'intégration universitaire et la création de filières doctorales pour les formations sanitaires et sociales ;
- L'abolition des frais complémentaires illégaux ;
- La mise en **place d'aides à la mobilité pour les stages excentrés** pour l'ensemble des filières de santé, avec a minima une indemnisation des frais kilométriques liés au stage ;
- Une **revalorisation des grilles de rémunération** des stages pour l'ensemble des filières de santé ;
- La **mutualisation de cours communs aux filières de santé** ;
- La réduction du temps de formation théorique et la révision des thématiques abordées au sein du service sanitaire ;
- **L'intégration de l'ensemble des professions paramédicales au sein du service sanitaire** ;
- La mise en place obligatoire de convention tripartite entre établissement, terrain de stage et étudiantE ;
- L'évolution de la CNAES en un dispositif plus ambitieux et efficace ;
- La mise en place d'un **plan de formation spécifique des équipes pédagogiques** et du personnel encadrant ;
- Le développement de la prévention primaire et de la formation à destination des étudiantEs sur le sujet des **violences et troubles psychosociaux**.



Les étudiantEs, professionnellEs de santé de demain, sont le reflet du système de santé actuel. Iels ont besoin d'actions concrètes pour l'amélioration de leurs formations.





Fédération Nationale des Associations Étudiantes Linguistes

ALLSHS

*ARTS, LETTRES , LANGUES, SCIENCES
HUMAINES ET SOCIALES*

Les filières d'Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales sont de manière très claire les plus délaissées de l'enseignement supérieur.

La méconnaissance et les préjugés dont sont victimes ces filières, au-delà d'en faire un groupe monolithique négligeant leur hétérogénéité et leurs particularités propres, sont aujourd'hui responsables de nombreux dysfonctionnements : orientation, réorientation, insertion professionnelle, financement, taux d'encadrement... Et cela du lycée au doctorat.

En France, ce sont **37% des étudiantEs** qui suivent une formation en ALLSHS sur l'année universitaire 2021-2022. Ce sont donc plus de 1/3 des étudiantEs qui sont concernéEs par les problématiques des études en ALLSHS. Pour autant, ces formations manquent aujourd'hui d'une réelle reconnaissance.

La FAGE, par ses fédérations de filières ALLSHS, alarme sur les nombreuses problématiques dont souffrent les formations universitaires dans ce domaine. Ces dernières sont autant financières, humaines, que matérielles. Le manque d'enseignantEs entraînent une multiplication de la charge de travail pour ceux en poste, une réduction de l'expertise donnée aux étudiantEs, un manque de renouveau sur les maquettes de formations... provoquant un décalage des compétences à acquérir vis-à-vis de la société actuelle.

Ainsi, les disparités de financement par étudiantE en fonction des filières sont actuellement trop importantes, et ce, même en considérant des besoins différents entre chaque secteur d'enseignement.

Le manque de moyens se ressent également dans le quotidien étudiant : heures de cours inadaptés, locaux vétustes dégradant les conditions d'enseignements...**L'addition de tout cela entraîne les UFR ALLSHS à réduire leurs capacités d'accueil et à fermer des formations.**

En 2020, la dépense est de 12 207€ en moyenne par étudiantE en filière scientifique ou médicale, mais seulement 5602€ qui sont dépensés pour un étudiantE en Lettres et Sciences Humaines. L'important manque de financement des filières ALLSHS est responsable d'une **pédagogie vieillissante aboutissant parfois à des méthodes d'enseignement**

presque exclusivement magistrales imputant par conséquent l'accompagnement des étudiantEs, la réussite universitaire, de bonnes conditions d'études et de vie et favorisant le décrochage.

Par ailleurs, **l'orientation** des jeunes dans les filières ALLSHS est loin d'être parfaite. Méconnues du grand public et souvent jugées comme futiles et comme aboutissant à une insertion professionnelle déclinante et restreinte et proche du néant, les étudiantes et étudiants ne sont que peu accompagnés dans leur choix de poursuite d'étude et les lycéennes et lycéens se retrouvent bien souvent décourager dans leur volonté de suivre des cursus en Lettres, langues, sciences humaines et sociales.



ZOOM

Salon des Masters en Géographie et Disciplines territoriales

Durant deux journées, plusieurs étudiantEs et représentantEs de Master présenteront leur formation et seront là pour répondre aux questions qui leur seront posées sur des canaux dédiés. C'est l'occasion pour chacunE de se renseigner sur les formations accessibles dans le champ de la géographie et des disciplines territoriales. Le salon étant en ligne, l'événement est accessible à toutes et tous, et est consultable même après l'événement.

L'édition 2023 a pu présenter près de 75 parcours de masters différents provenant de 40 universités françaises et internationales.



À cela s'ajoute la difficulté des étudiantes et étudiants en ALLSHS à poursuivre un cursus en troisième cycle. Si près de la moitié des thèses publiées chaque année sont rattachées aux sciences humaines et sociales, **le manque de financement décourage ce type de poursuite d'étude**. En effet, pour l'année 2020-2021, seulement 74,22% des doctorantEs recevaient un financement pour effectuer leur thèse : en sciences humaines et sociales, ce chiffre descend à 39%.

MON LIVRET EN BREF

La FAGE demande :

- Une **augmentation des moyens financiers, humains, matériel** et autres nécessaires au bon déroulement et à la délivrance de formations de qualité et aux bonnes conditions d'études et de vie pour les étudiantEs en ALLSHS, ce de la licence au doctorat ;
- Développer des initiatives et dispositions d'information sur **l'orientation et l'insertion professionnelle** pour revaloriser les filières ALLSHS ;
- Une **modification profonde des méthodes**

d'enseignement en filière LLSHS dans le but de limiter l'enseignement magistral ;

- **Le financement de toutes les thèses** afin que les conditions d'étude et de recherche de l'ensemble des doctorantEs ne soient pas fonction de la situation financière de chacunE ;
- **La fin des CDI de mission et des chaires de professeurEs juniors** qui entraînent la précarisation des jeunes chercheurEUSEs en ALLSHS et demande l'abolition des dispositions législatives et réglementaires les concernant.



**IUT, ENSEIGNEMENT
HORS
UNIVERSITAIRE ET
SECONDAIRE**

La réforme dans les IUT : passage du DUT au BUT, un manque de cadrage évident.

Cette année fut marquée par une réforme complète des DUT et la licence professionnelle, vers le Bachelor universitaire et de technologie ou BUT. Cette réforme est décrite comme une évolution du DUT vers un grade licence, avec 180 ECTS et une formation basée sur des contrôles continus et TP, afin de mettre en application les connaissances théoriques de la formation. **Cette réforme, nous le constatons au national, n'a pas été bénéfique pour les promotions actuelles.**

- L'équipe pédagogique a dû construire des cours à mi-chemin entre l'ancien et le nouveau programme faute de temps, ce qui a créé des **cours trop intenses ou non adaptés.**
- Les nouvelles maquettes doivent être construites aux deux tiers selon un schéma national, ce qui entraîné une **perte de spécialisation entre la première et la deuxième année du cursus.**
- Les enseignantEs ont dû construire de nouveaux cours pour dispenser les cours demandés et **la charge de travail a été source d'épuisement pour les étudiantEs.**
- La disparition de l'année spéciale en BUT oblige les étudiantEs à suivre trois ans pour obtenir le diplôme complet, ce qui pousse les diplômés de licence vers les masters, ajoutant de la concurrence et des problèmes de saturation des candidatures.
- La réforme a déployé une troisième année qui crée des **problèmes matériels et humains**, et rajoute une année universitaire à financer pour les étudiantEs. Cela diminue les possibilités de poursuite d'études, en particulier dans les filières liées aux études d'ingénieurEs.

Face à tous ces constats, la FAGE demande un réel suivi de la réforme, ainsi que la réelle mise en place du suivi de l'application de la réforme au niveau national et territorial.

Les IUT, étant pour la plupart dans des villes universitaires d'équilibre, sont confrontés à des problèmes d'inclusion des étudiantEs dans la vie de campus, d'accès aux services culturels et de santé, et de précarité. Bien que l'alternance soit un

facteur d'insertion professionnelle, les jeunes de ces formations ont des difficultés à suivre les cours en raison d'un manque d'enseignement et de calendriers peu adaptés aux parcours en alternance, ce qui peut conduire à l'échec aux examens.

Les classes préparatoires aux grandes écoles, voies d'une excellence académique qui peine à s'ouvrir à de nouveaux publics

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) offrent un enseignement exigeant sur deux ans pour préparer les étudiantEs aux grandes écoles. Depuis la seconde guerre mondiale, leur nombre a augmenté atteignant aujourd'hui 85 000 étudiantEs, mais elles manquent de diversité sociale, avec 58% d'étudiantEs issuEs de catégories socio-professionnelles favorisées et seulement 12% de milieux défavorisés. Les classes préparatoires ont une meilleure mixité sociale.

Depuis quelques années, les universités proposent leur propre cursus de préparation aux grandes écoles, les CUPGE (Cycles Universitaires Préparatoires aux Grandes Ecoles), offrant des parcours similaires avec moins de pression et une meilleure chance de poursuites d'étude en garantissant l'accès à certaines écoles d'ingénieurs et à des licences.

Réinventer les classes préparatoires est nécessaire pour lutter contre les inégalités et améliorer la mobilité sociale dans l'enseignement supérieur. Des propositions d'amélioration sont nécessaires pour rendre ces parcours plus accessibles :

- Repenser les voies d'accès des classes préparatoires.
- Promouvoir l'accès et l'accompagnement des personnes issues de milieu défavorisé et de zones rurales dans les classes préparatoires.
- Favoriser l'accès aux services étudiants : santé, sport, culture, ...
- Reconnaître l'engagement et les compétences acquises en dehors du champ académique
- Développer les services d'orientation pour passer d'un modèle de réussite par le prestige du concours à un modèle de réussite selon le

parcours personnel de l'étudiantE.

- Sensibiliser les corps enseignants aux problématiques de **bien-être étudiant et la construction de parcours individuels de formation.**
- **Augmenter le nombre de places** des filières technologiques aux grandes écoles.
- Limiter les frais pour accéder aux concours des grandes écoles.
- Garantir des voies d'accès en école d'ingénieurEs pour les profils provenant des CUPGE et ATS.
- **Proposer un tutorat par les grandes écoles** dans les CUPGE et ATS pour promouvoir l'intégration de ces profils.
- Assurer une **meilleure continuité d'étude** aux étudiantEs en classes préparatoires ATS

Les écoles et grandes écoles, un système hétérogène encore trop fermé sur lui-même

Les grandes écoles sont réputées pour leur sélection à l'entrée : que ce soit directement en post bac ou après les concours des classes préparatoires aux grandes écoles. Plusieurs profils de grandes écoles coexistent aujourd'hui : les écoles d'ingénieurEs et de commerce qui ressemblent presque 90% des étudiants en grande école, les IEP (instituts d'études politiques), les écoles normales supérieures et les écoles spécialisées.

Les étudiantEs issuEs de milieux défavorisés ne sont pas avantagéEs par le système des grandes écoles, avec seulement 9% provenant de ces milieux, contre 24% dans les formations Bac+2 à Bac+5. La raison principale en est l'origine sociale des étudiantEs en classes préparatoires et le manque de voies d'accès pour d'autres filières, ce qui nuit à la mobilité sociale. Les étudiantEs des grandes écoles ont des statuts variés mais partagent des problématiques spécifiques au système des grandes écoles.

La FAGE propose :

- D'ouvrir davantage les voies d'accès des grandes

écoles, notamment aux filières non sélectives et auprès de tous les niveaux d'étude.

- De créer des dispositifs personnalisés d'accompagnement auprès des étudiants en difficulté et développer le tutorat.
- De **garantir un égal accès aux opportunités professionnelles, orientations et diplômes** pour les étudiants d'un même établissement, quel que soit son statut.
- De garantir un **égal accès aux services** étudiants.
- De **limiter les frais d'inscription** des grandes écoles publiques et garantir une éducation de qualité à prix modique
- D'améliorer les **dispositifs de prise en charge des violences sexistes et sexuelles** et former le corps professoral
- D'assurer un contrôle de l'Etat sur la qualité et le contenu des diplômes des grandes écoles reconnus nationalement, notamment dans une logique d'orientation des politiques publiques d'éducation

Les EESPIG, grands gagnants de la privatisation de l'enseignement supérieur au dépend des étudiantEs :

Les établissements d'enseignements supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) sont des écoles sans but lucratif, labellisées par l'Etat et subventionnées en échange de leur contrat pluriannuel avec lui. En 2020, il y avait 64 EESPIG avec 116 336 étudiantEs. Cependant, il y a peu de contrôle, une transparence financière et une qualité de l'enseignement supérieur. La diplomation est également un enjeu majeur, car les diplômes délivrés par les EESPIG ne sont pas toujours reconnus par l'Etat, ce qui peut nuire à la qualité de l'enseignement. En outre, les conditions d'études ne sont pas toujours optimales, avec un accès inégal aux services étudiants et une insuffisance des dispositifs d'accompagnement à la réussite académique.

MON LIVRET EN BREF

La FAGE demande :

- De mettre en place réel **suivi de la réforme de IUT**, par le fonctionnement effectif de comité de suivi de l'application de la réforme au niveau national et territorial.
- Promouvoir l'accès et l'accompagnement des personnes issues de milieu défavorisé et de zones rurales dans les classes préparatoires.
- **Favoriser l'accès aux services étudiants** : santé, sport, culture, ...
- Développer les **services d'orientation** pour passer d'un modèle de réussite par le prestige du concours à un modèle de réussite selon le parcours personnel de l'étudiantE.
- Sensibiliser les corps enseignants aux problématiques de **bien-être étudiant** et la construction de parcours individuels de formation.
- Garantir des voies d'accès en école d'ingénieurEs pour les profils provenant des CUPGE et ATS.
- Proposer un tutorat par les grandes écoles dans les CUPGE et ATS pour promouvoir l'intégration de ces profils.
- Assurer une meilleure continuité d'étude aux étudiantEs en classes préparatoires ATS
- D'ouvrir davantage les voies d'accès des grandes écoles, notamment aux filières non sélectives et auprès de tous les niveaux d'étude.
- De créer des dispositifs personnalisés d'accompagnement auprès des étudiants en difficulté et **développer le tutorat**.
- De garantir un égal **accès aux opportunités professionnelles, orientations et diplômes** pour les étudiants d'un même établissement, quel que soit son statut.
- De **limiter les frais d'inscription** des grandes écoles publiques et garantir une éducation de qualité à prix abordable.
- D'améliorer les dispositifs de prise en charge des **violences sexistes et sexuelles** et former le corps professoral.
- D'assurer un contrôle de l'Etat sur la qualité et le contenu des diplômes des grandes écoles reconnus nationalement



INGÉNIEUR.E.S

Le diplôme d'ingénieur, un titre très prisé par les étudiant·es et les professionnels et professionnelles, doit encore s'adapter aux enjeux du monde de demain.

Les étudiant·es en cycle d'ingénieur sont en forte progression depuis plusieurs années. Entre 2016 et 2021, les effectifs ont augmenté de 16% pour atteindre 158 200 étudiant·es à la rentrée 2021. Les diplômes d'école d'ingénieur·es représentaient ainsi 2/3 des niveau master dans les formations scientifiques et techniques. Malgré cette forte progression, selon l'association ingénieurs et scientifiques de France, il faudrait 60 000 ingénieur·es diplômé·es chaque année en France, quand ce nombre est de 44 000 chaque année. Très prisés dans le monde professionnel, les cursus se développent dans toutes les écoles : augmentation des effectifs, ouverture de nouvelles écoles publiques, privées et dans les universités. Cependant, bien que la majorité des élèves ingénieur·es étudient dans un établissement public, l'augmentation ces 5 dernières années était la plus importante dans le secteur privé. **Il devient ainsi nécessaire de développer l'offre publique d'écoles d'ingénieur·es afin de faire face à l'augmentation des effectifs.**

Ce besoin du monde socio-économique doit être pris en compte mais **il est nécessaire de redéfinir le rôle de l'ingénieur·e dans la société et sa participation aux mutations du monde.** En effet, les mouvements et collectifs de diplômé·es et futur·es diplômé·es se sont multipliés pour questionner la formation d'ingénieur et l'adaptation des formations à la transition environnementale. **Il devient urgent de revoir les diplômes et leur contenu pour que les futur·es ingénieur·es apportent les solutions techniques dans les secteurs de la transition écologique et sociale.**

Les filières d'ingénieur·es en alternance se sont fortement développées ces dernières années mais leur prolifération apporte des difficultés particulières. **Une différence de traitement et de services pour certaines écoles en fonction du statut d'étudiant·e et d'alternant·e** notamment pour la participation à la vie étudiante et de l'école sont constatées. Ce constat est renforcé par les cas d'élève d'ingénieur·e en alternance sur des sites en dehors du campus, qui se sentent parfois davantage rattaché·es à leur CFA plutôt que leur établissement de rattachement. Aussi, malgré la même préparation du diplôme, les deux statuts ne favorisent pas toujours les mêmes

débouchés et n'ont pas la même qualité, créant parfois un sentiment de distinction de traitement face au diplôme. **Une égalité de traitement entre les élèves ingénieur·es, quel que soit leur statut, doit être garantie** tout en conservant une homogénéité et un sentiment d'appartenance unique au même diplôme.

Le manque d'ingénieur·es dans le monde professionnel a favorisé la montée en compétences de profils techniques qui n'avaient pas le diplôme d'ingénieur, mais dont l'expérience leur a permis d'exercer des métiers d'ingénieurs. Afin de garantir le droit à la formation continue et l'accès à des métiers rémunérés à hauteur de leur qualification, la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) permet d'obtenir un diplôme d'ingénieur en formation continue. Ce dispositif reste encore marginal et peu de professionnel·les y ont recours ou le connaissent, les écoles d'ingénieurs ne favorisant pas toujours les démarches pour y avoir recours. **Ainsi, la FAGE demande la valorisation de la VAE et la facilitation d'ingénieur·es.**

Les écoles d'ingénieur, des voies d'accès toujours limitées ne favorisant pas la mixité sociale

Les écoles d'ingénieur intègrent toujours les profils les plus favorisés. La sélection à l'entrée favorise les meilleurs profils qui restent, pour la majorité, issus des CPGE (35%) ou cycles préparatoires intégrés (28,6%). Or ce sont ces publics qui disposent des meilleures chances de réussir grâce à leur origine sociale. Malgré une certaine ouverture des écoles d'ingénieur·es, certaines ne favorisent pas l'accès à de nouveaux publics plus divers et le système reste encore trop hiérarchisé entre les différentes écoles. La réputation et l'image de l'école d'ingénieur·es reste encore le principal critère de la valeur de son diplôme et sa reconnaissance dans le monde professionnel. Or, le diplôme d'ingénieur·e doit pouvoir amener à des perspectives d'orientation professionnelle pour la qualité du cursus et des compétences acquises. Cet objectif doit s'accompagner d'une volonté de diversification des voies d'accès et profils, qui reste une mission du service public d'Etat via la promotion sociale. Pour cela, il est nécessaire de **limiter l'augmentation des frais de scolarité des diplômes d'ingénieur et garantir un égal accès à ces études**, de diversifier l'accès aux écoles d'ingénieurs à des profils plus techniques ou universitaires (BUT, BTS, licences, CPGE) et de proposer un accompagnement

des élèves pour favoriser leur réussite académique quelle que soit la voie d'accès (parcours d'accompagnement personnalisés, remédiation, tutorat, etc.).

Les écoles d'ingénieur restent encore, pour la grande majorité, ouvertes aux mêmes profils de bachelier·es et d'étudiant·es : spécialités mathématiques, physique, informatique et sciences de l'ingénieur. Pourtant **les mutations du secondaire obligent à repenser de nouvelles voies d'accès pour recruter des profils plus variés** pour faire face à la hausse des effectifs. Cette ouverture aux autres disciplines est aussi une forte demande des élèves ingénieur·es qui ont parfois le sentiment d'être démunis pour contribuer à la société future, sans outils intellectuels pour penser les conséquences ou l'impact du progrès. Le diplôme doit pouvoir s'adapter à ces évolutions et intégrer les demandes des élèves ingénieur·es. Face à ce constat,

EN BREF

La FAGE propose :

- **L'ouverture des cycles préparatoires aux écoles d'ingénieurs à des profils tournés vers les sciences humaines et sociales en créant des nouveaux parcours adaptés ;**
- **L'amélioration de l'offre en sciences humaines et sociales dans les écoles d'ingénieur ;**
- **Le déploiement de nouvelles offres de formation et spécialités en lien avec les autres filières pour former des ingénieur·es plus ouverts aux mutations de la société.**

L'école d'ingénieur, une spécificité française en cours d'intégration au système universitaire

Historiquement, le diplôme d'ingénieur en France a émergé et s'est construit dans des écoles d'ingénieurs, à l'écart des universités. Cependant, **depuis la massification de l'enseignement supérieur, les relations entre universités et écoles d'ingénieurs ont muté** : école d'ingénieur·es internes

dans les universités, intégration d'écoles à des universités (ComUE, EPE) ou encore co-accréditation de diplômes ou formations. Bien que l'intégration aux universités ait souvent permis d'élargir l'accès à certains services pour les élèves ingénieur·es, les situations restent variées et hétérogènes. **La FAGE défend un enseignement supérieur émancipateur et l'accès aux différents services étudiants pour toutes les étudiant·es** (SSE, services de sport, services culturels, restauration, logement, ...). Il est nécessaire de permettre une gestion de la CVEC, du CROUS et des établissements, transparente et au service des initiatives des élèves ingénieur·es.

Le cursus d'ingénieur est organisé selon deux stades : le cycle préparatoire de 2 ans après le baccalauréat, suivi du cycle ingénieur de 3 ans. Avec le processus de Bologne, le diplôme a dû s'adapter à certaines contraintes pour intégrer le système européen LMD (licence-master-doctorat) mais continue de préserver certaines spécificités. En vue d'une harmonisation de l'enseignement supérieur, les écoles d'ingénieur ont pu proposer une extension de leur offre de diplôme : doctorat, master et, plus récemment le bachelor dont le grade de licence est reconnu suite à une accréditation par la CTI (Commission des Titres Ingénieur) depuis 2020. La question de la place de l'école et du diplôme d'ingénieur dans ces mutations de l'enseignement supérieur doit être repensée et réorganisée. Nous avons besoin de plus d'ingénieur·es, mais nous avons aussi besoin de profils scientifiques et techniques de formation universitaire pour construire la société de demain !

Double diplôme avec des sites universitaires, accès à des masters spécialisés, mise en commun de certains parcours entre écoles d'ingénieurs et université ; la FAGE salue cette volonté de rapprochement entre le système des écoles d'ingénieur·es et l'université mais cela ne doit pas se faire au détriment des formations universitaires et des diplômes nationaux. L'université doit préserver l'exclusivité de l'accréditation des diplômes nationaux qui sont les seuls permettant d'offrir une formation accessible à toutes à des frais abordables. Aussi **la mutualisation d'enseignements ne doit pas entraîner des baisses d'effectifs** dans les établissements d'une quelconque manière. Ainsi

pour préserver une bonne alliance entre écoles d'ingénieurs et université, la FAGE défend :

- **Le maintien ou la préservation des effectifs pour tout rapprochement entre des écoles d'ingénieur et des établissements universitaires : co-accréditation, double diplômes, accès à des parcours recherche dans les universités, mutualisation d'enseignements, ... ;**
- **La favorisation de la formation par la recherche** en école d'ingénieurE et l'accès au **doctorat** ;
- La favorisation de la **poursuite d'étude et des réorientations** pour les étudiantEs en école d'ingénieurE dans le système universitaire ;
- La restriction pour les écoles d'ingénieurs, d'avoir la possibilité de créer des bachelors délivrant le grade licence, concurrents aux diplômes nationaux de licence, s'ils sont sélectifs et dont les frais d'inscription seraient importants ;
- L'interdiction de la prolifération des bachelors délivrant le grade licence dans les écoles privées.
- L'ouverture de voies **d'accès parallèles** pour les étudiantEs en licence et master

Le soutien à la vie étudiante en école d'ingénieurs : un effort qui doit se poursuivre tout en luttant contre toutes les formes de discrimination

Les écoles d'ingénieurs sont réputées pour leur esprit collectif qui est souvent greffé à une vie associative importante. **Néanmoins l'engagement étudiant n'est pas toujours valorisé dans les formations, il s'agit d'une expérience apportant de nombreuses compétences qui doit pouvoir apparaître dans le diplôme des élèves ingénieurEs.** Lorsqu'il s'agit de l'engagement en tant que représentantE étudiantE, l'accompagnement par l'école reste trop souvent lacunaire. La représentation est essentielle pour assurer un dialogue constant entre l'administration et les élèves, pourtant les écoles tendent trop souvent à le négliger et ne promeuvent pas la participation des étudiantEs aux différents conseils. Cette inclusion est aussi nécessaire pour former des ingénieurEs citoyens et citoyennes, qui se saisissent pleinement des enjeux démocratiques de la société. **Enfin, le recours à la césure n'est pas toujours garanti et reste parfois**

trop peu connu par les établissements, entravant le droit des élèves ingénieurEs.

EN BREF

C'est pourquoi la FAGE propose :

- La reconnaissance systématique de l'engagement étudiant par le supplément au diplôme et la validation d'UE ;
- La revalorisation du rôle des éluEs et leur participation aux différents conseils ;
- La possibilité pour l'élève ingénieurE d'aménager sa scolarité à son engagement ;
- Le soutien de l'engagement administrativement via la création d'UE valorisation de l'engagement étudiant ou le statut d'étudiantE engagéE ;
- L'accès à la césure garanti par l'information et la facilitation des démarches, homogénéiser les critères pour bénéficier d'une césure.

Certaines écoles d'ingénieur n'ont toujours pas pris en compte la lutte contre les discriminations dans leur établissement, certaines enquêtes affligeantes révélant pourtant l'ampleur du phénomène. Pour l'inclusion de toutes, les directions d'établissements doivent prendre leur responsabilité et mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour lutter contre toute forme de discrimination et prendre en charge les victimes. **Il devient impératif de former tout le corps pédagogique à la lutte contre les discriminations, de sensibiliser lors de l'entrée en étude toutes les étudiantEs à la lutte contre les discriminations et de mettre en place une cellule d'écoute et de prise en charge des victimes de violences sexistes et sexuelles.**

MON LIVRET EN BREF

La FAGE demande :

- De repenser la place de l'ingénieur dans la société et sa formation pour l'adapter aux transitions environnementales et sociales ;
- La garantie d'une égalité de traitement dans l'accès aux services et à la vie étudiante entre élèves ingénieurs sous statut étudiantE ou alternantE ;
- La diversification de l'accès aux écoles d'ingénieurs à des profils plus techniques ou universitaires et la proposition d'un accompagnement des élèves pour favoriser la réussite académique de toutes ;
- L'ouverture des cycles préparatoires aux écoles d'ingénieurs à des profils tournés vers les sciences humaines et sociales en créant

des nouveaux parcours adaptés ;

- La lutte contre toute augmentation des frais d'inscription des écoles d'ingénieurs ;
- La favorisation de la formation par la recherche en école d'ingénieur et l'accès au doctorat ;
- La reconnaissance systématique de l'engagement étudiant par le supplément au diplôme, la validation d'UE et la revalorisation du rôle des éluEs et leur participation aux différents conseils ;
- La garantie de l'accès à la césure par l'information et la facilitation des démarches, l'homogénéisation des critères pour bénéficier d'une césure.



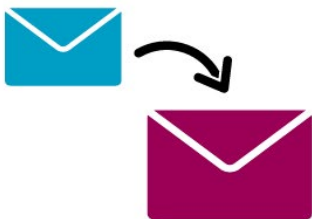
BESOIN D'AIDE POUR VOTER ?

La procédure est longue et compliquée, il est nécessaire d'être le plus rigoureux possible. Des sessions de vote seront organisées dans chaque ville pour s'assurer de la validité des votes ou par visioconférence.



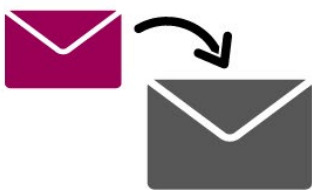
ÉTAPE 1

Insérer le **bulletin de vote (et non pas la profession de foi)** dans la plus petite enveloppe n°1, sans la cacheter et **sans y apporter aucun signe distinctif**.



ÉTAPE 2

- Insérer l'enveloppe n°1 dans l'enveloppe n°2 et y inscrire le nom, le prénom, et l'établissement **tels qu'ils apparaissent sur la liste électorale**
- Signer
- Cacheter l'enveloppe n°2



ÉTAPE 3

- Insérer l'enveloppe n°2 dans l'enveloppe n°3 pour l'envoi
- Cacheter l'enveloppe n°3
- **Confier l'enveloppe à un-e représentant-e de la FAGE et si impossibilité, la déposer dans le bureau de poste de votre choix**
- L'affranchissement n'est nécessaire que si vous expédiez l'enveloppe depuis l'étranger

UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LA PROCÉDURE DE VOTE ?



MARIE VERDIER

Vice-présidente en charge de la démocratie étudiante

marie.verdier@fage.org

06 32 64 96 54



**LA PÉRIODE DE VOTE DÉBUTE LE 5 JUIN.
TOUT VOTE ENVOYÉ AVANT SERA INVALIDÉ**

NOS CONTACTS

Solliciter les éluEs nationauxALES de la FAGE

Pour les thématiques liées aux questions sociales ou une question au sein de votre CROUS, vous pouvez contacter vos éluEs au Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) : cnous@fage.org

Pour une question liée au fonctionnement de votre école, COMUE ou Université vous pouvez solliciter les éluEs au CNESER : cneser@fage.org

Contribuer à l'élaboration des positions de la FAGE

- Commission Permanente des Affaires Académiques (CPAA) : cpaa@fage.org
- Commission Permanente des Affaires Sociales (CPAS) : cpas@fage.org
- Commission Permanente de Santé (CPS) : cps@fage.org
- Commission Sectorielle des Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales (CSLLSHS) : csllsh@fage.org
- Commission Permanente des Affaires culturelles (CPAC) : cpac@fage.org
- Commission Permanente pour la Transition Écologique (CPE) : cpe@fage.org

Défendre les étudiantEs

La FAGE défend également les étudiantEs de manière individuelle en les informant sur leurs droits et en les accompagnant dans leurs démarches. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : mesdroits@fage.org



Retrouvez toutes les informations nécessaires pour unE éluE dans le Guide de l'éluE

En savoir plus



MIRYAM BERCHER

Vice-présidente en charge des affaires académiques
miryam.bercher@fage.org
06 33 00 55 74



EMILIE DEVILLE

1ère Vice-présidente en charge de la coordination de l'Équipe Nationale
emilie.deville@fage.org
06 29 27 91 19



FÉLIX SOSSO

Porte-parole chargé des affaires de santé
felix.sosso@fage.org
06 75 33 79 30



MAËLLE NIZAN

Vice-présidente en charge de la lutte contre les discriminations
maelle.nizan@fage.org
06 82 05 46 00



YESSINE JELASSI

Chargé de mission Transition Écologique
yessine.jelassi@fage.org
06 19 37 43 12